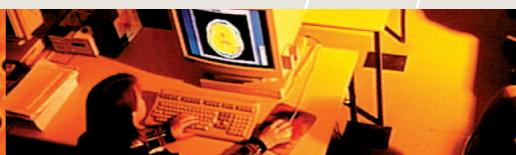


SECRETARIAT GÉNÉRAL

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS



N°3 MARS 2005



CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

ISSN 1148-4853

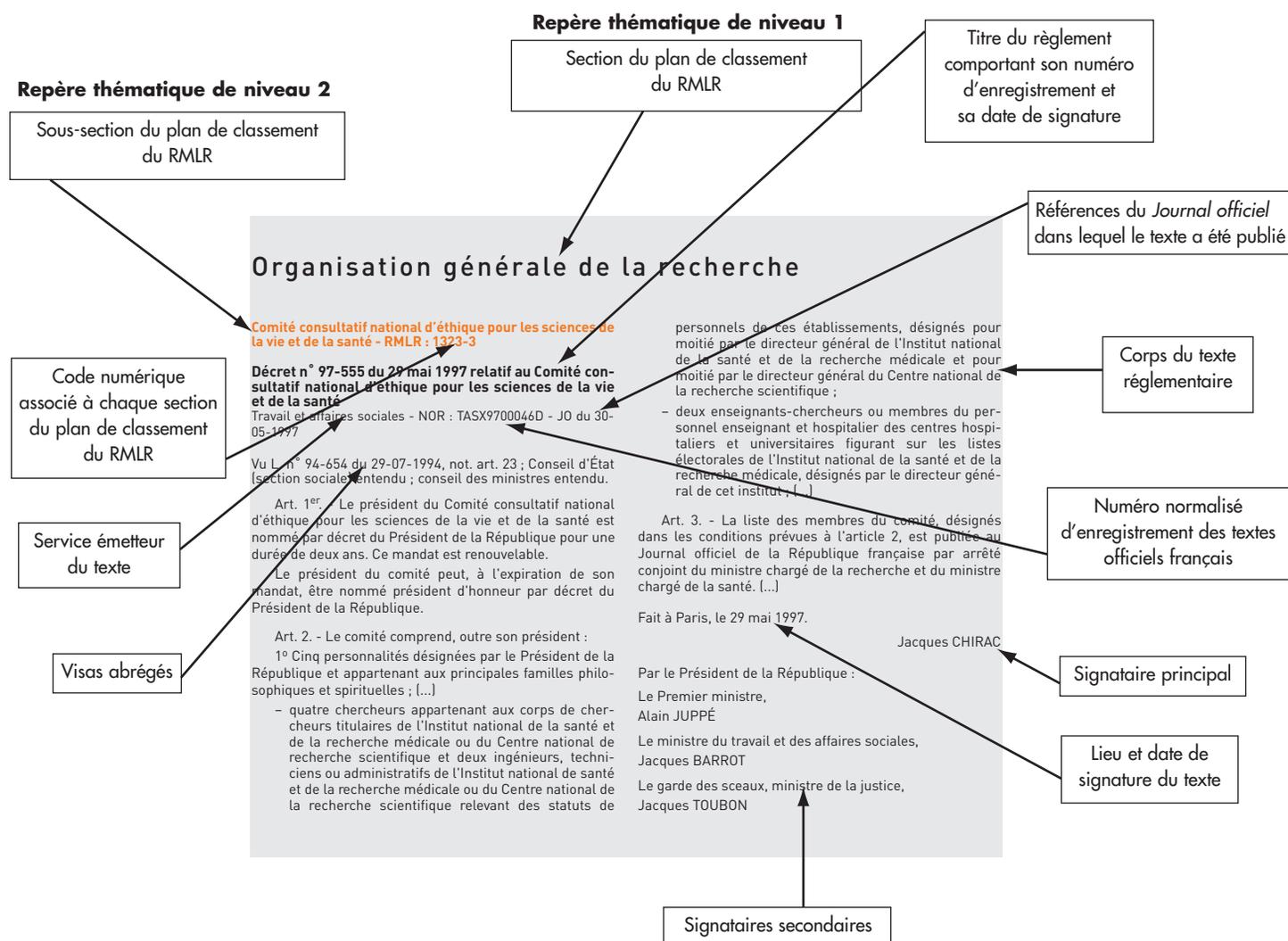
Sommaire

Éditorial	5
Textes de portée générale	7
Organisation générale de la recherche	7
Diplômes de l'enseignement supérieur (RMLR : 1432)	7
Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse	7
Organisation générale du CNRS	9
Secrétariat général (RMLR : 247)	9
Décision n° 04D145DFI du 22 décembre 2004 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique	9
Unités de recherche (RMLR : 2721)	9
Décision n° 050002DRES du 6 janvier 2005 relative à certaines unités de recherche	9
Décision n° 050001SCHS du 26 janvier 2005 de création de l'UMR n° 8152 - État, religion et société dans l'Égypte ancienne et en Nubie	10
Décision n° 050002SPHM du 25 janvier 2005 portant création de l'UMI n° 2615 - Laboratoire Poncelet	10
Formations de recherche en évolution (RMLR : 2723)	11
Décision n° 040049SCHS du 11 janvier 2005 de création de la FRE n° 2901 - Centre d'histoire de la philosophie moderne	11
Décision n° 040042SCVI du 11 janvier 2005 de création de la FRE n° 2910 - Signalisation et morphogenèse des diatomées	11
Décision n° 051000SUNI du 2 février 2005 de prolongation de la FRE n° 2639 - Imagerie géophysique Pau	11
Unités de service (RMLR : 2741)	11
Décision n° 042122SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UPS n° 849 - CIRMAT	11
Décision n° 042121SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UPS n° 850 - CIRMED	12
Décision n° 040010DEP du 17 janvier 2005 de reconduction de l'UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques	12
Décision n° 050003SCHS du 1 ^{er} février 2005 portant création de l'UPS n° 2916 - Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS)	12
Décision n° 040044SCHS du 29 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 824 - Ressource pour la recherche justice	13
Décision n° 042129SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer	13
Décision n° 040046SCHS du 29 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone	13
Décision n° 042128SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UMS n° 2348 - Observatoire océanologique de Banyuls	14
Décision n° 040050SCHS du 10 janvier 2005 portant création de l'UMS n° 2913 - Maison des Sciences de l'Homme Claude-Nicolas-Ledoux	14
Commissions interdisciplinaires (RMLR : 2812)	14
Décision n° 050001SGCN du 10 janvier 2005 fixant les modalités de remplacement des membres pour les commissions interdisciplinaires 42, 43, 44, 45, 46 et 47	14

Relations et échanges avec l'extérieur	15
Groupements d'intérêt public (RMLR : 303)	15
Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « RENATER »	15
Les personnels du CNRS	16
Droit syndical (RMLR : 5233)	16
Décision n° 050002DRH du 11 janvier 2005 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2005	16
Décision n° 050003DRH du 11 janvier 2005 fixant la répartition des dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2005	16
Hygiène et sécurité - Médecine de prévention (RMLR : 5238)	17
Décision n° 040049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention du CNRS	17
Rémunérations principales et échelonnements indiciaires (RMLR : 5312-2)	17
Décret n° 2005-31 du 15 janvier 2005 portant majoration à compter du 1 ^{er} février 2005 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation	17
Les BDI/Boursiers (RMLR : 5325)	22
Décision n° 050001DRH du 28 décembre 2004 relative à la revalorisation des montants des BDI pour l'année 2005	22
Les vacataires (RMLR : 5326)	22
Décision n° 050006DRH du 25 janvier 2005 portant revalorisation des taux horaires de rémunération applicables aux personnels recrutés sur crédits de vacances	22
Pension-retraite (RMLR : 57)	22
Arrêté du 24 janvier 2005 relatif à la validation pour la retraite des services rendus en qualité d'agent non titulaire de l'Etat à temps incomplet	22
Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité	23
Dons et legs (RMLR : 6333)	23
Décision n° 050007DAJ du 31 janvier 2005 acceptant des dons consentis au CNRS	23
Décision n° 050008DAJ du 31 janvier 2005 acceptant la libéralité consentie par M. Francis PERAN .	40
Mise en oeuvre des marchés publics - Personne responsable (RMLR : 6342-23)	40
Décision n° 050010DAJ du 3 février 2005 désignant le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange en qualité de personne responsable du marché d'assurance pour l'assistance et le rapatriement des personnels envoyés en mission à l'étranger par le CNRS	40
Mesures particulières	41
Cabinet du ministre	41
Arrêté du 25 janvier 2005 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre	41
Concours	41
Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes	41
Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes	41
Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes	42
Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes	43

Comités, conseils et commissions	43
Arrêté du 5 janvier 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique.....	43
Arrêté du 5 janvier 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique	43
Note n° 050001ELEC du 10 janvier 2005 de proclamation des résultats des élections aux commissions interdisciplinaires du CNRS	43
Décision n° 050001SPHM du 17 janvier 2005 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573 - Démantèlement de l'INB 106 (LURE)	45
Décision n° 050005DR01 du 27 janvier 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8150 - Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental	45
Décision n° 050005DR16 du 12 janvier 2005 portant modification de la décision de renouvellement des membres élus et désignés du comité paritaire de gestion du restaurant propre du site du Campus Michel-Ange	45
Nominations	47
Fin de fonctions	48
Délégations de signature	49
Informations générales	105
Textes signalés	105

Guide de lecture des textes réglementaires



Sections de niveau 1 du plan de classement du Recueil méthodique des lois et règlements concernant le CNRS (RMLR)

- 1 - Organisation générale de la recherche
- 2 - Organisation générale du CNRS
- 3 - Relations et échanges avec l'extérieur
- 4 - Questions administratives et juridiques générales
- 5 - Les personnels du CNRS
- 6 - Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité
- 7 - Moyens immobiliers et matériels

Éditorial

Le TGE ADONIS (Accès unique aux Données et aux dOcuments des Sciences Humaines et Sociales) a pour objet de constituer un espace unifié de navigation et d'intertextualité, réunissant les grands documents des Sciences de l'Homme et de la Société : thèses, revues, bases bibliographiques, les sources auxiliaires (telles que catalogues, actes de colloques, inventaires, publication de fouilles...), les supports de communication scientifique directe (littérature grise, archivage, épi-journaux). La grande amplitude documentaire de ces catégories de documents, qui reflètent la quasi totalité des facettes de l'activité scientifique, est un phénomène récent dans les Sciences de l'Homme et de la Société. Elle traduit une multiplication des initiatives et une accélération des bouleversements touchant les pratiques et les méthodes, qui sont à l'œuvre au sein des communautés de chercheurs.

L'un des enjeux majeurs de cette instrumentation est d'inscrire, au cœur même de la production du document scientifique, une nouvelle forme d'accessibilité et de circulation de celui-ci. Le sceau du « réseau » confère au document scientifique des propriétés qui débordent les limites de l'usage traditionnel et l'ouvrent à des formes d'arpentage, de navigation et d'intertextualité inédites au sein de la communauté scientifique. L'un des objectifs du nouvel instrument, par la création d'un Observatoire des usages, intégré au TGE, est de fournir une traçabilité forte des expérimentations en Sciences de l'Homme et de la Société, à partir de la production et de l'exploitation active des documents en ligne.

Les recherches interdisciplinaires effectuées dans plusieurs laboratoires ces dernières années, montrent l'émergence d'une filière technologique qui tend à se structurer autour du document numérique et qui conduit à privilégier plusieurs aspects de celui-ci : l'information représentée par le document, la connaissance contenue par celui-ci, l'usage dont il fait l'objet dans sa mise en circulation. Cette avancée des développements technologiques conduit à formuler trois remarques qui touchent à la production et à la diffusion du nouveau document scientifique. Elles permettent d'envisager clairement :

- un nouveau moyen pour la recherche scientifique de s'assurer une liberté de parole, offrant plus de précision, de contenu et de propagation,
- une réactualisation, par les propriétés de circulation du nouveau document électronique, des questions traditionnelles que pose la diffusion scientifique, en situant celle-ci au cœur des actions par un rapprochement, sans précédent, entre la communauté scientifique et les autres activités humaines et sociales,
- un accès aux nouvelles formes de production du savoir qui fait appel aux trois dimensions qui caractérisent le document numérique : le versant informationnel, celui qui concerne les usages, celui enfin qui tient à la représentation du contenu scientifique.

La combinaison instrumentale de ces trois propriétés constitue un puissant outil d'identification spécifique et de différenciation des Sciences de l'Homme et de la Société qui ouvre la voie à une forme inédite d'observation de l'activité scientifique et d'arpentage de ses paradigmes.

Le TGE Adonis est mis en place à partir du 1^{er} janvier 2005, avec une programmation sur dix ans, dont une phase de mise en place et de développement sur la période 2005-2007. Le budget consolidé sur les trois premières années s'élève à près de 15 M € et à près de 38 M € sur dix ans. Mis en place par le CNRS à l'initiative du Département SHS, Adonis constitue le premier TGE en sciences humaines et sociales en France, avec l'ambition affirmée de le développer au niveau européen.

Andrea ACOVELLA,
Directeur de l'UPS ADONIS

Christian HENRIOT,
Directeur scientifique adjoint

Gérard LENCLUD,
Directeur du département SHS

Laurent ROMARY,
Chargé de mission auprès du directeur général

Textes de portée générale

Organisation générale de la recherche

Diplômes de l'enseignement supérieur - RMLR : 1432

Arrêté du 6 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse

Education nationale, enseignement supérieur et recherche –
NOR : MENS0402905A - JO du 13-01-2005, p. 553, texte n° 4

Vu code de l'éducation, not. Art. L. 123-7, L. 612-7, D. 123-12, D. 123-13 et D. 123-14 ; D. n° 2002-482 du 08-04-2002 mod. ; A. du 25-09-1985 ; A. du 25-04-2002 ; avis du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche du 15-11-2004.

Art. 1^{er}. - Afin de conforter la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur et de la recherche et de développer la coopération internationale, un établissement d'enseignement supérieur français autorisé à délivrer le doctorat peut conclure avec un ou plusieurs établissements d'enseignement supérieur étrangers, bénéficiant dans leur pays des mêmes prérogatives, une convention visant à organiser une cotutelle internationale de thèse dans les conditions fixées par le présent arrêté.

Art. 2. - La cotutelle internationale de thèse vise à conforter la dimension internationale des écoles doctorales, à favoriser la mobilité des doctorants dans des espaces scientifiques et culturels différents et à développer la coopération scientifique entre des équipes de recherche françaises et étrangères.

Art. 3. - La convention prévue à l'article 1^{er} peut être soit une convention-cadre accompagnée, pour chaque thèse, d'une convention d'application, soit une convention conclue spécifiquement pour chaque thèse.

Ces actes conventionnels doivent préciser le nom des établissements d'enseignement supérieur contractants et, pour chaque thèse, le nom de l'étudiant concerné et le sujet de la thèse.

Ils lient les établissements contractants sur la base d'un principe de réciprocité.

Les doctorats délivrés dans le cadre des dispositions du présent arrêté sont reconnus de plein droit en France. Les conventions doivent mentionner les formes de la reconnaissance dans le ou les autres pays.

Art. 4. - Lorsque les règles applicables aux études doctorales dans les pays concernés comportent des aspects incompatibles entre eux, les établissements français sont autorisés à déroger aux dispositions de l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé sur ces aspects particuliers, dans le respect des dispositions du présent arrêté et dans les conditions définies par la convention.

Art. 5. - Les doctorants effectuent leurs travaux sous la responsabilité, dans chacun des pays concernés, d'un directeur de thèse qui s'engage à exercer pleinement ses

fonctions d'encadrement en collaboration avec le ou les autres directeurs de thèse. Les directeurs de thèse et le doctorant signent la convention mentionnée à l'article 3 pour la thèse concernée.

Art. 6. - La préparation de la thèse s'effectue par périodes alternées entre les établissements intéressés selon un équilibre et des modalités définies dans la convention.

Pour les périodes d'études effectuées en France et pour la soutenance, les doctorants bénéficient des dispositions prévues, à leur intention, par l'arrêté du 25 avril 2002 susvisé.

Art. 7. - Les principes régissant la constitution du jury et la désignation de son président sont précisés par la convention. Le jury est composé sur la base d'une proportion équilibrée de membres de chaque établissement désignés conjointement par les établissements contractants et comprend, en outre, des personnalités extérieures à ces établissements. Le nombre des membres du jury ne peut excéder huit.

Art. 8. - La langue dans laquelle est rédigée la thèse est définie par la convention conclue entre les établissements contractants. Lorsque cette langue n'est pas le français, la rédaction est complétée par un résumé substantiel en langue française.

Art. 9. - La thèse donne lieu à une soutenance unique. Le président du jury établit un rapport de soutenance contresigné par les membres du jury.

Après soutenance de la thèse, les établissements contractants peuvent délivrer à l'étudiant :

- soit un diplôme de docteur qu'ils confèrent conjointement ;
- soit simultanément un diplôme de docteur de chacun d'entre eux.

Dans l'un comme dans l'autre cas :

- le ou les diplômes de docteur sont délivrés par les autorités académiques habilitées à le faire, sur proposition conforme du jury, après la soutenance de la thèse ;
- sur le ou les diplômes de docteur figurent une indication de spécialité ou de discipline, le titre de la thèse ou l'intitulé des principaux travaux, la mention de la cotutelle internationale, les noms et titres des membres du jury et la date de soutenance.

La convention prévoit les modalités d'exécution du présent article.

Art. 10. - La convention précise également :

- les modalités d'inscription des doctorants ;
- les modalités de règlement des droits de scolarité conformément aux dispositions pédagogiques retenues, sans que le doctorant puisse être contraint à acquitter les droits dans plusieurs établissements simultanément ;
- les conditions de prise en charge de la couverture sociale ainsi que les conditions d'hébergement et les aides financières dont le doctorant peut bénéficier pour assurer sa mobilité.

Art. 11. - Les modalités de protection du sujet, de dépôt, signalement et reproduction des thèses, ainsi que celles de la gestion des résultats de recherche communs aux laboratoires impliqués, de leur publication et de leur exploitation, sont arrêtées conformément aux législations

spécifiques à chaque pays impliqué dans la préparation de la thèse et précisées par la convention.

Art. 12. - L'arrêté du 18 janvier 1994 relatif à la création d'un dispositif de cotutelle de thèse entre établissements d'enseignement supérieur français et étrangers est abrogé.

Art. 13. - Le directeur de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 janvier 2005.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur de l'enseignement supérieur,
J.-M. MONTEIL

Organisation générale du CNRS

Secrétariat général - RMLR : 247

Décision n° 04D145DFI du 22 décembre 2004 modifiant la décision concernant l'organisation des services du secrétariat général du Centre national de la recherche scientifique

Direction des finances

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 960022SGAL du 05-07-1996 mod. ; DEC. n° 960023SGAL du 05-07-1996 mod.

Art. 1^{er}. - L'article 1^{er} de la décision n° 960023SGAL du 5 juillet 1996 susvisée est remplacé par les dispositions suivantes :

- « Art. 1^{er}. - La direction des finances comporte :
- le bureau du budget et des finances,
 - le bureau des systèmes d'information, qui constituent le pôle « budget, systèmes d'information »,
 - le bureau de la réglementation et des affaires générales,
 - le bureau du patrimoine immobilier, qui constituent le pôle « réglementation, affaires générales, patrimoine immobilier ».

L'unité propre de service « Achat et coordination des achats » est rattachée à la direction des finances ».

Art. 2. - Le dernier alinéa de l'article 3 de cette même décision est supprimé.

Art. 3. - La présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005, sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 22 décembre 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Unités de recherche - RMLR : 2721

Décision n° 050002DRES du 6 janvier 2005 relative à certaines unités de recherche

Direction des relations avec l'enseignement supérieur

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du comité d'évaluation et du conseil de laboratoire de chacune des unités, lorsqu'ils existent ; accord des organismes partenaires ; sur proposition des directeurs de départements scientifiques.

Art. 1^{er}. - Sont créées, à compter du 1^{er} janvier 2005 et jusqu'au terme des contrats quadriennaux 2003-2006 des établissements concernés, les unités mixtes de recherche suivantes :

Département Sciences Physiques et Mathématiques

Délégation Rhône-Auvergne

Établissement principal : Université Lyon I

Autres établissements : École Centrale de Lyon et INSA de Lyon

UMR n° 5208, intitulée Institut Camille Jordan.

Directeur : Thierry FACK, professeur

Section d'évaluation : 1

Délégation Languedoc-Roussillon

Établissement principal : Université Montpellier 2

UMR n° 5587, intitulée « Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux »

Directeur : Walter KOB, professeur

Directeur adjoint : Grégoire PORTE, directeur de recherche

Section d'évaluation : 5

Art. 2. - Le mandat confié aux directeurs et directeur adjoint mentionnés à l'article 1^{er} prend effet au 1^{er} janvier 2005 pour la durée prévue dans ce même article.

Art. 3. - À compter du 1^{er} janvier 2004, est nommé jusqu'au terme du contrat quadriennal concerné le directeur adjoint d'UMR suivant :

Département Sciences de l'Univers

Délégation Côte d'Azur

Contrat quadriennal de l'Université de Nice (2004-2007)

M. Philippe BENDJOYA, maître de conférences, en qualité de directeur adjoint de l'UMR n° 6525 intitulée « Laboratoire Universitaire d'Astrophysique de Nice ».

Art. 4. - À compter du 1^{er} janvier 2005, sont nommés jusqu'au terme des contrats quadriennaux concernés les directeurs et directeurs adjoints d'UMR ou de FR suivants :

Département Sciences chimiques

Délégation Aquitaine-Limousin

Contrat quadriennal de l'Université Bordeaux 1 (2003-2006)

M. Philippe GARRIGUES, directeur de recherche, en qualité de directeur de la FR n° 1981 intitulée « Centre de recherche en chimie moléculaire ».

Mlle Hélène BUDZINSKI, directeur de recherche, en qualité de directrice de l'UMR n° 5472 intitulée « Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels ».

Département Sciences de l'Univers

Délégation Rhône-Auvergne

Contrat quadriennal de l'Université Lyon 1 (2003-2006)

M. Bruno GUIDERDONI, directeur de recherche, en qualité de directeur de l'UMR n° 5574 intitulée « Centre de recherche astronomique de Lyon ».

Délégation Languedoc-Roussillon

Contrat quadriennal de l'Université Montpellier 2 (2003-2006)

Mme Agnès LEBRE, astronome adjoint, en qualité de directrice de l'UMR n° 5024 intitulée « Groupe de recherche en astronomie et astrophysique »

Délégation Ile-de-France Est

Contrat du Muséum National d'Histoire Naturelle (2003-2006)

Mme Emmanuelle VENNIN, maître de conférences, et M. Fabrizio CECCA, professeur, en qualité de directeurs adjoints de l'UMR n° 5143 nouvellement intitulée « Paléobiodiversité et paléoenvironnements »

Département Sciences de l'Homme et de la Société*Délégation Aquitaine-Limousin*

Contrat quadriennal de l'IEP de Bordeaux (2003-2006)

M. Vincent HOFFMANN-MARTINOT, directeur de recherche, en qualité de directeur de l'UMR n° 5116 intitulée « Pouvoir, action publique, territoire ».

Délégation Bretagne et Pays de la Loire

Contrat quadriennal de l'Université Rennes 1 (2004-2007)

M. Erik NEVEU, professeur des universités, en qualité de directeur adjoint de la FR n° 7, intitulée « Institut de recherche européen sur les institutions et les marchés ».

Département Sciences Physiques et Mathématiques*Délégation Paris Michel-Ange*

Contrat quadriennal de l'ESPCI (2005-2008)

M. Arnaud TOURIN, maître de conférences, en qualité de directeur adjoint de l'UMR n° 7587, intitulée « Laboratoire Ondes et Acoustique ».

Art. 5. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 6 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche - RMLR : 2721**Décision n° 050001SCHS du 26 janvier 2005 de création de l'UMR n° 8152 - État, religion et société dans l'Égypte ancienne et en Nubie**

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; avis du conseil de laboratoire de chacune des unités concernant la nomination du directeur ; accords des organismes partenaires.

Art. 1^{er}. - Est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005 l'unité mixte de recherche suivante :

Département Sciences de l'homme et de la société*Délégation Paris A*

Etablissement principal : Université Paris IV Sorbonne

Autre établissement : Collège de France

UMR n° 8152, intitulée État, religion et société dans l'Égypte ancienne et en Nubie.

Directrice : Mme Dominique VALBELLE, professeur

Sections d'évaluation : 32, 33

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 26 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de recherche - RMLR : 2721**Décision n° 050002SPHM du 25 janvier 2005 portant création de l'UMI n° 2615 - Laboratoire Poncelet**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis des instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ; accord émis par l'organisme partenaire.

Art. 1^{er}. - Est créée, pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2005, l'unité mixte internationale suivante :

Département scientifique : Sciences physiques et mathématiques*Délégation : Paris A*

Etablissement partenaire : Université indépendante de Moscou

UMI n° 2615, intitulée Laboratoire Poncelet

Directeur : M. Michel TSFASMAN, professeur

Section d'évaluation : 01

Art. 2. - Le mandat confié à Monsieur Michel TSFASMAN prend effet au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de quatre ans.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Formations de recherche en évolution - RMLR : 2723

Décision n° 040049SCHS du 11 janvier 2005 de création de la FRE n° 2901 - Centre d'histoire de la philosophie moderne

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; avis du conseil scientifique du CNRS du 15-06-2004 ; sur proposition du directeur du département scientifique des Sciences de l'homme et de la société.

Art. 1^{er}. - Est créée, pour une durée de un an, à compter du 1^{er} janvier 2005, la formation de recherche en évolution suivante :

Département Sciences de l'homme et de la société

Délégation : Ile-de-France Est

FRE n° 2901, intitulée Centre d'histoire de la philosophie moderne

Section d'évaluation : 35

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la fermeture de l'UPR n° 2337.

Art. 3. - M. Pierre GUENANCIA, Professeur, est nommé responsable de cette formation.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Formations de recherche en évolution - RMLR : 2723

Décision n° 051000SUNI du 2 février 2005 de prolongation de la FRE n° 2639 - Imagerie géophysique Pau

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; DEC. n° 03A005DSI du 14-01-2003 ; DEC. n° 031400SUNI du 20-05-2003 ; sur proposition de la directrice du département des sciences de l'univers.

Art. 1^{er}. - Est prolongée d'une année à compter du 1^{er} janvier 2005, dans l'attente de la détermination de son nouveau statut, la Formation de Recherche en évolution suivante :

Délégation Aquitaine-Limousin

FRE n° 2639, intitulée Imagerie géophysique Pau

Responsable : M. Hervé PERROUD, professeur

Sections d'évaluation : 18, 20

Art. 2. - La décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 2 février 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Formations de recherche en évolution - RMLR : 2723

Décision n° 040042SCVI du 11 janvier 2005 de création de la FRE n° 2910 - Signalisation et morphogenèse des diatomées

Sciences de la vie

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 920520SOSI du 24-07-1992 mod. ; accord du directeur de l'Ecole normale supérieure ; sur proposition du directeur du département des sciences de la vie.

Art. 1^{er}. - Est créée, pour une durée de deux ans à compter du 1^{er} janvier 2005, la formation de recherche en évolution suivante :

Département Sciences de la vie

Délégation Paris B

FRE n° 2910, intitulée Signalisation et morphogenèse des diatomées

Sections d'évaluation : 28, 22

Art. 2. - Elle a pour objet de faciliter la création d'une unité de recherche.

Art. 3. - M. Chris BOWLER, directeur de recherche, est nommé responsable de cette formation.

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 042122SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UPS n° 849 - CIRMAT

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 002304SUNI du 14-02-2001.

Art. 1^{er}. - Renouvellement

L'unité propre de service (UPS) intitulée « CIRMAT », n° de code S849, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Art. 2. - Monsieur Jean-Marie JOUANNEAU, directeur de recherche 2^e classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur du CIRMAT à partir du 1^{er} janvier 2005.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 042121SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UPS n° 850 - CIRMED**

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 002305SUNI du 14-02-2001 ; DEC. n° 021265SUNI du 29-03-2002.

Art. 1^{er}. - Renouvellement

L'unité propre de service (UPS) intitulée « CIRMED », n° de code S850, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Art. 2. - Monsieur Christian GRENZ, Chargé de Recherche de 1^{re} classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur du CIRMED à partir du 1^{er} janvier 2005.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 040010DEP du 17 janvier 2005 de reconduction de l'UPS n° 2274 - Ressources et compétences technologiques**

Direction des études et des programmes

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 000340DCAJ du 17-05-2000 mod. ; DEC. n° 000002DSPR du 20-06-2000 mod. ; DEC. n° 020016DCAJ du 25-02-2002 ; DEC. n° 030016DEP du 12-10-2003.

Art. 1^{er}. - L'unité propre de service intitulée « Ressources et Compétences Technologiques » est reconduite sur la période du 1^{er} juillet 2004 au 31 décembre 2005.

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service - RMLR : 2741**Décision n° 050003SCHS du 1^{er} février 2005 portant création de l'UPS n° 2916 - Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS)**

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 2002-252 du 22-02-2002 ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159/87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Objet

Afin de faciliter la mise en place et l'eupéanisation du Très grand équipement scientifique (TGE) ADONIS, une unité propre de service (UPS) intitulée « Accès unique aux documents numériques en sciences humaines et sociales (ADONIS) », n° de code 2916, est créée à compter du 1^{er} janvier 2005 pour une durée de quatre ans, à moins qu'une entité juridique plus adaptée ne soit mise en place dans l'intervalle.

Cette unité a vocation à s'ouvrir à des institutions publiques et privées étrangères, par voie de convention de collaboration, et à accueillir, par le biais de ses Comités (Comité de pilotage et Comité d'orientation et de surveillance), des représentants de ces institutions.

Cette unité est rattachée à :

- département scientifique : SHS ;
- délégation : DR 7 ;
- sections : TOUTES SECTIONS

Art. 2. - Mission

ADONIS a pour mission la constitution et le fonctionnement du TGE chargé de la mise en œuvre, au plan national et européen, d'un espace de navigation unique, réunissant les grands documents scientifiques des SHS. Les documents retenus sont ceux qui font l'objet d'expérimentations significatives dans le domaine du numérique. Les catégories de documents concernés recouvrent aussi bien les formes traditionnelles de production des connaissances (thèses, revues, bases bibliographiques, sources auxiliaires telles que ouvrages-outils, actes de colloques, inventaires, publication de feuilles, etc.) que les formes les plus expérimentales de communication scientifique directe.

Art. 3. - Affectation des moyens

Pendant la période mentionnée à l'article 1^{er}, le CNRS attribue des moyens tant en personnel qu'en crédits à l'unité selon les dispositions prévues par les textes qui le régissent.

Art. 4. - Direction de l'unité

M. Andrea IACOVELLA, Ingénieur de recherche, est nommé directeur de l'UPS à compter du 1^{er} janvier 2005 et pour la durée de l'unité.

Le directeur de l'unité est destinataire de toutes les notifications de crédits.

Il assure la gestion de l'ensemble des moyens mis à la disposition de l'unité.

Art. 5. - Comité de pilotage

L'UPS est dotée d'un Comité de pilotage composé de :

- 4 membres CNRS : le directeur du département scientifique SHS ou son représentant, le directeur du département scientifique STIC ou son représentant, le directeur de la Délégation à l'Information Scientifique et Technique (DIST), le délégué régional ou son représentant,
- des observateurs désignés par les partenaires intéressés.

Le directeur de l'UPS est invité à assister aux séances, avec voix consultative.

Ce Comité de pilotage a pour mission :

- de préparer l'évolution et l'eupéanisation d'Adonis, en particulier le choix de la structure juridique la plus adaptée,
- de mettre en place les instances d'évaluation requises,
- d'approuver les projets de collaboration,
- d'approuver les programmes scientifiques,
- d'approuver le budget annuel dans le cadre d'une programmation pluriannuelle,
- de définir les modalités d'utilisation de l'installation.

Art. 6. - Comité d'orientation et de surveillance

L'UPS est dotée d'un Comité d'orientation et de surveillance selon les dispositions prévues par la décision du 9 février 1990 susvisée. Il assure les fonctions d'évaluation scientifique.

Ce Comité tiendra compte de l'ouverture aux partenaires extérieurs étrangers.

Art. 7. - Conseil de laboratoire

Un conseil de laboratoire pourra être mis en place conformément aux dispositions de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 8. - Locaux

L'UPS dispose de locaux à l'École Normale Supérieure Lettres et Sciences Humaines à Lyon.

Une convention sera signée à cet effet.

Art. 9. - Hygiène et sécurité

Le directeur veille au respect des règles d'hygiène et de sécurité en application de la réglementation en vigueur au CNRS.

Art. 10. - Publication

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 1^{er} février 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 040044SCHS du 29 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 824 - Ressource pour la recherche justice

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod. ; convention constitutive de l'UMS n° 824 du 01-01-1992 et son avenant.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) n° 824 « Ressource pour la Recherche Justice » est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2004, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention constitutive.

Art. 2. - Monsieur Gérard ROSSET, Ingénieur de recherche au CNRS, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 décembre 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 042129SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UMS n° 829 - Observatoire océanologique de Villefranche-sur-Mer

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A. du 10-04-2001 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 011034SUNI du 06-03-2001.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée « Observatoire Océanologique de Villefranche-sur-Mer », n° de code T0829, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Art. 2. - Monsieur Michel GLASS, Professeur, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur de cette unité à compter du 1^{er} janvier 2005.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service – RMLR : 2741

Décision n° 040046SCHS du 29 décembre 2004 portant renouvellement de l'UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

Sciences de l'homme et de la société

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; convention constitutive du 18-07-2000 de l'UMS n° 2268 pour une durée de quatre ans à compter du 03-06-2000 ; accord des partenaires concernés.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) n° 2268 intitulée « Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone » est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 3 juin 2004, sous réserve de la mise en œuvre d'un avenant à la convention constitutive.

Art. 2. - Monsieur Jacques DAVID, Professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de directeur de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 29 décembre 2004.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 042128SUNI du 13 janvier 2005 de renouvellement de l'UMS n° 2348 - Observatoire océanologique de Banyuls

Sciences de l'univers

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; A. du 16-05-2000 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 001141SUNI du 14-02-2001.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) intitulée « Observatoire océanologique de Banyuls », n° de code T2348, est renouvelée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2005.

Art. 2. - A compter de cette même date, Monsieur Gilles BOEUF, professeur des universités, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur de cette unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 13 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Unités de service - RMLR : 2741

Décision n° 040050SCHS du 10 janvier 2005 portant création de l'UMS n° 2913 - Maison des Sciences de l'Homme Claude-Nicolas-Ledoux

Sciences de l'homme et de la société

Vu DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; charte des maisons des sciences de l'homme du 05-06-2000 ; contrat de plan Etat-Région de Franche-Comté 2001-2006 ; contrat quadriennal 2004-2007 de l'Université de Franche-Comté ; reconnaissance du programme pluriformation « MSH Claude-Nicolas-Ledoux » par le ministère de la recherche au titre du contrat quadriennal 2004-2007 de l'Université de Franche-Comté ; décision du conseil de direction du réseau des MSH des 24 et 25-05-2004 ; convention de partenariat entre l'Université de Franche-Comté et l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard.

Art. 1^{er}. - L'unité mixte de service (UMS) n° 2913 « Claude Nicolas Ledoux » est créée pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juin 2004, conformément à la convention de création attenante.

Art. 2. - Monsieur François FAVORY, Professeur des universités, est nommé directeur de l'unité.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Commissions interdisciplinaires - RMLR : 2812

Décision n° 050001SGCN du 10 janvier 2005 fixant les modalités de remplacement des membres pour les commissions interdisciplinaires 42, 43, 44, 45, 46 et 47

Secrétariat général du Comité national de la recherche scientifique

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. Art. 23 et 24 ; D. n° 83-1260 du 30-12-1983 mod. ; D. n° 84-1185 du 27-12-1984 mod., not. Art. 7 et 12-1 ; D. n° 91-178 du 18-02-1991 mod. ; D. n° 91-179 du 18-02-1991 ; D. du 01-08-2003 ; A. du 12-11-2004 : avis du CTP des personnels du CNRS et de ses instituts.

Art. 1^{er}. - Tout membre d'une commission interdisciplinaire qui, sauf cas de force majeure, s'est abstenu de siéger pendant deux sessions consécutives, cesse d'être membre de cette commission.

Lorsqu'un membre d'une commission se trouve dans l'impossibilité définitive de siéger, il est remplacé pour la durée du mandat restant à courir.

Le remplacement des membres nommés est effectué par le ministre de la recherche après avis du directeur général du Centre national de la recherche scientifique.

En cas de vacance de sièges pour les membres élus, la commission élit un nouveau membre parmi les membres appartenant au Comité national et ayant fait acte de candidature à cette fin.

Art. 2. - La décision n° 030021SGCN du 24 novembre 2003 fixant les modalités de remplacement de sièges vacants pour les commissions interdisciplinaires 43, 44, 45, 46 et 47 est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Relations et échanges avec l'extérieur

Groupements d'intérêt public - RMLR : 303

Avis relatif à une décision portant approbation de l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « RENATER »

Recherche - NOR : RECR0400146V - JO du 18-01-2005, p. 850, texte n° 90

Par une décision du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 1^{er} décembre 2004, l'avenant n° 5 à la convention constitutive du groupement d'intérêt public « RENATER » est approuvé.

Extrait de la convention constitutive

Membres

Le groupement d'intérêt public dénommé « RENATER » est constitué entre l'Etat représenté par le

ou les ministères chargés de l'éducation nationale et de la recherche, le Commissariat à l'énergie atomique, le Centre national d'études spatiales, le Centre national de la recherche scientifique, l'Institut national de recherche en informatique et en automatique, l'Institut national de la recherche agronomique, le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement, l'Institut national de la santé et de la recherche médicale, le BRGM, le Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts et l'Institut de recherche pour le développement.

Durée

Le groupement est prorogé pour une durée de quatre ans jusqu'au 3 février 2009.

Les personnels du CNRS

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 050002DRH du 11 janvier 2005 fixant la liste des organisations syndicales les plus représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2005

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 18-09-2002.

Art. 1^{er}. - Au titre de l'année 2005, les organisations syndicales les plus représentatives au Centre national de la recherche scientifique et dans ses instituts sont les suivantes :

Pour les personnels chercheurs

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU)
- le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)
- le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC)
- le Syndicat national des personnels de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO)
- le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-FEN-UNSA)
- le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT)

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT)

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Droit syndical - RMLR : 5233

Décision n° 050003DRH du 11 janvier 2005 fixant la répartition des dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2005

Direction des ressources humaines

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 82-447 du 28-05-1982 ; CIR. FP n° 1487 du 18-11-1982 ; DEC. n° 206/83 du 01-09-1983, not. art. 24 ; résultats des élections aux commissions administratives paritaires du 18-09-2002 ; DEC. n° 050002DRH du 11-01-2005.

Art. 1^{er}. - En application du premier alinéa de l'article 19, des articles 20, 24 et 25 de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983 susvisée, les dispenses d'activités de service accordées aux organisations syndicales représentatives au CNRS et dans ses instituts au titre de l'année 2005 sont réparties ainsi qu'il suit :

Pour les personnels chercheurs

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 12.68 TP
- le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 16.90
- le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 6.22
- le Syndicat national des personnels de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 1.91
- le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 4.49

Pour les personnels ingénieurs, techniciens et administratifs

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 7.90 TP
- le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 6.97
- le Syndicat national des personnels de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 4.97
- le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-FEN-UNSA) 7.17
- le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 16.74

Pour les personnels techniciens de physique nucléaire

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 1.05

Art. 2. - En application de l'article 6, du second alinéa de l'article 19, des articles 21, 24 et 26 de la décision n° 206/83 du 1^{er} septembre 1983, le contingent supplémentaire de dispenses d'activité de service accordé au

titre de l'année 2005 aux organisations syndicales les plus représentatives est réparti comme suit :

- le Syndicat général de l'éducation nationale - section nationale des personnels CNRS et assimilés (SGEN-CFDT) 4.53 TP
- le Syndicat national des chercheurs scientifiques (SNCS-FSU) 1.51
- le Syndicat national indépendant de la recherche scientifique (SNIRS-CGC) 3.02
- le Syndicat national des personnels de recherche et d'établissements d'enseignement supérieur (SNPREES-FO) 1.51
- le Syndicat national du personnel technique de l'enseignement supérieur (SNPTES-FEN-UNSA) 1.51
- le Syndicat national des travailleurs de la recherche scientifique (SNTRS-CGT) 3.02

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 11 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Hygiène et sécurité - Médecine de prévention - RMLR : 5238

Décision n° 040049DRH du 21 décembre 2004 relative à la rémunération des médecins de prévention du CNRS

Direction des ressources humaines

Vu L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. n° 86-83 du 17-01-1986 mod. ; INS. n° 030039IGHS du 20-06-2003 ; crédits inscrits en première section du budget, compte n° 6462.

Art. 1^{er}. - Les médecins de prévention engagés sur les crédits relevant du code budgétaire susvisé sont rémunérés sur une base forfaitaire mensuelle variable selon l'ancienneté des services qu'ils détiennent.

Art. 2. - Les montants des rémunérations mensuelles forfaitaires brutes sont fixés ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} janvier 2005 :

Catégorie	Ancienneté	Rémunération mensuelle forfaitaire brute (correspondant à une quotité de travail à temps plein, soit 152 heures)
1	0 à 5 ans	4 286,83 €
2	5 à 10 ans	4 644,07 €
3	10 à 15 ans	5 001,30 €
4	15 à 20 ans	5 537,16 €
5 ¹	A partir de 20 ans	6 090,88 €
¹ Catégorie 5 = Catégorie 4 + 10 %		

Art. 3. - Ces montants seront revalorisés par décision du Directeur général du CNRS.

Art. 4. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 21 décembre 2005.

Visa du Contrôleur financier

Le directeur général,
Bernard LARROUTOUROU

Rémunérations principales et échelonnements indiciaires - RMLR : 5312-2

Décret n° 2005-31 du 15 janvier 2005 portant majoration à compter du 1^{er} février 2005 de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation

Fonction publique et réforme de l'État - NOR : FPPX0500001D - JO du 18-01-2005, pp. 792-797, texte n° 38

Vu code de la sécurité sociale, not. livre V, titre I^{er} et livre VII, titre V ; ORD. n° 58-1270 du 22-12-1958 mod. ; L. n° 72-662 du 13-07-1972 mod. ; L. n° 83-634 du 13-07-1983 mod. ; L. n° 84-16 du 11-01-1984 mod. ; L. n° 84-53 du 26-01-1984 mod. ; L. n° 86-33 du 09-01-1986 mod. ; D. n° 48-1108 du 10-07-1948 mod. ; D. n° 82-1105 du 23-12-1982 mod. ; D. n° 85-730 du 17-07-1985 ; D. n° 85-1148 du 24-10-1985 mod. ; conseil des ministres entendu.

Art. 1^{er}. - Le décret du 24 octobre 1985 susvisé est modifié ainsi qu'il suit à compter du 1^{er} février 2005 :

I. - Les dispositions de l'article 3 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 3. - La valeur annuelle du traitement et de la solde définis respectivement à l'article 20 de la loi du 13 juillet 1983 susvisée, à l'article 42 de l'ordonnance du 22 décembre 1958 susvisée et à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1972 susvisée, afférents à l'indice 100 majoré et soumis aux retenues pour pension, est fixée à 5 301,96 € à compter du 1^{er} février 2005. »

II. - Les dispositions de l'article 5 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 5. - Les traitements et soldes annuels correspondant aux indices majorés figurent au barème B ci-annexé, applicable à compter du 1^{er} février 2005. »

III. - Le barème B annexé au décret du 24 octobre 1985 susvisé est remplacé à compter du 1^{er} février 2005 par le barème B figurant en annexe du présent décret.

IV. - Les dispositions de l'article 6 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Art. 6. - Les traitements et soldes annuels correspondant à chacun des groupes hors échelle sont fixés comme suit à compter du 1^{er} février 2005 :

TRAITEMENTS ET SOLDES ANNUELS BRUTS (EN EUROS) soumis à retenue pour pension à compter du 1 ^{er} février 2005			
GROUPES	CHEVRONS		
	I	II	III
A	46 657,25	48 512,93	51 004,86
B	51 004,86	53 178,66	56 041,72
B bis	56 041,72	57 526,27	59 063,83
C	59 063,83	60 336,30	61 661,79
D	61 661,79	64 471,83	67 281,87
E	67 281,87	69 932,85	-
F	72 530,81	-	-
G	79 529,40	-	-

V. - L'article 7 est complété par un second alinéa ainsi rédigé :

« Par dérogation à l'alinéa précédent, ce même traitement est constitué par le traitement afférent à l'indice majoré 218 pour l'application de l'article 65 de la loi du 11 janvier 1984 susvisée. »

Art. 2. - Le Premier ministre, le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, le ministre de la fonc-

tion publique et de la réforme de l'Etat et le ministre délégué au budget et à la réforme budgétaire, porte-parole du Gouvernement, sont responsables, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 15 janvier 2005.

Jacques CHIRAC

Par le Président de la République :

Le Premier ministre,
Jean-Pierre RAFFARIN

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,
Renaud DUTREIL

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Hervé GAYMARD

Le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire,
porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPÉ

ANNEXE

BARÈME B

Traitements annuels bruts soumis à retenue pour pension à compter du 1^{er} février 2005

INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)
174	9 225,41	195	10 338,82	216	11 452,23	237	12 565,65
175	9 278,43	196	10 391,84	217	11 505,25	238	12 618,66
176	9 331,45	197	10 444,86	218	11 558,27	239	12 671,68
177	9 384,47	198	10 497,88	219	11 611,29	240	12 724,70
178	9 437,49	199	10 550,90	220	11 664,31	241	12 777,72
179	9 490,51	200	10 603,92	221	11 717,33	242	12 830,74
180	9 543,53	201	10 656,94	222	11 770,35	243	12 883,76
181	9 596,55	202	10 709,96	223	11 823,37	244	12 936,78
182	9 649,57	203	10 762,98	224	11 876,39	245	12 989,80
183	9 702,59	204	10 816,00	225	11 929,41	246	13 042,82
184	9 755,61	205	10 869,02	226	11 982,43	247	13 095,84
185	9 808,63	206	10 922,04	227	12 035,45	248	13 148,86
186	9 861,65	207	10 975,06	228	12 088,47	249	13 201,88
187	9 914,67	208	11 028,08	229	12 141,49	250	13 254,90
188	9 967,68	209	11 081,10	230	12 194,51	251	13 307,92
189	10 020,70	210	11 134,12	231	12 247,53	252	13 360,94
190	10 073,72	211	11 187,14	232	12 300,55	253	13 413,96
191	10 126,74	212	11 240,16	233	12 353,57	254	13 466,98
192	10 179,76	213	11 293,17	234	12 406,59	255	13 520,00
193	10 232,78	214	11 346,19	235	12 459,61	256	13 573,02
194	10 285,80	215	11 399,21	236	12 512,63	257	13 626,04

INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)
258	13 679,06	305	16 170,98	352	18 662,90	399	21 154,82
259	13 732,08	306	16 224,00	353	18 715,92	400	21 207,84
260	13 785,10	307	16 277,02	354	18 768,94	401	21 260,86
261	13 838,12	308	16 330,04	355	18 821,96	402	21 313,88
262	13 891,14	309	16 383,06	356	18 874,98	403	21 366,90
263	13 944,15	310	16 436,08	357	18 928,00	404	21 419,92
264	13 997,17	311	16 489,10	358	18 981,02	405	21 472,94
265	14 050,19	312	16 542,12	359	19 034,04	406	21 525,96
266	14 103,21	313	16 595,13	360	19 087,06	407	21 578,98
267	14 156,23	314	16 648,15	361	19 140,08	408	21 632,00
268	14 209,25	315	16 701,17	362	19 193,10	409	21 685,02
269	14 262,27	316	16 754,19	363	19 246,11	410	21 738,04
270	14 315,29	317	16 807,21	364	19 299,13	411	21 791,06
271	14 368,31	318	16 860,23	365	19 352,15	412	21 844,08
272	14 421,33	319	16 913,25	366	19 405,17	413	21 897,09
273	14 474,35	320	16 966,27	367	19 458,19	414	21 950,11
274	14 527,37	321	17 019,29	368	19 511,21	415	22 003,13
275	14 580,39	322	17 072,31	369	19 564,23	416	22 056,15
276	14 633,41	323	17 125,33	370	19 617,25	417	22 109,17
277	14 686,43	324	17 178,35	371	19 670,27	418	22 162,19
278	14 739,45	325	17 231,37	372	19 723,29	419	22 215,21
279	14 792,47	326	17 284,39	373	19 776,31	420	22 268,23
280	14 845,49	327	17 337,41	374	19 829,33	421	22 321,25
281	14 898,51	328	17 390,43	375	19 882,35	422	22 374,27
282	14 951,53	329	17 443,45	376	19 935,37	423	22 427,29
283	15 004,55	330	17 496,47	377	19 988,39	424	22 480,31
284	15 057,57	331	17 549,49	378	20 041,41	425	22 533,33
285	15 110,59	332	17 602,51	379	20 094,43	426	22 586,35
286	15 163,61	333	17 655,53	380	20 147,45	427	22 639,37
287	15 216,63	334	17 708,55	381	20 200,47	428	22 692,39
288	15 269,64	335	17 761,57	382	20 253,49	429	22 745,41
289	15 322,66	336	17 814,59	383	20 306,51	430	22 798,43
290	15 375,68	337	17 867,61	384	20 359,53	431	22 851,45
291	15 428,70	338	17 920,62	385	20 412,55	432	22 904,47
292	15 481,72	339	17 973,64	386	20 465,57	433	22 957,49
293	15 534,74	340	18 026,66	387	20 518,59	434	23 010,51
294	15 587,76	341	18 079,68	388	20 571,60	435	23 063,53
295	15 640,78	342	18 132,70	389	20 624,62	436	23 116,55
296	15 693,80	343	18 185,72	390	20 677,64	437	23 169,57
297	15 746,82	344	18 238,74	391	20 730,66	438	23 222,58
298	15 799,84	345	18 291,76	392	20 783,68	439	23 275,60
299	15 852,86	346	18 344,78	393	20 836,70	440	23 328,62
300	15 905,88	347	18 397,80	394	20 889,72	441	23 381,64
301	15 958,90	348	18 450,82	395	20 942,74	442	23 434,66
302	16 011,92	349	18 503,84	396	20 995,76	443	23 487,68
303	16 064,94	350	18 556,86	397	21 048,78	444	23 540,70
304	16 117,96	351	18 609,88	398	21 101,80	445	23 593,72

INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)
446	23 646,74	493	26 138,66	540	28 630,58	587	31 122,51
447	23 699,76	494	26 191,68	541	28 683,60	588	31 175,52
448	23 752,78	495	26 244,70	542	28 736,62	589	31 228,54
449	23 805,80	496	26 297,72	543	28 789,64	590	31 281,56
450	23 858,82	497	26 350,74	544	28 842,66	591	31 334,58
451	23 911,84	498	26 403,76	545	28 895,68	592	31 387,60
452	23 964,86	499	26 456,78	546	28 948,70	593	31 440,62
453	24 017,88	500	26 509,80	547	29 001,72	594	31 493,64
454	24 070,90	501	26 562,82	548	29 054,74	595	31 546,66
455	24 123,92	502	26 615,84	549	29 107,76	596	31 599,68
456	24 176,94	503	26 668,86	550	29 160,78	597	31 652,70
457	24 229,96	504	26 721,88	551	29 213,80	598	31 705,72
458	24 282,98	505	26 774,90	552	29 266,82	599	31 758,74
459	24 336,00	506	26 827,92	553	29 319,84	600	31 811,76
460	24 389,02	507	26 880,94	554	29 372,86	601	31 864,78
461	24 442,04	508	26 933,96	555	29 425,88	602	31 917,80
462	24 495,06	509	26 986,98	556	29 478,90	603	31 970,82
463	24 548,07	510	27 040,00	557	29 531,92	604	32 023,84
464	24 601,09	511	27 093,02	558	29 584,94	605	32 076,86
465	24 654,11	512	27 146,04	559	29 637,96	606	32 129,88
466	24 707,13	513	27 199,05	560	29 690,98	607	32 182,90
467	24 760,15	514	27 252,07	561	29 744,00	608	32 235,92
468	24 813,17	515	27 305,09	562	29 797,02	609	32 288,94
469	24 866,19	516	27 358,11	563	29 850,03	610	32 341,96
470	24 919,21	517	27 411,13	564	29 903,05	611	32 394,98
471	24 972,23	518	27 464,15	565	29 956,07	612	32 448,00
472	25 025,25	519	27 517,17	566	30 009,09	613	32 501,01
473	25 078,27	520	27 570,19	567	30 062,11	614	32 554,03
474	25 131,29	521	27 623,21	568	30 115,13	615	32 607,05
475	25 184,31	522	27 676,23	569	30 168,15	616	32 660,07
476	25 237,33	523	27 729,25	570	30 221,17	617	32 713,09
477	25 290,35	524	27 782,27	571	30 274,19	618	32 766,11
478	25 343,37	525	27 835,29	572	30 327,21	619	32 819,13
479	25 396,39	526	27 888,31	573	30 380,23	620	32 872,15
480	25 449,41	527	27 941,33	574	30 433,25	621	32 925,17
481	25 502,43	528	27 994,35	575	30 486,27	622	32 978,19
482	25 555,45	529	28 047,37	576	30 539,29	623	33 031,21
483	25 608,47	530	28 100,39	577	30 592,31	624	33 084,23
484	25 661,49	531	28 153,41	578	30 645,33	625	33 137,25
485	25 714,51	532	28 206,43	579	30 698,35	626	33 190,27
486	25 767,53	533	28 259,45	580	30 751,37	627	33 243,29
487	25 820,55	534	28 312,47	581	30 804,39	628	33 296,31
488	25 873,56	535	28 365,49	582	30 857,41	629	33 349,33
489	25 926,58	536	28 418,51	583	30 910,43	630	33 402,35
490	25 979,60	537	28 471,53	584	30 963,45	631	33 455,37
491	26 032,62	538	28 524,54	585	31 016,47	632	33 508,39
492	26 085,64	539	28 577,56	586	31 069,49	633	33 561,41

INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)	INDICES majorés	TRAITEMENTS annuels bruts soumis à retenue pour pension (en euros)
634	33 614,43	681	36 106,35	728	38 598,27	775	41 090,19
635	33 667,45	682	36 159,37	729	38 651,29	776	41 143,21
636	33 720,47	683	36 212,39	730	38 704,31	777	41 196,23
637	33 773,49	684	36 265,41	731	38 757,33	778	41 249,25
638	33 826,50	685	36 318,43	732	38 810,35	779	41 302,27
639	33 879,52	686	36 371,45	733	38 863,37	780	41 355,29
640	33 932,54	687	36 424,47	734	38 916,39	781	41 408,31
641	33 985,56	688	36 477,48	735	38 969,41	782	41 461,33
642	34 038,58	689	36 530,50	736	39 022,43	783	41 514,35
643	34 091,60	690	36 583,52	737	39 075,45	784	41 567,37
644	34 144,62	691	36 636,54	738	39 128,46	785	41 620,39
645	34 197,64	692	36 689,56	739	39 181,48	786	41 673,41
646	34 250,66	693	36 742,58	740	39 234,50	787	41 726,43
647	34 303,68	694	36 795,60	741	39 287,52	788	41 779,44
648	34 356,70	695	36 848,62	742	39 340,54	789	41 832,46
649	34 409,72	696	36 901,64	743	39 393,56	790	41 885,48
650	34 462,74	697	36 954,66	744	39 446,58	791	41 938,50
651	34 515,76	698	37 007,68	745	39 499,60	792	41 991,52
652	34 568,78	699	37 060,70	746	39 552,62	793	42 044,54
653	34 621,80	700	37 113,72	747	39 605,64	794	42 097,56
654	34 674,82	701	37 166,74	748	39 658,66	795	42 150,58
655	34 727,84	702	37 219,76	749	39 711,68	796	42 203,60
656	34 780,86	703	36 272,78	750	39 764,70	797	42 256,62
657	34 833,88	704	37 325,80	751	39 817,72	798	42 309,64
658	34 886,90	705	37 378,82	752	39 870,74	799	42 362,66
659	34 939,92	706	37 431,84	753	39 923,76	800	42 415,68
660	34 992,94	707	37 484,86	754	39 976,78	801	42 468,70
661	35 045,96	708	37 537,88	755	40 029,80	802	42 521,72
662	35 098,98	709	37 590,90	756	40 082,82	803	42 574,74
663	35 151,99	710	37 643,92	757	40 135,84	804	42 627,76
664	35 205,01	711	37 696,94	758	40 188,86	805	42 680,78
665	35 258,03	712	37 749,96	759	40 241,88	806	42 733,80
666	35 311,05	713	37 802,97	760	40 294,90	807	42 786,82
667	35 364,07	714	37 855,99	761	40 347,92	808	42 839,84
668	35 417,09	715	37 909,01	762	40 400,94	809	42 892,86
669	35 470,11	716	37 962,03	763	40 453,95	810	42 945,88
670	35 523,13	717	38 015,05	764	40 506,97	811	42 998,90
671	35 576,15	718	38 068,07	765	40 559,99	812	43 051,92
672	35 629,17	719	38 121,09	766	40 613,01	813	43 104,93
673	35 682,19	720	38 174,11	767	40 666,03	814	43 157,95
674	35 735,21	721	38 227,13	768	40 719,05	815	43 210,97
675	35 788,23	722	38 280,15	769	40 772,07	816	43 263,99
676	35 841,25	723	38 333,17	770	40 825,09	817	43 317,01
677	35 894,27	724	38 386,19	771	40 878,11	818	43 370,03
678	35 947,29	725	38 439,21	772	40 931,13	819	43 423,05
679	36 000,31	726	38 492,23	773	40 984,15	820	43 476,07
680	36 053,33	727	38 545,25	774	41 037,17		

Les BDI/Boursiers - RMLR : 5325

Décision n° 050001DRH du 28 décembre 2004 relative à la revalorisation des montants des BDI pour l'année 2005

Direction des ressources humaines : bureau des effectifs et de la gestion prévisionnelle

Vu DEC. du 13-06-1972 ; délibération du comité de direction du 08-06-1983 ; DEC. du 09-08-1984 ; DEC. du 15-09-1994 ; art. 6453 du budget de l'exercice 1995 relatif aux bourses de doctorat pour ingénieurs ; DEC. du 15-12-2002 fixant le taux des bourses de doctorat pour ingénieurs au 01-01-2003.

Article unique. - Le montant mensuel brut des bourses de doctorat pour ingénieurs du CNRS est revalorisé, à partir du 1^{er} janvier 2005, selon le barème suivant :

- bourse « classique » : 1 413,54 €
(mille quatre cent treize euros et cinquante quatre centimes)
- bourse cofinancée « entreprises » : 1 717,64 €
(mille sept cent dix sept euros et soixante quatre centimes)
- bourse cofinancée « régions » : 1 413,54 €
(mille quatre cent treize euros et cinquante quatre centimes)
- bourse cofinancée « régions » et « entreprises » : 1 413,54 €
(mille quatre cent treize euros et cinquante quatre centimes)

Fait à Paris, le 28 décembre 2005.

Vu, le contrôleur financier

Pour le directeur général :
La directrice des ressources humaines,
Liliane FLABBEE

Les vacataires - RMLR : 5326

Décision n° 050006DRH du 25 janvier 2005 portant revalorisation des taux horaires de rémunération applicables aux personnels recrutés sur crédits de vacations

Direction des ressources humaines : bureau de la coordination et des statuts

Vu CIR. n° 010001DRH du 20-11-2001 ; DEC. n° 0100490DRH du 30-11-2001 ; crédits inscrits en troisième section du budget code [0690] ou [0693].

Art. 1^{er}. - Les taux horaires fixés par la décision susvisée sont revalorisés comme suit à compter du 1^{er} février 2005 :

- Niveau I : travaux d'exécution : 7,68 €
- Niveau II : travaux de réalisation : 8,69 €

Niveau III : travaux d'études techniques : 9,72 €

Niveau IV : travaux d'études et de conception : 10,74 €

Niveau V : travaux scientifiques ou techniques hautement spécialisés : 14,32 €

Art. 2. - Cette décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 25 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Pension-retraite - RMLR : 57

Arrêté du 24 janvier 2005 relatif à la validation pour la retraite des services rendus en qualité d'agent non titulaire de l'Etat à temps incomplet

Fonction publique et réforme de l'État - NOR: FPPA0400150A - JO du 27-01-2005, p. 1431, texte n° 35

Vu code des pensions civiles et militaires de retraite, not. l'Art. L. 5, l'avant-dernier alinéa, et Art. R. 7 ; D n° 69-123 du 24-01-1969 ; D. n° 86-83 du 17-01-1986.

Art. 1^{er}. - Peuvent être validés pour la retraite au titre de l'avant-dernier alinéa de l'article L.5 du code des pensions civiles et militaires de retraite les services effectués à temps incomplet dans les administrations centrales de l'Etat, les services déconcentrés et les établissements publics n'ayant pas un caractère industriel ou commercial, dès lors que la validation des mêmes services effectués à temps complet ou à temps partiel est autorisée.

Art. 2. - Le directeur du budget au ministère du budget et à la réforme budgétaire et le directeur général de l'administration et de la fonction publique au ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 2005.

Le ministre de la fonction publique
et de la réforme de l'Etat,
Renaud DUTREIL

Le ministre de l'économie,
des finances et de l'industrie,
Hervé GAYMARD

Le ministre délégué au budget
et à la réforme budgétaire,
porte-parole du Gouvernement,
Jean-François COPÉ

Régime budgétaire, financier et comptable - Fiscalité

Dons et legs - RMLR : 6333

Décision n° 050007DAJ du 31 janvier 2005 acceptant des dons consentis au CNRS

Direction des affaires juridiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001.

Art. 1^{er}. - Sont acceptés, selon les conditions exposées dans le tableau joint en annexe, les dons consentis au Centre national de la recherche scientifique par :

- La Ligue Nationale contre le Cancer (180 dons)
- L'Association Française contre les Myopathies (123 dons)
- La Fondation pour la Recherche Médicale (41 dons)
- L'Association Française de Lutte contre la Mucoviscidose (30 dons)
- La Fondation de France (28 dons)
- Le Sidaction/ensemble contre le sida (13 dons)
- L'Association Retina France (13 dons)
- Le Groupement des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer (12 dons)
- L'Association pour la Recherche sur le Cancer (10 dons)
- Les National Institutes of Health (7 dons)
- La Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (7 dons)
- L'European Molecular Biology Organization (6 dons)
- Divers la recherche médicale contre le cancer (6 dons)
- La Fondation Simone et Cino DEL DUCA (5 dons)
- La Fondation BETTENCOURT SCHUELLER (5 dons)
- La Fondation NRJ (5 dons)
- Vasomédical (4 dons)
- La Fondation Jérôme LEJEUNE (3 dons)
- La Human Frontier Science Program Organization (3 dons)
- La Concern Foundation Funding Cancer Research Worldwide (3 dons)
- L'Immune Deficiency Foundation (3 dons)
- L'Association pour la Recherche sur la Sclérose (3 dons)
- La Fondation Institut International de Recherche en Paraplégie (3 dons)
- L'Association pour la Recherche sur la Sclérose en Plaques (2 dons)
- L'Association France Parkinson (2 dons)
- La Roche Organ Transplantation Research Foundation (2 dons)
- L'Association Régionale pour l'Enseignement et la Recherche Scientifique et Technologique - Verre Espoir (2 dons)
- L'Institut pour la Recherche sur la Moelle Epinière
- L'Association Vaincre les Maladies Lysosomales
- L'Association pour la Recherche sur les Tumeurs de la Prostate
- Don JACQUET
- La Fondation LANGLOIS
- Don MAIRE
- Schlumberger
- La Mairie d'Hallencourt
- Don DEPOORTER
- Don TRIGEAU
- Don CHOQUET
- L'Association Recherche et Entraide des Maladies Lupiques
- La Fondation Fyssen
- L'Association Faire Face au Sida
- Enfants de la Lune - Association pour le Xeroderma Pigmentosum
- L'Association Française des Diabétiques
- Biozentrum Universität Basel
- L'Association de Lutte contre les Leucémies - Cent pour Sang la vie
- Nouvelles Recherches Biomédicales - Vaincre le Cancer
- L'Association Prader-Willi
- Don LEDERER
- Don PARISOT
- Pharmacia
- Don CRESSANT
- L'Association France Lafora
- Biolasbs
- L'Académie Nationale de Médecine
- Don BOUCHER
- L'Ara Parse Ghian Medical Research Foundation
- Don MACHACEK
- Don HUGOU
- L'Observatoire de l'Emploi
- L'Institut de Recherche des Maladies de l'Appareil Digestif
- Don KAS
- Le Syndicat Interdépartemental des Apiculteurs de la Région Parisienne
- Californie - Santa Cruz
- L'Association Transhepate
- Crédit Lyonnais
- Abbott France
- Fondation Maaf Assurances
- European Society of Anaesthesiologists
- L'Association le cancer du sein, parlons-en !
- Don LADRECH

Art. 2. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

ANNEXE

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
DON GROUPEMENT DES ENTREPRISES FRANCAISES DANS LA LUTTE CONTRE LE CANCER	04N60/0030	SDV	UMR 8527	AURIAULT	DELHEM NADIRA	10 000
	04N60/0031	SDV	UMR 8526	STHELIN	MATTOT VIRGINIE	10 000
	04N60/0059	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	BAUD VERONIQUE	10 000
	04N60/0060	SDV	UMR 7592	LEPESANT	COPPEY MAITE	10 000
	04N60/0186	SDV	UPR 1142	MECHALI	PASERO PHILIPPE	8 000
	04N60/0187	SDV	UMR 5160	PETIT	COHEN PASCALE	8 000
	04N60/0502	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	LAURENT LE CAM	8 000
	04N60/2079	SDV	UPR 2169	SARASIN	STARY ANNE	10 000
	04N60/2086	SDV	UMR 7592	LEPESANT	COPPEY MAITE	10 000
	04N60/2104	SDV	UMR 7592	LEPESANT	SAINTOME CAROLE	10 000
	04N60/2124	SDV	UMR 7592	LEPESANT	KANELLOPOULOS COLETTE	10 000
	04N60/2208	SDV	UPR 2169	SARASIN	DAYA LEELA	10 000
					TOTAL	114 000
ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	04N60/0038	SDV	UMR 7592	LEPESANT	BUENDIA BRIGITTE	9 250
	04N60/0039	SDV	UMR 7592	LEPESANT	COURVALIN JEAN-CLAUDE	9 250
	04N60/0040	SDV	FRE 2375	MARTIN	MARTIN ROBERT	15 000
	04N60/0041	SDV	UMR 6545	PRADEL	SEMERIVA MICHEL	11 434
	04N60/0042	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	BORDONNE REMY	15 000
	04N60/0050	SDV	UMR 6548	POUJEOL	DERIJARD BENOIT	10 000
	04N60/0051	SDV	UMR 5539	VIAL	BENYAMIN YVES	11 500
	04N60/0052	SDV	UPR 1142	MECHALI	BUCHETON ALAIN	15 000
	04N60/0053	SDV	UMR 6184	KHRESTCHATISKY	BOUCRAUT JOSE	10 000
	04N60/0054	SDV	UMR 6545	PRADEL	MARCELLE CHRISTOPHE	10 000
	04N60/0055	SDV	IFR 15	ROUGON (FERMEE)	HENDERSON CHRISTOPHER	13 750
	04N60/0056	SDV	IFR 15	ROUGON (FERMEE)	DELAPEYRIERE ODILE	13 750
	04N60/0057	SDV	UMR 7098	DENOULET	JEAN-JEAN OLIVIER	15 000
	04N60/0058	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LEFEBVRE SUZIE	26 679
	04N60/0120	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	LEIBOVITCH SERGE	11 250
	04N60/0121	SDV	UMR 6097	BARBRY	LAZDUNSKI MICHEL	20 000
	04N60/0492	SDV	UPR 1929	HENRY	FRANCOIS DARCHEN	25 000
	04N60/0493	SDV	UMR 7622	JESSUS	DELPHINE DUPREZ	12 500
	04N60/0494	SDV	UMR 7622	JESSUS	DE-LI SHI	12 500
	04N60/0495	SDV	UPR 9040	BAUX	JOSE MANUEL CANCELA	15 000
	04N60/0496	SDV	FRE 2738	GUIEU	PASCALE MARCHOT	9 000
	04N60/0497	SDV	FRE 2593	MANGEAT	MICHEL PUCEAT	10 000
	04N60/0498	SDV	FRE 2593	MANGEAT	DALILA LAOUD	8 689
	04N60/0499	SDV	FRE 2593	MANGEAT	DALILA LAOUD	8 000
	04N60/0500	SDV	FRE 2593	MANGEAT	OLIVIER COUX	10 000
	04N60/0501	SDV	FRE 2593	MANGEAT	PIERRE CHARNET	12 500
	04N60/0604	SDV	UMR 7009	GACHE	CHRISTIAN SARDET	10 000
	04N60/0663	SDV	UMR 6543	POUYSSÉGUR	DANI CHRISTIAN	15 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	04N60/0716	SDV	UPR 1142	MECHALI	FERNANDEZ-PERSON ANNE	12 500
	04N60/0717	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	15 000
	04N60/0718	SDV	UPR 9040	BAUX	DE LA PORTE SABINE	25 000
	04N60/0740	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	NARGEOT JOEL	20 000
	04N60/0766	SDV	UMR 6545	PRADEL	MARCELLE CHRISTOPHE	10 000
	04N60/0767	SDV	UMR 5539	VIAL	BENYAMIN YVES	11 500
	04N60/0775	SDV	UPR 1142	MECHALI	TUFFERY-GIRAUD SYLVIE	12 500
	04N60/0798	SDV	UPR 1142	MECHALI	BEROUD CHRISTOPHE	13 000
	04N60/0856	SDV	UMR 8544	FELTZ	MASSOULIE JEAN	15 000
	04N60/1054	SDV	UMR 5547	VINCENT	VINCENT ALAIN	7 500
	04N60/1056	SDV	UMR 6097	BARBRY	BARHANIN JACQUES	6 000
	04N60/1065	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	25 000
	04N60/1066	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	KREMER ERIC	12 500
	04N60/1151	SDV	UMR 6187	RAYMOND	COGNARD CHRISTIAN	15 000
	04N60/1152	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	PELEGRIN-ZURILLA MIREIA	17 500
	04N60/1243	SDV	UMR 7592	LEPESANT	CARTEAUD JEAN	25 000
	04N60/1244	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LEFEBVRE SUZIE	10 000
	04N60/1251	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	BODAGHI BAHRAM	9 910
	04N60/1252	SDV	UMR 7102	MARIANI	MARIANI JEAN	10 000
	04N60/1253	SDV	UMR 6545	PRADEL	FASANO LAURENT	8 750
	04N60/1254	SDV	FRE 2722	HILAIRE	TERNAUX JEAN-PIERRE	7 500
	04N60/1255	SDV	UPR 1142	MECHALI	BEROUD CHRISTOPHE	500
	04N60/1256	SDV	UMR 5547	VINCENT	VANDROMME MARIE	6 250
	04N60/1342	SDV	UPR 1142	MECHALI	LAOUDJ DALILA / FERNANDEZ	7 500
	04N60/1352	SDV	UMR 6548	POUJEOL	DERIJARD BENOIT	10 000
	04N60/1353	SDV	UMR 7009	GACHE	YASUO HITOYOSHI	12 500
	04N60/1354	SDV	UMR 6097	BARBRY	LAZDUNSKI MICHEL	20 000
	04N60/1355	SDV	UMR 5089	AMALRIC	ROLS MARIE-PIERRE	7 500
	04N60/1356	SDV	UPR 1142	MECHALI	SIMONELIG MARTINE	12 500
	04N60/1357	SDV	FRE 2593	MANGEAT	PUCEAT MICHEL	15 000
	04N60/1358	SDV	FRE 2593	MANGEAT	GAUTHIER-ROUVIERE CECILE	10 000
	04N60/1359	SDV	FRE 2593	MANGEAT	POMIES PASCAL	15 000
	04N60/1360	SDV	UMR 5534	COUBLE	SEGALAT LAURENT	7 200
	04N60/1361	SDV	UMR 5161	GILSON	SCHAEFFER LAURENT	15 000
	04N60/1362	SDV	UMR 8544	FELTZ	KREJCI ERIC	3 000
	04N60/1363	SDV	UMR 7592	LEPESANT	BUENDIA BRIGITTE	5 250
	04N60/1364	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LEFEBVRE SUZIE	7 500
	04N60/1365	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LALOUETTE ALEXIS	7 500
	04N60/1366	SDV	UMR 7091	MALLET	MALLET JACQUES	15 000
	04N60/1743	SDV	UPR 9040	BAUX	MOLGO JORDI	3 000
04N60/1746	SDV	UMR 8544	FELTZ	KREJCI ERIC	-3 000	
04N60/1919	SDV	FRE 2775	THOMAS	KOKEN MARCEL	19 000	
04N60/1920	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	PARMENTIER MARIE-LAURE	15 000	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	04N60/1921	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	KREMER ERIC	20 000
	04N60/1922	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	KREMER ERIC	25 000
	04N60/1923	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	SITBON MARC	17 500
	04N60/1924	SDV	UMR 6184	KHRESTCHATISKY	FAIVRE-SARAILH CATHERINE	9 000
	04N60/1925	SDV	UPR 9002	EHRESMANN	FLORENTZ CATHERINE	12 500
	04N60/1926	SDV	UMR 7567	BRANLANT	MASSENET SEVERINE	6 250
	04N60/1927	SDV	UPR 9040	BAUX	CANCELA JOSE-MANUEL	15 000
	04N60/1928	SDV	UMR 8126	LIPINSKI	LIPINSKI MARC	12 500
	04N60/1975	SDV	UMR 7622	JESSUS	RIOU JEAN-FRANCOIS	7 500
	04N60/1976	SDV	UPR 1142	MECHALI	BUCHETON ALAIN	15 000
	04N60/1977	SDV	UPR 1142	MECHALI	TUFFERY SYLVIE	12 500
	04N60/1978	SDV	UPR 1142	MECHALI	BEROUD CHRISTOPHE	39 000
	04N60/1979	SDV	FRE 2593	MANGEAT	CARNAC GILLES	10 000
	04N60/1980	SDV	UMR 8121	PERRICAUDET	PERRICAUDET MICHEL	15 000
	04N60/2003	SDV	UMR 5095	AIGLE	DI RAGO JEAN-PAUL	7 500
	04N60/2004	SDV	UMR 6545	PRADEL	THEVENIAU MAGALI	12 500
	04N60/2006	SDV	UMR 7098	DENOULET	JEAN-JEAN OLIVIER	10 000
	04N60/2008	SDV	UMR 7622	JESSUS	DUPREZ DELPHINE	12 500
	04N60/2009	SDV	UPR 1142	MECHALI	FERNANDEZ ANNE	12 500
	04N60/2051	SDV	URA 2210	HANTRAYE	HANTRAYE PHILIPPE	80 000
	04N60/2052	SDV	UMR 8544	FELTZ	MASSOULIE JEAN	20 000
	04N60/2053	SDV	UPR 2169	SARASIN	MAGNALDO THIERRY	2 140
	04N60/2054	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	DEMENEIX BARBARA	12 500
	04N60/2055	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	DEMENEIX BARBARA	15 000
	04N60/2056	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	NARGEOT JOEL	20 000
	04N60/2057	SDV	FRE 2593	MANGEAT	PHILIPS ALEXANDRE	19 500
	04N60/2058	SDV	UPR 9040	BAUX	MOLGO JORDI	8 000
	04N60/2074	SDV	UPR 2169	SARASIN	MAGNALDO THIERRY	16 030
	04N60/2076	SDV	UMR 8541	DREYFUS	PRIOLEAU MARIE-NOELLE	5 000
	04N60/2077	SDV	UMR 8121	PERRICAUDET	PERRICAUDET MICHEL	7 500
	04N60/2078	SDV	UMR 8121	PERRICAUDET	PERRICAUDET MICHEL	30 000
	04N60/2083	SDV	UMR 5539	VIAL	BENYAMIN YVES	10 000
	04N60/2084	SDV	UMR 5095	AIGLE	CULLIN CHRISTOPHE	10 000
	04N60/2085	SDV	UMR 8542	GORIDIS	GORIDIS CHRISTO	12 500
	04N60/2108	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	25 000
	04N60/2109	SDV	UMR 7622	JESSUS	SHI DE-LI	12 500
	04N60/2110	SDV	UMR 7102	MARIANI	LEGENDRE PASCAL	10 000
	04N60/2111	SDV	UMR 6097	BARBRY	BARHANIN JACQUES	6 000
	04N60/2188	SDV	UMR 8620	LAROCHE	VAILLEND CYRILLE	12 500
	04N60/2189	SDV	UMR 7034	TAKEDA	MELY YVES	12 500
04N60/2190	SDV	UPR 9002	EHRESMANN	KROL ALAIN	10 000	
04N60/2197	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	BODAGHI BAHRAM	9 910	
04N60/2198	SDV	UMR 8620	LAROCHE	VAILLEND CYRILLE	12 500	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION FRANCAISE CONTRE LES MYOPATHIES	04N60/2199	SDV	UMR 8126	LIPINSKI	LIPINSKI MARC	7 500
	04N60/2200	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BELENGUER PASCALE	15 000
	04N60/2201	SDV	UMR 6545	PRADEL	MARCELLE CHRISTOPHE	10 000
	04N60/2202	SDV	IFR 138	ROUGON	HENDERSON CHRISTOPHER	13 750
	04N60/2203	SDV	IFR 138	ROUGON	HENDERSON CHRISTOPHER	13 750
	04N60/2204	SDV	UMR 6156	ROUGON	ROUGON GENEVIEVE	19 000
	04N60/2205	SDV	UMR 6146	GRAINGER	LEMAIRE PATRICK	6 000
	04N60/2206	SDV	UMR 6187	RAYMOND	COGNARD CHRISTIAN	15 000
	04N60/2224	SDV	UPR 1929	HENRY	DARCHEN FRANCOIS	12 500
	04N60/2225	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LEFEBVRE SUZIE	15 000
	04N60/2226	SDV	FRE 2593	MANGEAT	POMIES PASCAL	15 000
	04N60/2243	SDV	UMR 6146	GRAINGER	LEMAIRE PATRICK	-6 000
	04N60/2244	SDV	UMR 6545	PRADEL	LEMAIRE PATRICK	6 000
					TOTAL	1 658 742
INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LA MOELLE EPINIERE	04N60/1117	SDV	UMR 7101	CALAS	NOTHIAS FATIHA	10 000
					TOTAL	10 000
ASSOCIATION FRANCAISE DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	04N60/0043	SDV	UMR 6548	POUJEOL	POUJEOL PHILIPPE	4 200
	04N60/0044	SDV	UMR 6187	RAYMOND	BECQ FREDERIC	33 000
	04N60/0045	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	KREMER ERIC	38 100
	04N60/0046	SDV	UPR 9027	FILLOUX	LLOUBES ROLAND	11 000
	04N60/0047	SDV	UPR 9027	FILLOUX	FILLOUX ALAIN	13 140
	04N60/0048	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	LEVI GIOVANNI	2 820
	04N60/0049	SDV	UMR 7592	LEPESANT	OJCIUS DAVID	7 000
	04N60/0135	SDV	FRE 2721	EHRENFELD	EHRENFELD JORDI	6 124
	04N60/0491	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	ERIC KREMER	7 000
	04N60/0597	SDV	UMR 6097	BARBRY	PASCAL BARBRY	11 500
	04N60/0605	SDV	UMR 6548	POUJEOL	PHILIPPE POUJEOL	4 200
	04N60/0606	SDV	FRE 2721	EHRENFELD	JORDI EHRENFELD	5 900
	04N60/0658	SDV	UMR 5086	COZZONE	COZZONE ALAIN	7 500
	04N60/0659	SDV	UMR 7592	LEPESANT	OJCIUS DAVID	5 000
	04N60/0660	SDV	UPR 1142	MECHALI	ROMEY MARIE-CATHERINE	15 640
	04N60/0719	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	LEVI GIOVANNI	2 820
	04N60/0720	SDV	UPR 9027	FILLOUX	LLOUBES ROLAND	11 000
	04N60/0857	SDV	UPR 9027	FILLOUX	FILLOUX ALAIN	6 280
	04N60/1057	SDV	FRE 2721	EHRENFELD	EHRENFELD JORDI	5 000
	04N60/1058	SDV	UMR 6548	POUJEOL	POUJEOL PHILIPPE	4 200
	04N60/1059	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	LEVI GIOVANNI	2 820
	04N60/1118	SDV	UMR 7592	LEPESANT	OJCIUS DAVID	4 000
	04N60/1257	SDV	UMR 5086	COZZONE	COZZONE ALAIN	7 500
	04N60/1958	SDV	UMR 6548	POUJEOL	POUJEOL PHILIPPE	3 900
	04N60/1959	SDV	UMR 6187	RAYMOND	BECQ FREDERIC	12 400
	04N60/1981	SDV	UMR 5166	DEMENEIX	LEVI GIOVANNI	2 820

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION FRANCAISE DE LA LUTTE CONTRE LA MUCOVISCIDOSE	04N60/1982	SDV	UPR 1142	MECHALI	ROMEY MARIE-CATHERINE	15 640
	04N60/1983	SDV	UMR 7592	LEPESANT	LEPESANT JEAN-ANTOINE	4 000
	04N60/2037	SDV	UMR 5086	COZZONE	COZZONE ALAIN	7 500
	04N60/2196	SDV	UMR 6097	BARBRY	BARBRY PASCAL	10 000
				TOTAL	272 004	
FONDATION DE FRANCE	04N60/0136	SDV	UPR 9051	DE THE	LAVAU CATHERINE	18 000
	04N60/0137	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	COHEN JOSE	3 811
	04N60/0138	SDV	UMR 5086	COZZONE	ROUSSELLE PATRICIA	3 026
	04N60/0488	SDV	FRE 2593	MANGEAT	PIERRE ROUX	40 000
	04N60/0489	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	SYLVIE CLAEYSEN	43 000
	04N60/0490	SDV	UPR 1142	MECHALI	PHILIPPE PASERO	40 000
	04N60/0598	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	MARTIN VILLALBA	20 000
	04N60/0607	SDV	UMR 7104	MANDEL	EMILIANA BORRELLI	55 000
	04N60/0768	SDV	UMR 6156	ROUGON	LE BIVIC ANDRE	15 240
	04N60/0769	SDV	UMR 6545	PRADEL	BIRMAN SERGE	25 000
	04N60/0858	SDV	UMR 6102	MALISSEN	DJABALI MALEK	22 867
	04N60/1119	SDV	UMR 6548	POUJEOL	COUNILLON LAURENT	26 679
	04N60/1120	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	SITBON MARC	5 000
	04N60/1121	SDV	UMR 5089	AMALRIC	HUMBERT ODILE	2 000
	04N60/1258	SDV	UMR 7104	MANDEL	KASTNER PHILIPPE	20 000
	04N60/1349	SDV	UMR 6543	POUYSSÉGUR	THEROND PASCAL	33 000
	04N60/1350	SDV	UMR 2027	BALDACCI	AMOR GUERET MOUNIRA	3 811
	04N60/1351	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	KROEMER GUIDO	20 000
	04N60/1904	SDV	UMR 8147	DY	HERMINE OLIVIER	20 000
	04N60/1905	SDV	UMR 7104	MANDEL	FABRE JEAN-ETIENNE	2 000
	04N60/1906	SDV	UMR 7034	TAKEDA	BOUCHER PHILIPPE	10 000
	04N60/1907	SDV	UMR 6102	MALISSEN	FERRIER PIERRE	32 000
	04N60/1908	SDV	UMR 6545	PRADEL	PRADEL JACQUES	20 000
	04N60/1998	SDV	UMR 8147	DY	HERMINE OLIVIER	-20 000
	04N60/2031	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	SITBON MARC	25 000
	04N60/2117	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	VILLALBA GONZALEZ MARTIN	18 000
	04N60/2194	SDV	UMR 6545	PRADEL	GROS DANIEL	10 000
	04N60/2195	SDV	UMR 8526	STHELIN	SONCIN FABRICE	8 000
	04N60/2207	SDV	UMR 7104	MANDEL	MANDEL JEAN-LOUIS	3 811
	04N60/2223	SDV	UMR 6543	POUYSSÉGUR	POUYSSÉGUR JACQUES	45 735
				TOTAL	570 980	
VAINCRE LES MALADIES LYSOSOMALES	04N60/0721	SDV	UPR 1929	HENRY	GASNIER BRUNO	10 000
					TOTAL	10 000
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LA SCLEROSE EN PLAQUES	04N60/0487	SDV	UMR 6156	ROUGON	PASCALE DURBEC	18 000
	04N60/1960	SDV	UMR 8104	KAHN	COURAUD PIERRE-OLIVIER	28 000
					TOTAL	46 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LES TUMEURS DE LA PROSTATE	04N60/0722	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	CABON FLORENCE	15 000
	TOTAL					15 000
JACQUET	04N60/0777	SDV	FRE 2720	GAUDRAY	WAKKACH ABDELILAH	23 393
	TOTAL					23 393
ASSOCIATION FRANCE PARKINSON	04N60/0139	SDV	UMR 6187	RAYMOND	GAILLARD AFSANEH	20 000
	04N60/2222	SDV	UMR 5095	AIGLE	CULLIN CHRISTOPHE	10 000
	TOTAL					30 000
FONDATION LANGLOIS	04N60/1972	SDV	UMR 6187	RAYMOND	POTREAU DANIEL	6 000
	TOTAL					6 000
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER	04N60/0076	SDV	UMR 6545	PRADEL	MARCELLE CHRISTOPHE	35 000
	04N60/0130	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	BORDONNE REMY	26 000
	04N60/0188	SDV	UPR 9003	FUCHS	CORDONNIER AGNES	30 000
	04N60/0189	SDV	UMR 7104	MANDEL	METZGER DANIEL	23 000
	04N60/0723	SDV	UPR 2169	SARASIN	SARASIN ALAIN	23 000
	04N60/0724	SDV	UMR 5124	LUTFALLA	LEBLEU BERNARD	25 000
	04N60/1067	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	75 000
	04N60/1068	SDV	UMR 8113	AUCLAIR	BUCKLE MALCOLM	47 000
	04N60/1909	SDV	FRE 2593	MANGEAT	JANKE CARSTEN	30 000
	04N60/1910	SDV	IFR 89	DAUTRY	DAUTRY FRANCOIS	34 007
	TOTAL					348 007
MAIRE	04N60/0778	SDV	UMR 8090	FROGUEL	COUTURIER CYRIL	38 400
	TOTAL					38 400
HUMAN FRONTIER SCIENCE PROGRAM ORGANIZATION	04N60/0022	SDV	UMR 5124	LUTFALLA	UZE GILLES	99 621
	04N60/1259	SDV	UPR 1142	MECHALI	BENKIRANE MONSEF	52 153
	04N60/2118	SDV	UMR 5124	LUTFALLA	UZE GILLES	95 506
	TOTAL					247 280
SCHLUMBERGER	04N60/0770	SDV	UPR 9022	HOFFMANN	LEVISHANA ELENA	91 470
	TOTAL					91 470
MAIRIE D'HALLENCOURT	04N60/1341	SDV	IFR 89	DAUTRY	DAUTRY FRANCOIS	80
	TOTAL					80
SIDACTION - ENSEMBLE CONTRE LE SIDA	04N60/0020	SDV	FRE 2593	MANGEAT	COUX OLIVIER	50 000
	04N60/0021	SDV	UPR 1142	MECHALI	BENKIRANE MONSEF	39 500
	04N60/0485	SDV	UPR 1142	MECHALI	PIERRE CORBEAU	16 900
	04N60/0486	SDV	UMR 5097	LITVAK	MARIE-ALINE ANDREOLA	30 500
	04N60/0725	SDV	UMR 5121	DEVAUX	BIARD-PIECHACZYK MARTINE	45 000
	04N60/1231	SDV	UMR 5018	PENICAUD	PENICAUD LUC	30 000
	04N60/1260	SDV	UMR 6543	POUYSEGUR	DANI CHRISTIAN	31 400
	04N60/1955	SDV	UMR 8104	KAHN	HOSMALIN ANNE	60 000
	04N60/1956	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	BERTRAND EDOUARD	48 726
	04N60/1957	SDV	UMR 5121	DEVAUX	BRIANT LAURENCE	26 250
	04N60/2035	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	KROEMER GUIDO	30 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
SIDACTION - ENSEMBLE CONTRE LE SIDA	04N60/2036	SDV	UMR 8113	AUCLAIR	FOSSE PHILIPPE	951
	04N60/2122	SDV	UPR 2228	DJIAN	HOVANESSIAN ARA	37 500
	TOTAL					446 727
ASSOCIATION RETINA FRANCE	04N60/0019	SDV	UPR 1983	DAUTRY	ERNOULT-LANGE MICHELE	6 563
	04N60/0131	SDV	UPR 1983	DAUTRY	ERNOULT-LANGE MICHELE	6 563
	04N60/0132	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BELENGUER PASCALE	5 625
	04N60/1069	SDV	UPR 2356	POULAIN	PFRIEGER FRANK	12 500
	04N60/1116	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	5 000
	04N60/1153	SDV	UMR 8080	WEGNEZ	PERRON MURIEL	6 250
	04N60/1261	SDV	UMR 5161	GILSON	LAMONERIE THOMAS	11 250
	04N60/1262	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BELENGUER PASCALE	6 250
	04N60/1340	SDV	UMR 5086	COZZONE	GILLET GERMAIN	5 625
	04N60/1911	SDV	UMR 8080	WEGNEZ	PERRON MURIEL	6 250
	04N60/1912	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	5 000
	04N60/1913	SDV	UPR 2356	POULAIN	PFRIEGER FRANK	12 500
	04N60/2120	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BELENGUER PASCALE	6 250
	TOTAL					95 626
ROCHE ORGAN TRANSPLANTATION RESEARCH FOUNDATION	04N60/1961	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	SALOMON BENOIT	93 765
	04N60/2191	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	COHEN JOSE	58 500
	TOTAL					152 265
DEPOORTER	04N60/0023	SDV	UMR 8526	STEHELIN	STEHELIN DOMINIQUE	250
	TOTAL					250
TRIGEAU	04N60/1060	SDV	UMR 6185	MACKENZIE	MACKENZIE ERIC T.	56
	TOTAL					56
CHOQUET	04N60/0190	SDV	UMR 8526	STEHELIN	STEHELIN DOMINIQUE	20
	TOTAL					20
FONDATION JEROME LEJEUNE	04N60/0185	SDV	UPR 1142	MECHALI	DE SARIO ALBERTINA	7 500
	04N60/0599	SDV	UPR 1142	MECHALI	GERARD ROIZES	10 000
	04N60/1339	SDV	UPR 9040	BAUX	BARNIER JEAN-VIANNEY	18 135
	TOTAL					35 635
FONDATION SIMONE ET CINO DEL DUCA	04N60/0018	SDV	FRE 2593	MANGEAT	CHARNET PIERRE	11 200
	04N60/2105	SDV	UMR 7518	PEVET	SIMONNEAUX VALERIE	20 000
	04N60/2106	SDV	UMR 7131	RENDU	RENDU FRANCINE	8 000
	04N60/2107	SDV	FRE 2693	RECASENS	RAGE FLORENCE	17 000
	04N60/2187	SDV	UMR 8620	LAROCHE	DELATOUR BENOIT	10 000
	TOTAL					66 200
ASSOCIATION RECHERCHE ET ENTRAIDE DES MALADIES LUPIQUES	04N60/0133	SDV	UMR 6101	COGNE	ALDIGIER JEAN-CLAUDE	2 300
	TOTAL					2 300
EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY ORGANIZATION	04N60/0013	SDV	UMR 6097	BARBRY	ANTONNY BRUNO	15 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
EUROPEAN MOLECULAR BIOLOGY ORGANIZATION	04N60/0014	SDV	UMR 6543	POUYSESEGUR	THEROND PASCAL	15 000
	04N60/0015	SDV	UMR 6543	POUYSESEGUR	NOSELLI STEPHANE	15 000
	04N60/0016	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	TROUCHE DIDIER	15 000
	04N60/0017	SDV	UMR 6102	MALISSEN	PIERRE PHILIPPE	15 000
	04N60/2005	SDV	UMR 6545	PRADEL	LECUIT THOMAS	15 000
				TOTAL	90 000	
FONDATION BETTENCOURT SCHUELLER	04N60/0484	SDV	UPR 9027	FILLOUX	ALAIN FILLOUX	180 000
	04N60/0608	SDV	UPR 9010	LE MAHO	YVON LE MAHO	75 000
	04N60/0657	SDV	UMR 8621	JACQUET	MYLLYKALLIO HANNU	180 000
	04N60/0726	SDV	UPR 2167	AGGERBECK	LEMAITRE BRUNO	180 000
	04N60/1232	SDV	UMR 8015	DUCRUIX	DARDEL FREDERIC	46 000
				TOTAL	661 000	
FONDATION FYSSEN	04N60/0794	SDV	UMR 7625	CLOBERT	MONNIN THIBAUD	17 550
					TOTAL	17 550
ASSOCIATION FAIRE FACE AU SIDA	04N60/1263	SDV	FRE 2737	BRIAND	LORET ERWANN	5 000
					TOTAL	5 000
ENFANTS DE LA LUNE - ASSOCIATION POUR LE XERODERMA PIGMENTOSUM	04N60/2034	SDV	UPR 2169	SARASIN	SARASIN ALAIN	6 000
					TOTAL	6 000
ASSOCIATION FRANCAISE DES DIABETIQUES	04N60/1154	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	SALOMON BENOIT	25 000
					TOTAL	25 000
CONCERN FOUNDATION FUNDING CANCER RESEARCH WORLDWIDE	04N60/0012	SDV	FRE 2593	MANGEAT	ABRIEU ARIANE	10 750
	04N60/0741	SDV	FRE 2593	MANGEAT	ABRIEU ARIANE	9 875
	04N60/1061	SDV	FRE 2593	MANGEAT	ABRIEU ARIANE	10 375
					TOTAL	31 000
FEDERATION POUR LA RECHERCHE SUR LE CERVEAU	04N60/1155	SDV	UMR 8544	FELTZ	SUPPLISSON STEPHANE	30 000
	04N60/1156	SDV	FRE 2593	MANGEAT	CHARNET PIERRE	30 000
	04N60/1264	SDV	UMR 6156	ROUGON	CREMER HAROLD	30 000
	04N60/1265	SDV	UMR 6545	PRADEL	BIRMAN SERGE	30 000
	04N60/1336	SDV	UMR 6543	POUYSESEGUR	THEROND PASCAL	15 000
	04N60/1337	SDV	UMR 6548	POUJEOL	MUS-VETEAU ISABELLE	15 000
	04N60/1338	SDV	UPR 2197	VERNIER	PREAT THOMAS	30 000
					TOTAL	180 000
IMMUNE DEFICIENCY FOUNDATION	04N60/0011	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	9 870
	04N60/0727	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	9 283
	04N60/1335	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	9 753
					TOTAL	28 906
BIOZENTRUM UNIVERSITÄT BASEL	04N60/0134	SDV	UMR 7628	PICARD	FALCON JACKY	8 000
					TOTAL	8 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LES LEUCEMIES - CENT POUR SANG LA VIE	04N60/0853	SDV	UPR 9051	DE THE	PIQUE CLAUDINE	30 000
	TOTAL					30 000
ASSOCIATION REGIONALE POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE - VERRE ESPOIR	04N60/0609	SDV	UMR 7034	TAKEDA	KENNETH TAKEDA	15 000
	04N60/0728	SDV	UMR 8117	DE LAUNOIT	FAFEUR VERONIQUE	12 900
	TOTAL					27 900
NATIONAL INSTITUTES OF HEALTH	04N60/0024	SDV	UMR 7104	MANDEL	KIEFFER BRIGITTE	30 960
	04N60/0593	SDV	UMR 7104	MANDEL	BRIGITTE KIEFFER	28 825
	04N60/0854	SDV	UMR 7104	MANDEL	KIEFFER BRIGITTE	28 440
	04N60/1962	SDV	UMR 7104	MANDEL	KIEFFER BRIGITTE	29 160
	04N60/2032	SDV	UMR 7104	MANDEL	MANDEL JEAN-LOUIS	30 750
	04N60/2033	SDV	UPR 9002	EHRESMANN	EHRESMANN BERNARD	30 750
	04N60/2192	SDV	UMR 7104	MANDEL	MANDEL JEAN-LOUIS	28 440
TOTAL					207 325	
NOUVELLES RECHERCHES BIOMEDICALES - VAINCRE LE CANCER	04N60/0192	SDV	IFR 89	DAUTRY	DAUTRY FRANCOIS	152 000
	TOTAL					152 000
ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LA SCLEROSE	04N60/0025	SDV	UMR 6196	VINAY	DURAND JACQUES	7 000
	04N60/0859	SDV	UMR 6196	VINAY	DURAND JACQUES	7 000
	04N60/1963	SDV	FRE 2722	HILAIRE	HILAIRE GERARD	15 000
	TOTAL					29 000
ASSOCIATION PRADER WILLI	04N60/0483	SDV	UMR 6156	ROUGON	FRANCOISE MUSCATELLI	4 250
	TOTAL					4 250
LEDERER	04N60/1062	SDV	UPR 9063	JANIN	LEDERER FLORENCE	5 000
	TOTAL					5 000
PARISOT	04N60/2218	SDV	UPR 9040	BAUX	BAUX GERARD	1 500
	TOTAL					1 500
PHARMACIA	04N60/0010	SDV	UMR 6544	ENJALBERT	ENJALBERT ALAIN	60 000
	TOTAL					60 000
CRESSANT	04N60/0009	SDV	UMR 5015	BURNOD	BURNOD YVES	490
	TOTAL					490
VASOMEDICAL	04N60/0026	SDV	UMR 7131	RENDU	SIMON ALAIN	10 500
	04N60/0027	SDV	UMR 7131	RENDU	RENDU FRANCINE	4 452
	04N60/1115	SDV	UMR 7131	RENDU	SIMON ALAIN	14 028
	04N60/2007	SDV	UMR 7131	RENDU	RENDU FRANCINE	4 349
	TOTAL					33 329
ASSOCIATION FRANCE LAFORA	04N60/0028	SDV	UPR 9063	JANIN	LEDERER FLORENCE	6 000
	TOTAL					6 000

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
BIOLASBS	04N60/0029	SDV	UMR 5100	CLAVERYS	KRISH HENRY MORRIS	516
	TOTAL					516
ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE	04N60/0184	SDV	UMR 5543	BIOULAC	BIOULAC BERNARD	22 500
	TOTAL					22 500
FONDATION NRJ	04N60/0482	SDV	UPR 1983	DAUTRY	ODILE KELLERMAN	35 000
	04N60/2080	SDV	UMR 7102	MARIANI	SARA SUSAN	26 150
	04N60/2081	SDV	UMR 5543	BIOULAC	TISON FRANCOIS	7 500
	04N60/2082	SDV	UMR 5106	DI SCALA	MARIGHETTO ALINE	56 000
	04N60/2217	SDV	UMR 6152	VERCHER	VERCHER JEAN-LOUIS	47 250
	TOTAL					171 900
BOUCHER	04N60/0513	SDV	UMR 7104	MANDEL	BOUCHER PHILIPPE	43 000
	04N60/0514	SDV	UMR 7104	MANDEL	BOUCHER PHILIPPE	-43 000
	04N60/0515	SDV	UMR 7034	TAKEDA	BOUCHER PHILIPPE	43 000
	TOTAL					43 000
ARA PARSE GHIAN MEDICAL RESEARCH FOUNDATION	04N60/0656	SDV	UPR 2356	POULAIN	POULAIN BERNARD	40 000
	04N60/1055	SDV	UPR 2356	POULAIN	POULAIN BERNARD	-40 000
	04N60/1122	SDV	UPR 1142	MECHALI	COMMES THERESE	35 000
	TOTAL					35 000
MACHACEK	04N60/0729	SDV	UMR 6553	MARMONIER	CHENAL CHRISTIAN	305
	TOTAL					305
HUGOU	04N60/0730	SDV	UMR 5121	DEVAUX	DEVAUX CHRISTIAN	150
	TOTAL					150
OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI	04N60/0789	SDV	UMR 5089	AMALRIC	AMALRIC FRANCOIS	760
	TOTAL					760
INSTITUT DE RECHERCHE DES MALADIES DE L'APPAREIL DIGESTIF	04N60/0795	SDV	UMR 5089	AMALRIC	ALTARE FREDERIC	10 000
	TOTAL					10 000
KAS	04N60/1157	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	WEBER-VIVAT MICHEL	3 500
	TOTAL					3 500
SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DES APICULTEURS DE LA REGION PARISIENNE	04N60/1266	SDV	UPR 9034	CARIOU	CARIOU MARIE-LOUISE	1 000
	TOTAL					1 000
CALIFORNIE - SANTA CRUZ	04N60/1267	SDV	UMR 6543	POUYSEGUR	ARKOWITZ ROBERT	4 929
	TOTAL					4 929
ASSOCIATION TRANSHEPATE	04N60/1334	SDV	FRE 2736	VERRIER	INCHAUSPE GENEVIEVE	10 000
	TOTAL					10 000
CREDIT LYONNAIS	04N60/1333	SDV	UPR 1934	DUNCAN	DUNCAN PATRICK	500
	TOTAL					500

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
FONDATION INSTITUT INTERNATIONAL DE RECHERCHE EN PARAPLEGIE	04N60/1964	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	42 510
	04N60/1965	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	21 125
	04N60/1992	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	21 125
	04N60/1993	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	-42 510
	04N60/2193	SDV	UMR 7102	MARIANI	CHEDOTAL ALAIN	21 125
				TOTAL	63 375	
ABBOTT FRANCE	04N60/1966	SDV	UMR 7518	PEVET	PEVET PAUL	5 000
	04N60/1994	SDV	IFR 37	PEVET	PEVET PAUL	5 000
	04N60/1995	SDV	UMR 7518	PEVET	PEVET PAUL	-5 000
				TOTAL	5 000	
FONDATION MAAF ASSURANCES	04N60/1967	SDV	UMR 6152	VERCHER	MALLET PIERRE	14 000
					TOTAL	14 000
EUROPEAN SOCIETY OF ANAESTHESIOLOGISTS	04N60/2119	SDV	IFR 37	PEVET	PEVET PAUL	15 000
					TOTAL	15 000
ASSOCIATION LE CANCER DU SEIN, PARLONS-EN !	04N60/2121	SDV	FRE 2692	BILLAUD	MAZOYER SYLVIE	16 667
					TOTAL	16 667
LADRECH	04N60/2221	SDV	UMR 6101	COGNE	COGNE MICHEL	3 000
					TOTAL	3 000
DIVERS RECHERCHE MEDICALE CONTRE LE CANCER	04N60/0191	SDV	UMR 8526	STEHELIN	STEHELIN DOMINIQUE	30
	04N60/1343	SDV	UMR 5020	COLLET	JOURDAN FRANCOIS	1 430
	04N60/1902	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	DUMUIS ALINE	400
	04N60/1903	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	20
	04N60/2134	SDV	UPR 1142	MECHALI	PASERO PHILIPPE	171
	04N60/2209	SDV	UMR 8526	STEHELIN	STEHELIN DOMINIQUE	30
				TOTAL	2 081	
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	04N60/0032	SDV	UMR 8541	DREYFUS	HYRIEN OLIVIER	4 493
	04N60/0033	SDV	UPR 9051	DE THE	DE THE HUGUES	36 670
	04N60/0034	SDV	UMR 8541	DREYFUS	MEYER ERIC	9 973
	04N60/0035	SDV	UPR 9051	DE THE	LAVAU CATHERINE	1 165
	04N60/0036	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	KLATZMANN DAVID	27 856
	04N60/0037	SDV	UPR 2167	AGGERBECK	KARESS ROGER	43 000
	04N60/0062	SDV	UMR 7127	LALLIER	CORMIER PATRICK	7 000
	04N60/0063	SDV	FRE 2775	THOMAS	MEIJER LAURENT	6 000
	04N60/0064	SDV	FRE 2775	THOMAS	MULNER-LORILLON ODIL	7 000
	04N60/0065	SDV	UMR 6061	PRIGENT	MOSSER JEAN	6 750
	04N60/0066	SDV	UMR 6187	RAYMOND	JANET THIERRY	5 000
	04N60/0067	SDV	UMR 7628	PICARD	PICARD ANDRE	30 000
	04N60/0068	SDV	UMR 6101	COGNE	DENIZOT YVES	7 623
	04N60/0069	SDV	UMR 5161	GILSON	GILSON ERIC	48 000
04N60/0070	SDV	FRE 2692	BILLAUD	BILLAUD MARC	28 800	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	04N60/0071	SDV	UMR 8126	LIPINSKI	DOUC-RASY SETHA	18 000
	04N60/0072	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	KROEMER GUIDO	30 000
	04N60/0073	SDV	UMR 7592	LEPESANT	POIRIER FRANCOISE	7 570
	04N60/0074	SDV	UMR 7622	JESSUS	MARO BERNARD	5 715
	04N60/0075	SDV	UMR 7622	JESSUS	SHI DE-LI	10 463
	04N60/0122	SDV	UMR 5121	DEVAUX	MOUGEL MARYLENE	6 000
	04N60/0123	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	26 678
	04N60/0124	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	RICHARD-FOY HELENE	9 000
	04N60/0125	SDV	UMR 5547	VINCENT	MORELLO DOMINIQUE	12 000
	04N60/0126	SDV	UMR 7622	JESSUS	SHI DE-LI	9 079
	04N60/0127	SDV	UMR 7622	JESSUS	MARO BERNARD	17 971
	04N60/0128	SDV	UPR 1142	MECHALI	ROUQUIER SYLVIE	4 000
	04N60/0129	SDV	UMR 5534	COUBLE	BAKLOUTI FAOUZI	30 000
	04N60/0505	SDV	UMR 7592	LEPESANT	ERIC KARSENTI	32 000
	04N60/0506	SDV	UMR 7087	KLATZMANN	DAVID KLATZMANN	42
	04N60/0507	SDV	UMR 8541	DREYFUS	OLIVIER HYRIEN	4 041
	04N60/0508	SDV	UMR 7628	PICARD	ANDRE PICARD	30 000
	04N60/0509	SDV	UMR 7628	PICARD	ANDRE PICARD	715
	04N60/0510	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BERNARD DUCOMMUN	45 750
	04N60/0511	SDV	UMR 5089	AMALRIC	JEAN SEBASTIEN HOFFMANN	23 300
	04N60/0512	SDV	UMR 6187	RAYMOND	MARC MESNIL	5 333
	04N60/0594	SDV	UMR 6061	PRIGENT	MARIE DOMINIQUE GALIBERT	13 250
	04N60/0595	SDV	UMR 6061	PRIGENT	JEAN MOSSER	17 500
	04N60/0596	SDV	UMR 6061	PRIGENT	JEAN-JACQUES PATARD	15 000
	04N60/0600	SDV	UMR 7592	LEPESANT	FRANCOISE POIRIER	951
	04N60/0601	SDV	UMR 7104	MANDEL	STANISLAS DU MANOIR	10 000
	04N60/0602	SDV	UMR 5547	VINCENT	MARIE VANDROMME	8 000
	04N60/0603	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	NADIA BARBOULE	3 000
	04N60/0662	SDV	UPR 2167	AGGERBECK	SERAPHIN BERTRAND	30 500
	04N60/0664	SDV	UMR 5086	COZZONE	GILLET GERMAIN	15 000
	04N60/0709	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	KROEMER GUIDO	72 000
	04N60/0710	SDV	UMR 8122	HEIDMANN	HEIDMANN THIERRY	54 000
	04N60/0711	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	BARBOULE NADIA	6 000
	04N60/0712	SDV	UMR 8526	STHELIN	LEPRINCE DOMINIQUE	26 000
	04N60/0713	SDV	UMR 8117	DE LAUNOIT	ABBADIE CORINNE	27 765
	04N60/0731	SDV	UMR 5534	COUBLE	MOUCHIROUD GUY	42 000
	04N60/0732	SDV	UMR 5534	COUBLE	MEHLEN PATRICK	64 500
	04N60/0733	SDV	UMR 5161	GILSON	GILSON ERIC	72 000
	04N60/0734	SDV	UMR 6101	COGNE	COGNE MICHEL	42 000
	04N60/0735	SDV	UMR 8526	STHELIN	AUMERCIER MARC	26 000
	04N60/0742	SDV	UPR 1142	MECHALI	JAY PHILIPPE	4 000
	04N60/0743	SDV	UPR 1142	MECHALI	DE SARIO ALBERTINA	3 000
04N60/0744	SDV	UMR 5160	PETIT	COHEN PASCALE	8 455	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	04N60/0745	SDV	UPR 1142	MECHALI	ROUQUIER SYLVIE	9 000
	04N60/0746	SDV	UPR 1142	MECHALI	MECHALI MARCEL	52 200
	04N60/0747	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	BORDONNE REMY	55 200
	04N60/0748	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	SARDET CLAUDE	58 800
	04N60/0749	SDV	FRE 2593	MANGEAT	FORT PHILIPPE	72 000
	04N60/0750	SDV	UMR 5543	BIOULAC	MOONEN CHRIT	36 000
	04N60/0760	SDV	UMR 6102	MALISSEN	VIVIER ERIC	48 000
	04N60/0761	SDV	UMR 6102	MALISSEN	PIERRE PHILIPPE	30 000
	04N60/0762	SDV	UMR 7104	MANDEL	SASSONE-CORSI PAOLO	60 000
	04N60/0763	SDV	UMR 7104	MANDEL	EGLY JEAN-MARC	72 000
	04N60/0764	SDV	UMR 7104	MANDEL	WASYLYK BODHAN	62 400
	04N60/0765	SDV	UMR 6061	PRIGENT	PRIGENT CLAUDE	54 900
	04N60/0771	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	FERRER MICHELE	31 200
	04N60/0772	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	TROUCHE DIDIER	55 800
	04N60/0773	SDV	UMR 5089	AMALRIC	GIRARD JEAN-PHILIPPE	72 000
	04N60/0774	SDV	UMR 5089	AMALRIC	SALLES BERNARD	40 800
	04N60/0790	SDV	UMR 6543	POUYSSÉGUR	POUYSSÉGUR JACQUES	45 600
	04N60/0791	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	72 000
	04N60/0792	SDV	UMR 6097	BARBRY	LESAGE FLORIAN	42 000
	04N60/0793	SDV	UMR 8541	DREYFUS	MEYER ERIC	5 500
	04N60/0796	SDV	UPR 9063	JANIN	MIRANDE MARC	7 500
	04N60/0797	SDV	UPR 9063	JANIN	CARLIER MARIE-FRANCE	36 000
	04N60/0850	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	OGRYZKO VASILY	25 000
	04N60/0851	SDV	UPR 2169	SARASIN	STARY ANNE	25 000
	04N60/0852	SDV	UMR 5097	LITVAK	ASTIER-GIN THERESE	10 500
	04N60/0855	SDV	UMR 6545	PRADEL	PRADEL JACQUES	25 300
	04N60/1063	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	LEIBOVITCH SERGE	10 000
	04N60/1158	SDV	FRE 2692	BILLAUD	MAZOYER SYLVIE	12 000
	04N60/1159	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	FEUNTEUN JEAN	15 000
	04N60/1160	SDV	UPR 1983	DAUTRY	DAUTRY FRANCOIS	18 000
	04N60/1161	SDV	UPR 9045	TOVEY	CHELBI ALIX MOUNIRA	20 000
	04N60/1162	SDV	FRE 2692	BILLAUD	MANIE SERGE	12 000
	04N60/1163	SDV	FRE 2692	BILLAUD	ZHANG CHANG	12 000
	04N60/1164	SDV	FRE 2692	BILLAUD	DANTE ROBERT	12 000
	04N60/1165	SDV	FRE 2692	BILLAUD	DALLA-VENEZIA NICOLE	12 000
	04N60/1233	SDV	UMR 5086	COZZONE	REYNAUD CAROLINE	12 000
	04N60/1234	SDV	UMR 5534	COUBLE	MORLE FRANCOIS	12 000
	04N60/1235	SDV	UMR 5534	COUBLE	SIMONNET HELENE	12 000
	04N60/1236	SDV	UMR 5534	COUBLE	GANDRILLON OLIVIER	12 000
	04N60/1237	SDV	UMR 5161	GILSON	FOUREL GENEVIEVE	12 000
	04N60/1238	SDV	UMR 5161	GILSON	JURDIC PIERRE	12 000
	04N60/1239	SDV	UMR 5161	GILSON	LAMONERIE THOMAS	12 000
04N60/1240	SDV	UMR 5086	COZZONE	CORTAY HELENE	12 000	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	04N60/1241	SDV	UMR 7100	KEDINGER	DE MEY JAN RAOUL	34 000
	04N60/1242	SDV	UMR 7009	GACHE	DEBEC ALAIN	7 000
	04N60/1245	SDV	UMR 7622	JESSUS	SHI DE-LI	7 782
	04N60/1246	SDV	UPR 9051	DE THE	DE THE HUGUES	35 476
	04N60/1247	SDV	UMR 7622	JESSUS	JAFFREDO THIERRY	9 765
	04N60/1348	SDV	UMR 7622	JESSUS	JESSUS CATHERINE	45 000
	04N60/1367	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	KISS TAMAS	32 000
	04N60/1368	SDV	UMR 6097	BARBRY	LESAGE FLORIAN	28 000
	04N60/1369	SDV	UMR 6543	POUYSSÉGUR	POUYSSÉGUR JACQUES	30 400
	04N60/1370	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	DUCOMMUN BERNARD	45 750
	04N60/1371	SDV	UMR 5089	AMALRIC	HOFFMANN JEAN-SEBASTIEN	23 300
	04N60/1372	SDV	UMR 5089	AMALRIC	GIRARD JEAN-PHILIPPE	48 000
	04N60/1373	SDV	UMR 5089	AMALRIC	SALLES BERNARD	27 200
	04N60/1374	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	KISS TAMAS	48 000
	04N60/1375	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	TROUCHE DIDIER	37 200
	04N60/1376	SDV	UMR 5099	WEBER-VIVAT	FERRER MICHELE	20 800
	04N60/1377	SDV	FRE 2593	MANGEAT	FORT PHILIPPE	48 000
	04N60/1378	SDV	UPR 1142	MECHALI	MECHALI MARCEL	34 800
	04N60/1379	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	SARDET CLAUDE	39 200
	04N60/1380	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	BORDONNE REMY	36 800
	04N60/1381	SDV	UMR 7628	PICARD	PICARD ANDRE	30 000
	04N60/1382	SDV	UPR 1142	MECHALI	DE SARIO ALBERTINA	6 000
	04N60/1383	SDV	UPR 1142	MECHALI	ROUQUIER SYLVIE	4 000
	04N60/1384	SDV	UMR 7104	MANDEL	DU MANOIR STANISLAS	60 000
	04N60/1385	SDV	UMR 7104	MANDEL	GEORGES ELISABETH	20 000
	04N60/1386	SDV	UMR 7034	TAKEDA	DONTENWILL MONIQUE	20 000
	04N60/1387	SDV	UMR 7104	MANDEL	DAVIDSON IRWIN	25 000
	04N60/1388	SDV	UMR 6101	COGNE	COGNE MICHEL	28 000
	04N60/1389	SDV	UMR 5161	GILSON	GILSON ERIC	48 000
	04N60/1390	SDV	FRE 2692	BILLAUD	BILLAUD MARC	28 800
	04N60/1391	SDV	UMR 5534	COUBLE	MEHLEN PATRICK	43 000
	04N60/1392	SDV	UMR 5534	COUBLE	MOUCHIROUD GUY	28 000
	04N60/1393	SDV	UMR 8125	FEUNTEUN	KROEMER GUIDO	48 000
	04N60/1394	SDV	UMR 8122	HEIDMANN	HEIDMANN THIERRY	36 000
	04N60/1395	SDV	UMR 8541	DREYFUS	MEYER ERIC	1 443
04N60/1823	SDV	FRE 2692	BILLAUD		43 200	
04N60/1929	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	BERTHERAT JEROME	1 913	
04N60/1930	SDV	UMR 8104	KAHN	CLAUSER ERIC	7 100	
04N60/1931	SDV	UMR 8104	KAHN	CATELLI MARIA-GRAZIA	1 092	
04N60/1932	SDV	UMR 8104	KAHN	CLAUSER ERIC	7 550	
04N60/1933	SDV	UMR 8104	KAHN	BERTHERAT JEROME	787	
04N60/1934	SDV	UMR 8104	KAHN	TRAUTMANN ALAIN	45 000	
04N60/1935	SDV	UMR 8541	DREYFUS	HYRIEN OLIVIER	4 397	

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT	
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	04N60/1936	SDV	UPR 9063	JANIN	MIRANDE MARC	7 500	
	04N60/1937	SDV	UPR 2167	AGGERBECK	SERAPHIN BERTRAND	30 500	
	04N60/1938	SDV	UPR 9063	JANIN	CARLIER MARIE-FRANCE	24 000	
	04N60/1939	SDV	UMR 7104	MANDEL	THISSE CHRISTINE	50 000	
	04N60/1940	SDV	UMR 7104	MANDEL	WASYLYK BOHDAN	41 600	
	04N60/1941	SDV	UMR 7104	MANDEL	EGLY JEAN-MARC	48 000	
	04N60/1942	SDV	UMR 6102	MALISSEN	VIVIER ERIC	32 000	
	04N60/1943	SDV	UMR 6545	PRADEL	PRADEL JACQUES	25 300	
	04N60/1944	SDV	UMR 6102	MALISSEN	PIERRE PHILIPPE	20 000	
	04N60/1945	SDV	FRE 2593	MANGEAT	LORCA THIERRY	69 000	
	04N60/1946	SDV	UMR 5536	CANIONI	MOONEN CHRETIEN	24 000	
	04N60/1947	SDV	UMR 144	GOUD	PAOLETTI ANNE	15 000	
	04N60/1948	SDV	UMR 144	GOUD	DOYE VALERIE	23 000	
	04N60/1949	SDV	UMR 6061	PRIGENT	PRIGENT CLAUDE	36 600	
	04N60/1950	SDV	UMR 7104	MANDEL	SASSONE PAOLO	40 000	
	04N60/1951	SDV	UMR 8104	KAHN	BERTHERAT JEROME	3 986	
	04N60/1988	SDV	UPR 2580	BOCKAERT	BERTHERAT JEROME	-1 913	
	04N60/1989	SDV	UMR 8104	KAHN	BERTHERAT JEROME	1 913	
	04N60/1996	SDV	UMR 5543	BIOULAC	MOONEN CHRETIEN	24 000	
	04N60/1997	SDV	UMR 5536	CANIONI	MOONEN CHRETIEN	-24 000	
	04N60/2045	SDV	UMR 7622	JESSUS	MARO BERNARD	20 636	
	04N60/2046	SDV	UMR 7622	JESSUS	JESSUS CATHERINE	30 000	
	04N60/2047	SDV	FRE 2593	MANGEAT	LORCA THIERRY	46 000	
	04N60/2048	SDV	DR 3	LECHEVALLIER	LEIBOVITCH SERGE	2 498	
	04N60/2049	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	4 739	
	04N60/2050	SDV	IFR 89	DAUTRY	DAUTRY FRANCOIS	6 246	
	04N60/2075	SDV	UPR 9079	HAREL-BELLAN	HAREL-BELLAN ANNICK	48 000	
	04N60/2114	SDV	UMR 6061	PRIGENT	MOSSER JEAN	17 500	
	04N60/2115	SDV	UMR 6061	PRIGENT	GALIBERT-ANNE M-D	4 500	
	04N60/2116	SDV	UMR 6061	PRIGENT	GALIBERT-ANNE M-D	8 750	
	04N60/2210	SDV	UMR 8104	KAHN	BERTHERAT JEROME	22 000	
	04N60/2211	SDV	UMR 8104	KAHN	CLAUSER ERIC	20 000	
	04N60/2212	SDV	UMR 8104	KAHN	CATELLI MARIA-GRAZIA	20 000	
	04N60/2213	SDV	UMR 8104	KAHN	NAHMIAS CLAIRE	15 000	
	04N60/2214	SDV	UMR 6061	PRIGENT	PRIGENT CLAUDE	10 000	
	04N60/2215	SDV	UMR 5086	COZZONE	BAGGETTO LORIS G	21 000	
	04N60/2216	SDV	UMR 8104	KAHN	ISSAD TARIK	18 736	
	04N60/2220	SDV	UMR 7592	LEPESANT	REBOUD MICHELE	3 548	
	04N60/2227	SDV	UMR 7592	LEPESANT	POIRIER FRANCOISE	3 549	
	04N60/2228	SDV	UMR 7622	JESSUS	SHI DE-LI	3 913	
					TOTAL		4 474 464

Donateur	Num Notif	DS	Unité	Directeur	Bénéficiaire	Montant en € HT
FONDATION POUR LA RECHERCHE MEDICALE	04N60/0061	SDV	UMR 8117	DE LAUNOIT	VANDENBUNDER BERNARD	1 536
	04N60/0116	SDV	UMR 6543	POUYSEGUR	ARKOWITZ ROBERT	15 245
	04N60/0117	SDV	UPR 1142	MECHALI	TUFFERY SYLVIE	10 000
	04N60/0118	SDV	UPR 1142	MECHALI	PASERO PHILIPPE	10 000
	04N60/0119	SDV	UMR 5095	AIGLE	MINVIELLE-SEBASTIA LIONEL	15 245
	04N60/0503	SDV	UMR 5534	COUBLE	VALERIE CASTELLANI	39 039
	04N60/0504	SDV	FRE 2593	MANGEAT	GILLES CARNAC	22 868
	04N60/0661	SDV	UMR 5163	CESBRON-DELAUW	HAKIMI MOHAMED-ALI	76 224
	04N60/0714	SDV	UMR 6102	MALISSEN	NADEL BERTRAND	45 727
	04N60/0715	SDV	UMR 6156	ROUGON	MATARAZZO VALERY	9 147
	04N60/0737	SDV	UMR 5124	LUTFALLA	LUTFALLA GEORGES	22 692
	04N60/0738	SDV	UPR 1142	MECHALI	PASERO PHILIPPE	45 732
	04N60/0739	SDV	UMR 6187	RAYMOND	JABER MOHAMED	45 735
	04N60/1064	SDV	UPR 2357	FRITIG	RYABOVA LYUBOV	22 500
	04N60/1150	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	HAHNE MICHAEL	45 433
	04N60/1248	SDV	FRE 2593	MANGEAT	MANGEAT PAUL	10 000
	04N60/1249	SDV	UMR 5549	FABRE-THORPE	FIZE DENIS	43 000
	04N60/1250	SDV	UMR 7104	MANDEL		15 245
	04N60/1344	SDV	UPR 1142	MECHALI	CLAUSTRES MIREILLE	10 000
	04N60/1345	SDV	UMR 5535	BLANCHARD	TAYLOR NAOMI	10 000
	04N60/1346	SDV	UMR 5534	COUBLE	MEHLEN PATRICK	3 689
	04N60/1347	SDV	UPR 2169	SARASIN	KANNOUCHE PATRICIA-LAILA	45 000
	04N60/1747	SDV	UPR 9051	DE THE		10 000
	04N60/1952	SDV	UPR 9027	FILLOUX	GELI VINCENT	11 189
	04N60/1953	SDV	UMR 6545	PRADEL	PRADEL JACQUES	44 611
	04N60/1954	SDV	UMR 7034	TAKEDA	BOUCHER PHILIPPE	45 734
	04N60/1971	SDV	UPR 9040	BAUX	BAUX GERARD	10 000
	04N60/1973	SDV	UMR 5088	DUCOMMUN	DUCOMMUN BERNARD	10 000
	04N60/1974	SDV	UMR 5547	VINCENT	CHRISTIANS ELISABETH	45 665
	04N60/2016	SDV	UMR 6098	HENRISSAT	VINCENT FLORENCE	10 000
	04N60/2038	SDV	UMR 5534	COUBLE	MEHLEN PATRICK	15 425
	04N60/2039	SDV	UMR 5161	GILSON	JALINOT PIERRE	10 000
	04N60/2040	SDV	UMR 5161	GILSON	GILSON ERIC	10 000
	04N60/2041	SDV	UMR 8542	GORIDIS	PROCHIAANTZ ALAIN	10 000
	04N60/2042	SDV	UMR 7102	MARIANI	MARIANI JEAN	10 000
	04N60/2043	SDV	UMR 5539	VIAL	DUBREMETZ JEAN-FRANCOIS	10 000
	04N60/2044	SDV	UMR 7104	MANDEL	DAVIDSON IRWIN	10 000
	04N60/2087	SDV	UMR 8544	FELTZ	KREJCI ERIC	20 000
	04N60/2102	SDV	UMR 8544	FELTZ	FELTZ ANNE	6 600
	04N60/2112	SDV	UMR 6097	BARBRY	CHARDIN PIERRE	10 000
	04N60/2113	SDV	UMR 8544	FELTZ	KREJCI ERIC	25 000
				TOTAL		888 281
				TOTAL GENERAL		11 675 613

Dons et legs - RMLR : 6333

Décision n° 050008DAJ du 31 janvier 2005 acceptant la libéralité consentie par M. Francis PERAN

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; délibération du conseil d'administration du CNRS du 29-03-2001 ; considérant les termes du testament authentique du 08-11-1997 de M. Francis PERAN ayant institué pour légataire universel « l'institut Villejuif à Paris » ; considérant le jugement du 24-11-2004 rendu par le tribunal de grande instance de Morlaix partageant le legs universel consenti par M. PERAN entre le CNRS pour son Institut de Recherche sur le Cancer et l'Institut Gustave Roussy ; considérant l'état des forces et charges de la succession au jour du décès de M. PERAN.

Art. 1^{er}. – Est acceptée, sous réserve que l'actif soit supérieur au passif et que les conclusions de l'enquête administrative ne révèlent pas d'opposition de la part d'éventuels héritiers du défunt, la libéralité consentie par M. Francis PERAN.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 31 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Mise en oeuvre des marchés publics - Personne responsable - RMLR : 634223

Décision n° 050010DAJ du 3 février 2005 désignant le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange en qualité de personne responsable du marché d'assurance pour l'assistance et le rapatriement des personnels envoyés en mission à l'étranger par le CNRS

Direction des affaires juridiques

Vu code des marchés publics, not. art. 20 ; D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 040014DAJ du 20-02-2004 ; CIR. du 07-01-2004.

Art. 1^{er}. – En application de l'article 2.10 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 susvisée, le délégué régional de la circonscription Paris Michel-Ange est désigné en qualité de personne responsable du marché d'assurance pour l'assistance au rapatriement et à l'hospitalisation sur place, en cas de maladie ou de blessure, des personnels envoyés en mission à l'étranger et dans les DOM-TOM, titulaires d'un ordre de mission établi et signé par le CNRS.

Art. 2. – La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 3 février 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Mesures particulières

Cabinet du ministre

Arrêté du 25 janvier 2005 portant cessation de fonctions au cabinet du ministre

Education nationale, enseignement supérieur et recherche –
NOR : MENB0500087A - JO du 28-01-2005 - texte n° 53

Vu D. n° 48-1233 du 28-07-1948 mod. ; D. du 30-03-2004 ;
D. du 29-11-2004 ; A. du 08-04-2004.

Art. 1^{er}. - Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Emmanuel Pasquier, en qualité de conseiller technique au cabinet du ministre à compter du 1^{er} février 2005.

Art. 2. - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 2005.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,
François FILLON

Concours

Nominations d'ITA en 2004 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2^e classe			
MR MONETI	ANDREA	229	01/12/2004
Ingénieurs d'études de 2^e classe			
MR BOYER	BERNARD	111	01/12/2004
MR FILIPPOV	ANATOLY	109	01/12/2004
MME HEBMANN	VERONIQUE	15	01/12/2004
MR MAURIN	SYLVAIN	176	01/12/2004
MR SAINTON	PATRICK	98	01/12/2004
Assistants ingénieurs			
MR BERTHEBAUD	ERIC	120	01/12/2004
MR CHAMBRIER	PIERRE	21	01/12/2004
MME NICOLAS	ISABELLE	248	01/12/2004
Techniciens de la recherche de classe normale			
MLE CORDIER	MARIE-ANGE	73	01/12/2004
MLE HNINI	SOUMIA	319	01/12/2004
MR NOARO	PIERRE	310	01/12/2004
Adjointes techniques de la recherche			
MR OTMANI	RACHID	226	01/12/2004

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours externes

Suite aux concours externes d'ingénieurs et de techniciens, ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 1^{re} classe			
MR KASUMOV	ALEKBER	41	01/01/2005
Ingénieurs de recherche de 2^e classe			
MR BRAU	FREDERIC	91	01/01/2005
MR CAU	JULIEN	402	01/01/2005
MR DECOSSAS	SEBASTIEN	442	01/01/2005
MLE GEORGET	VIRGINIE	3	01/01/2005

NOM	Prénom	N° concours	Date d'effet
MME LIENARD	ANNE	465	01/01/2005
MR NEGRONI	LUC	45	01/01/2005
MME REBERAC	AURELIE	477	01/01/2005
MR SEITSONEN	ARI PAAVO	162	01/01/2005
Ingénieurs d'études de 2^e classe			
MLE BARFLEURE	CHRISTELLE	240	01/01/2005
MLE COURTOIS	BLANDINE	214	01/01/2005
MR CULCASI	MARCEL	52	01/01/2005
MLE GAUCHER	NATHALIE	195	01/01/2005
MR LUC	CHRISTOPHE	479	01/01/2005
MR PEAN	ALAIN	175	01/01/2005
Assistants ingénieurs			
MR BIRCKER	LOIC	408	01/01/2005
MLE CAILLOT	JULIE	499	01/01/2005
MR DUBOIS	JULIEN	453	01/01/2005
MME KODJABACHIAN	DEBORAH	406	01/01/2005
MME LE MOINE	HAE-OK	245	01/01/2005
MR MAZENQ	LAURENT	428	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe normale			
MLE BAILLY	CORINNE	431	01/01/2005
MLE BAUZA	AURELIE	257	01/01/2005
MLE BOTONNET	PHUNG CHUC NU	252	01/01/2005
MME CLAMECY	PATRICIA	258	01/01/2005
MR CORNIER	THIBAUT	403	01/01/2005
MLE COUZIGNE	EMILIE	433	01/01/2005
MLE DESMIS	LAURA	258	01/01/2005
MME DUPEUBLE	ISABELLE	321	01/01/2005
MR FOMBARON	DOMINIQUE	134	01/01/2005
MME GARDES	VALERIE	257	01/01/2005
MLE HAZEMANN	ISABELLE	411	01/01/2005
MLE JEZERNIK	ANNE-MARIE	255	01/01/2005
MLE LATORRE	FANNY	252	01/01/2005
MR LAURENCE	JEROME	462	01/01/2005
MR LE VIAVANT	NICOLAS	489	01/01/2005
MR MAKOUNDOU	PATRICK	413	01/01/2005
MLE MOEHRMANN	PEGGY	259	01/01/2005
MLE NOGUEIRA	SONIA	322	01/01/2005
MLE PFAFF	ANNE-CECILE	261	01/01/2005
MR RECHER	ARNAUD	460	01/01/2005
MLE ROBERT	CAROLYN	458	01/01/2005
MLE TEMPEL	ANNE	462	01/01/2005
MR WILLOQUET	GEORGES	460	01/01/2005
Adjoints techniques de la recherche			
MLE DOMINGUES VINHAS	EMILIE	418	01/01/2005

Concours

Nominations d'ITA en 2004 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2004, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs de recherche de 2^e classe				
MME BELLON	ELISABETH	524	F	01/01/2004
Assistants ingénieurs				
MME BOUSQUET	CHRISTINE	540	H	01/01/2004

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
MR BUQUET	CHRISTOPHE	540	H	01/01/2004
MLE DEWOR	ISABELLE	540	H	01/01/2004
MME FILAK	CHRISTELLE	540	H	01/01/2004
MME PAYEN	GENEVIEVE	503	A	01/01/2004
Techniciens de la recherche de classe normale				
MR REISER	DOMINIQUE	532	G	01/01/2004
Adjointes techniques de la recherche				
MR PARVAN	SYLVAIN	533	G	01/01/2004

Concours

Nominations d'ITA en 2005 - Concours internes

Suite aux concours internes d'ingénieurs, techniciens, administratifs ont été nommées en 2005, par décision du directeur général du Centre national de la recherche scientifique, les personnes dont les noms suivent :

NOM	Prénom	N° concours	BAP	Date d'effet
Ingénieurs d'études de 2^e classe				
MR COLAIOCCO	BRUNO	520	E	01/01/2005
Techniciens de la recherche de classe normale				
MME MASSEI	JOELLE	536	H	01/01/2005
Adjointes techniques de la recherche				
MR COMPANY	RICHARD	529	G	01/01/2005

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 5 janvier 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0402939A - JO du 18-01-2005, p. 737, texte n° 1

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 janvier 2005, le mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des ingénieurs et des personnels techniques et d'administration de la recherche du Centre national de la recherche scientifique est prorogé jusqu'au 31 janvier 2006.

Comités, conseils et commissions

Arrêté du 5 janvier 2005 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des personnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique

Education nationale, enseignement supérieur et recherche - NOR : MENA0402940A - JO du 18-01-2005, p. 737, texte n° 2

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 5 janvier 2005, le mandat des membres des commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des per-

sonnels de l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules du Centre national de la recherche scientifique est prorogé jusqu'au 31 janvier 2006.

Comité, conseils et commissions

Note n° 050001ELEC du 10 janvier 2005 de proclamation des résultats des élections aux commissions interdisciplinaires du CNRS

Organisation des élections

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; A. du 12-11-2004 ; DEC. n° 040070DAJ du 20-09-2004 ; DEC. n° 040013ELEC du 30-11-2004 ; DEC. n° 040015ELEC 01-12-2004 ; procès-verbal de dépouillement du scrutin du 10-01-2005.

Sont proclamés élus aux commissions interdisciplinaires du CNRS :

CID 42 : « Santé et société »

- Collège A :
 - M. Manuel BOUVARD
 - Mme Martine BUNGENER
 - Mme Martine CADOR
 - M. Olivier DUTOUR
 - M. Farid EL MASSIQUI
 - M. François RENAUD
- Collège B :
 - Mme Christelle BAUNEZ
 - M. Franck CHAILLAN
 - M. Philippe ENCLOS
 - M. Laurent FASANO

- Collège C :
M. Jacques MILLET
M. Christophe TIFFOCHE
Mme Danielle VEYRAT

CID 43 : « Impacts sociaux du développement des nanotechnologies »

- Collège A :
M. Pierre BEAUVILLAIN
M. Hugues DREYSSE
M. Dominique VINCK
M. André VIOUX
- Collège B :
M. Jean-Pierre DJUKIC
M. Jean-Marc DOUILLARD
- Collège C :
M. François GUILLEN
M. Gérard HELARY
M. Patrick SCHMOLL

CID 44 : « Modélisation des systèmes biologiques, bioinformatique »

- Collège A :
M. Christian COGNARD
M. Erick DUFOURC
M. Thierry GRANGE
Mme Claire LUGNIER
M. Christian MICHEL
M. Michel RIVEILL
- Collège B :
M. Dominique CELLIER
Mme Nathalie DECLERCK
M. Olivier GANDRILLON
M. Nicolas HERMANN
Mme Nathalie MAUREL
- Collège C :
M. Pierre-Olivier FLAVIGNY
Mme Julie MAALOUM
M. Henri MILHOMME

CID 45 : « Cognition, langage, traitement de l'information : systèmes naturels et artificiels »

- Collège A :
Mme Line GARNERO
M. Christian HUDELLOT
Mme Hélène PAUGAM-MOISY
M. Jean PETITOT
M. Jean-Marie PIERREL
M. Simon THORPE
- Collège B :
M. Christian CAVE
M. Bernard FRADIN
M. Edouard GENTAZ
M. François RIGALLEAU

- Collège C :
M. Carlos DEL CUETO
M. Jean-Paul LACHARME
M. Gérard-Richard WALTER

CID 46 : « Risques environnementaux et société »

- Collège A :
M. Pierre GARMY
Mme Janine GIBERT
Mme Martine HOSSAERT-MC KEY
M. Pierre LASCOUMES
M. Raphaël ROMI
M. Richard SEMPERE
- Collège B :
Mme Pascale BAUDA
M. Michel GREGOIRE
M. Frédéric OGE
M. Tarik TAZDAIT
Mme Anne TRESSET
- Collège C :
M. Jacky HIRSCH
M. André LACROIX
Mme Marie-Madeleine USSELMANN

CID 47 : « Astroparticules »

- Collège A :
M. Jean BALLET
Mme Geneviève BELANGER
M. Martin GIARD
Mme Sylvie LEES-ROSIER
M. David POLARSKI
Mme Tiina SUOMIJARVI
- Collège B :
M. Eric AUBOURG
M. Karim BENAKLI
M. Emmanuel GANGLER
M. Christophe GROJEAN
M. Jean-Michel MARTIN
- Collège C :
M. Emile-Michel ARMENGAUD
Mme Elyette JEGHAM
Mme Marie-Christine LEVY

Fait à Paris, le 10 janvier 2005.

Le délégué pour les élections,
Philippe WILLOQUET

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050001SPHM du 17 janvier 2005 portant nomination des membres du comité de gestion de l'UPS n° 2573 - Démantèlement de l'INB 106 (LURE)**

Sciences physiques et mathématiques

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; D. du 01-08-2003 ; DEC. n° 159-87 du 02-12-1987 ; DEC. n° 31/90 du 09-02-1990 ; DEC. n° 020004SPHM du 20-11-2002.

Art. 1^{er}. - Sont nommés membres du comité de gestion de l'Unité propre de service intitulée « Démantèlement de l'INB 106 (LURE) » :

Monsieur Jean Daillant, ingénieur CEA,

Monsieur Alain Fontaine, directeur scientifique adjoint du département des sciences physiques et mathématiques,

Monsieur Philippe Lavocat, directeur adjoint technique de l'institut national de physique nucléaire et physique des particules,

Madame Françoise Sevin, directrice des finances.

Art. 2. - La décision n° 040021SPHM du 22 juillet 2004 est abrogée.

Art. 3. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 17 janvier 2005.

Le directeur général,
Bernard LARROUTUROU

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050005DR01 du 27 janvier 2005 portant création d'un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8150 - Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental**

Délégation Paris A

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod., not. art. 3 ; DEC. n° 920368SOSI du 28-10-1992 mod.

Art. 1^{er}. - Il est créé un conseil de laboratoire au sein de l'UMR n° 8150 - Centre André Chastel : Laboratoire de recherche sur le patrimoine français et l'histoire de l'art occidental, dont la composition est définie ci-après.

Art. 2. - Le conseil de laboratoire comprend 16 membres :

- 1 membre de droit ;
- 8 membres élus dont :
 - 4 pour le Collège des chercheurs et enseignants-chercheurs ;
 - 3 pour le Collège des ITA ;
 - 1 pour le Collège des doctorants et post-doctorants ;
- 7 membres nommés.

Le mandat des membres du conseil de laboratoire prendra fin avec le renouvellement de l'unité, le 31 décembre 2007.

Art. 3. - Ce conseil de laboratoire exerce les compétences fixées au Titre III de la décision du 28 octobre 1992 susvisée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Ivry-sur-Seine, le 27 janvier 2005.

Pour le directeur général et par délégation :
Le délégué régional Paris A,
Tony ROULOT

Comités, conseils et commissions**Décision n° 050005DR16 du 12 janvier 2005 portant modification de la décision de renouvellement des membres élus et désignés du comité paritaire de gestion du restaurant propre du site du Campus Michel-Ange**

Délégation Paris Michel-Ange

Vu D. n° 82-993 du 24-11-1982 mod. ; DEC. n° 000207DCAJ du 20-03-2000 ; DEC. n° 000029DRH du 09-06-2000 ; DEC. n° 000216DR16 du 21-12-2000 ; DEC. n° 000216DR16 du 21-12-2000 mod. ; CIR. n° 020003DRH du 17-12-2002 ; DEC. n° 040030DR16 du 30-09-2004 ; DEC. n° 040098DAJ du 29-10-2004 ; procès-verbal du 21-06-2004 relatif aux opérations électorales au comité paritaire de gestion du restaurant du site du Campus Michel-Ange.

Art. 1^{er}. - Les représentants du personnel sont :

Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pascal WALLE
- Madame Pascale DUPONTEIX
- Monsieur Yves PEREZ
- Madame Kristin PERROT
- Madame Maria SACCO
- Madame Caroline LAJUNCOMME

Membres suppléants :

- Madame Marie GUILY
- Monsieur Frédéric FRANÇOIS-ENDELMONT
- Monsieur Jessy VIOUGEAS
- Madame Sabrina AUBERT
- Madame Chantal COSQUER
- Monsieur Laurent BLOCH

Art. 2. - Sont désignés pour représenter l'administration :

Membres titulaires :

- Monsieur Gilles SENTISE, Délégué régional, Président, ou son représentant
- Madame Annie PARDO, Chef du Service du Personnel et des Ressources Humaines
- Monsieur Denis GUEDON, Chef du Service Financier et Comptable
- Madame Martine HACQ, Chef des Services Techniques et Logistiques
- Monsieur Guy MORALY, Institut National des Sciences de l'Univers
- Madame Jacqueline LEMEE, Direction des Ressources Humaines

Membres suppléants :

- Monsieur Marc LABURTE, Chef de l'Entité d'Assistance au Système d'Information
- Monsieur Jérôme VITRE, Direction des Finances
- Madame Carole LE CONTEL, Bureau de Pilotage et de Coordination
- Madame Michèle RAIMBAULT, Agence Comptable Principale
- Madame Stéphanie LECOCCQ, Délégation à l'Information Scientifique et Technique

- Madame Agnès ROUX, Service Financier et Comptable

Art. 3. - La décision n° 040030DR16 du 30 septembre 2004 est abrogée.

Art. 4. - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du Centre national de la recherche scientifique.

Fait à Paris, le 12 janvier 2005.

Le délégué régional Paris Michel-Ange,
Gilles SENTISE

Nominations

Administration centrale

DG

M. JEAN-MARIE HOMBERT

DEC. n° 050002DAJ du 05-01-2005

M. Jean-Marie HOMBERT, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général, à compter du 1^{er} janvier 2005, pour la mise en place des directions interrégionales (DIR). Il participe au comité de direction de l'établissement. Sa résidence est fixée à Villeurbanne (Rhône).

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DG

M. ANTOINE PETIT

DEC. n° 050003DAJ du 05-01-2005

Monsieur Antoine PETIT, professeur des universités, est nommé chargé de mission auprès du directeur général, à compter du 1^{er} janvier 2005, pour la mise en place des directions interrégionales (DIR). Il participe au comité de direction de l'établissement.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

INSU

M. ANDRÉ MARIOTTI

DEC. n° 040247INSU du 16-12-2004

Monsieur André MARIOTTI, Professeur des Universités Hors Classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur Scientifique Adjoint auprès de la Directrice de l'Institut National des Sciences de l'Univers du CNRS à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DFI

M. HUGUES MERCUSOT

DEC. n° 04D146DFI du 23-12-2004

Monsieur Hugues MERCUSOT, ingénieur d'études, est nommé chef du bureau des systèmes d'information à la direction des finances à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

DFI

M. JÉRÔME VITRE

DEC. n° 04D147DFI du 23-12-2004

Monsieur Jérôme VITRE, ingénieur d'études, est nommé chef du bureau du budget et des finances à la direction des finances à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Pour le directeur général et par délégation : Jacques BERNARD, secrétaire général

DFI

M. FRÉDÉRIC GAULTIER

DEC. n° 04D148DFI du 23-12-2004

Monsieur Frédéric GAULTIER, attaché principal d'administration centrale, est nommé adjoint à la directrice des finances, chargé du pôle « réglementation, affaires générales, patrimoine immobilier » à la direction des finances à compter du 1^{er} janvier 2005.

La décision n° 02D002DFI du 15 janvier 2002 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

DFI

M. FRANÇOIS CHAMBELIN

DEC. n° 04D149DFI du 23-12-2004

Monsieur François CHAMBELIN, ingénieur de recherche, est nommé adjoint à la directrice des finances, chargé du pôle « budget, systèmes d'information » à la direction des finances à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Laboratoires

UPR n° 324 - Equipe de recherche en ethnologie amérindienne

M. JEAN-PIERRE CHAUMEIL MME VALENTINA VAPNARSKY

DEC. n° 050004SCHS du 27-01-2005

Monsieur Jean-Pierre CHAUMEIL est nommé Directeur de l'UPR n° 324 pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005 en remplacement de Madame Anne-Christine TAYLOR, appelée à d'autres fonctions ; Madame Valentina VAPNARSKY est nommée Directrice adjointe de l'unité à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

UMR n° 6185 - Neurodégénérescence : modèles stratégiques et thérapeutiques

M. BERNARD MAZOYER

DEC. n° 050003SCVI du 25-01-2005

M. Bernard MAZOYER, PUPH1, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 6185, pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2804 - Centre de recherche français de Jérusalem (CRFJ)

M. PIERRE DE MIROSCHEJJI

DEC. n° 040039SCHS du 03-12-2004

M. Pierre de MIROSCHEJJI, directeur de recherche de 2^{ème} classe du CNRS, est nommé responsable de la FRE n° 2804, en remplacement de M. Dominique BOUREL, démissionnaire, à compter du 1^{er} octobre 2004.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

FRE n° 2857 - Biologie du développement et reproduction

MME CORINNE COTINOT

DEC. n° 050001SCVI du 25-01-2005

Madame Corinne COTINOT, Directrice de recherche de 2^e classe à l'INRA, est nommée directrice adjointe de la FRE n° 2857 mentionnée ci-dessus, pour la période allant du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2006.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

ACMO

UPR n° 2167 - Centre de génétique moléculaire

MME CÉLINE FAUX

DEC. n° 04A223DR04 du 10-01-2005

Madame Céline FAUX, technicien de classe normale, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UPR n° 2167, à compter du 8 novembre 2004.

Madame Céline FAUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Céline FAUX est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Lawrence AGGERBECK, directeur de l'UPR n° 2167

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon

M. BERTRAND LECAREUX

DEC. n° 040038DR07 du 07-10-2004

Monsieur Bertrand LECAREUX, AJT, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5008, à compter du 7 octobre 2004.

Monsieur Bertrand LECAREUX exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Bertrand LECAREUX est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Danièle ESCUDIE, directrice de l'UMR n° 5008

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

MME ANNE DHENAIN-RENAULT

DEC. n° 040047DR07 du 20-12-2004

Madame Anne DEHNAIN-RENAULT, IR2, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5179.

Madame Anne DEHNAIN-RENAULT exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Madame Anne DEHNAIN-RENAULT est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

M. OLIVIER DUCLOS

DEC. n° 040048DR07 du 20-12-2004

Monsieur Olivier DUCLOS, adjoint technique, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 5179.

Monsieur Olivier DUCLOS exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Olivier DUCLOS est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179

UMR n° 8076 - Biomolécules : conception, isolement et synthèse

M. XAVIER FRANCK

DEC. n° 04A215DR04 du 20-01-2005

Monsieur Xavier FRANCK, chargé de recherche, est nommé agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'UMR n° 8076, à compter du 1^{er} janvier 2004.

Monsieur Xavier FRANCK exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Monsieur Xavier FRANCK est placé directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : Jean-Daniel BRION, directeur de l'UMR n° 8076

IFR n° 131 - Sciences du cerveau et de la cognition

Mlle CÉLINE MAZENQ

DEC. n° 040908DR12 du 28-09-2004

Mlle Céline MAZENQ, AJT, est nommée agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) dans l'IFR n° 131 - Sciences du cerveau et de la cognition - Animaterie-chirurgie.

Mlle Céline MAZENQ exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié ainsi qu'au paragraphe II.1 de la circulaire FP/4 du 24 janvier 1996.

Dans l'exercice de ses fonctions d'ACMO, Mlle Céline MAZENQ est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Signé : pour la directrice de l'IFR n° 131 et par délégation : Mourad MEKAOUICHE, ingénieur de recherche

Fin de fonctions

Administration centrale

SG

M. JACQUES BERNARD

A. du 14-01-2005 - NOR : RECR0500004A - JO du 25-01-2005, p. 1326

Par arrêté du ministre délégué à la recherche en date du 14 janvier 2005, il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de M. Jacques BERNARD, secrétaire général du Centre national de la recherche scientifique, l'intéressé étant appelé à de nouvelles fonctions.

SHS

M. BERNARD VICTORRI

DEC. n° 040043SCHS du 21-01-2005

Il est mis fin, à compter du 1^{er} janvier 2005, aux fonctions de directeur scientifique adjoint exercées par Monsieur Bernard VICTORRI au sein du département des Sciences de l'Homme et de la Société.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

Laboratoires

UMR n° 6185 - Neurodégénérescence : modèles stratégiques et thérapeutiques

M. ERIC T. MAC KENZIE

M. DENIS VIVIEN

DEC. n° 050003SCVJ du 25-01-2005

Il est mis fin au mandat de directeur de l'UMR n° 6185 confié à M. Eric T. MAC KENZIE à compter du 1^{er} janvier 2005.

Il est mis fin au mandat de directeur adjoint de l'UMR n° 6185 confié à M. Denis VIVIEN à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bernard LARROUTUROU, directeur général

ACMO

UMR n° 5008 - Centre de thermique de Lyon

M. RENÉ YEZON

DEC. n° 040037DR07 du 07-10-2004

Il est mis fin, à compter du 1^{er} octobre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. René YEZON dans l'UMR n° 5008.

Signé : Danièle ESCUDIE, directrice de l'UMR n° 5008

UMR n° 5179 - Hydrazines et procédés

M. JACQUES BERTHET

DEC. n° 040049DR07 du 20-12-2004

Il est mis fin, à compter du 20 décembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Jacques BERTHET dans l'UMR n° 5179.

Signé : Henri DELALU, directeur de l'UMR n° 5179

UMR n° 5185 - Aménagement, Développement, Environnement et Sociétés (ADES)

M. CARLOS JENART

DEC. n° 050001DR15 du 07-01-2005

Il est mis fin, à compter du 14 décembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par Monsieur Carlos JENART dans l'UMR n° 5185.

Signé : Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185

UMR n° 8502 - Laboratoire de physique des solides

M. PAUL BALLONGUE

DEC. n° 04A211DR04 du 22-11-2004

Il est mis fin, à compter du 15 novembre 2004, aux fonctions d'agent chargé de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) exercées par M. Paul BALLONGUE dans l'UMR n° 8502.

Signé : Jean-Paul POUGET, directeur de l'UMR n° 8502

Délégations de signature

Délégations

STIC

M. ROBERT PLANA
MME FRANÇOISE PAILLOUS

DEC. n° 050003DR16 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Robert PLANA, Directeur du Département scientifique des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication par intérim, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles au Département des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 1 000 euros HT, soit 1 196 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).
En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert PLANA, délégation est également donnée à Madame Françoise PAILLOUS, Secrétaire Générale du Département scientifique des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010051DR16 du 22 mai 2001 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

SDV

M. CHRISTIAN DEVAUX
MME SYLVIE MOREAU

DEC. n° 050004DR16 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian DEVAUX, Directeur du Département scientifique des Sciences de la Vie par intérim, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles au Département des Sciences de la Vie :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 1 000 euros hors taxes, soit 1 196 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian DEVAUX, délégation est également donnée à Madame Sylvie MOREAU, Secrétaire Générale du Département scientifique des Sciences de la Vie, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020012DR16 du 6 juin 2002 est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

SHS

M. GÉRARD LENCLUD
MME JOËLLE BUSUTTIL

DEC. n° 050002DR16 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gérard LENCLUD, Directeur du Département scientifique des Sciences de l'Homme et de la Société par intérim, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional, dans la limite des crédits disponibles au Département des Sciences de l'Homme et de la Société :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,
b) les commandes d'un montant inférieur à 1 000 euros HT, soit 1 196 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard LENCLUD, délégation est également donnée à Madame Joëlle BUSUTTIL, Secrétaire Générale du Département scientifique des Sciences de l'Homme et de la Société par intérim, aux fins mentionnées ci-dessus.

Les décisions n° 020002DR16 du 17 janvier 2002 et n° 030039DR16 du 17 octobre 2003 sont abrogées.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR07 - Rhône-Auvergne

M. BRUNO ANDRAL
MME FLORENCE PIAUD
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNARR
M. ERNEST CHIARELLO
MME MARIE-CLAUDE LAMBELIN
MME JACQUELINE BECKER
MME LYDIA MOHA
M. MICHEL JANVIER

DEC. n° 050025DR07 du 10-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, Délégué Régional Rhône-Auvergne, délégation de signature est donnée à Madame Florence PIAUD, Ingénieur d'Études, responsable du service du personnel et des ressources humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice de ses fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Bruno ANDRAL.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL et de Madame Florence PIAUD, délégation de signature est donnée à Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, Ingénieur de Recherche - Responsable du service Partenariat et Valorisation, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD et de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, délégation de signature est donnée à Monsieur Ernest CHIARELLO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD, de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR et de Monsieur Ernest CHIARELLO, délégation est donnée à Madame Marie-Claude LAMBELIN, Ingénieur d'Études, à l'effet de signer les ordres de paiement, les mandats, les titres de recettes (ORC), les annulations (AORC), les certificats administratifs, tous courriers relatifs à la gestion administrative des contrats et conventions, les ordres de missions, factures afférentes aux bons de transports et décomptes de frais de mission, et les décisions de subvention plafonnées à 90 000 € HT, les décisions et conventions de stage et tous les documents relatifs à la Loi Huriet.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD, de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO et de Madame Marie-Claude LAMBELIN, délégation de signature est donnée à Madame Jacqueline BECKER, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD, de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO, de Madame Marie-Claude LAMBELIN et de Madame Jacqueline BECKER, délégation de signature est donnée à Madame Lydia MOHA, Technicienne, à l'effet de signer les commandes de bons de transports.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno ANDRAL, de Madame Florence PIAUD, de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, de Monsieur Ernest CHIARELLO, de Madame Marie-Claude LAMBELIN, de Madame Jacqueline BECKER et de Madame Lydia MOHA, Technicienne, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel JANVIER, Assistant Ingénieur, à l'effet de signer les procès-verbaux de réception des travaux.

Les décisions antérieures sont abrogées.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR07 - Rhône-Auvergne

MME FLORENCE PIAUD
MME MICHÈLE GRANGER-SCHNARR
M. ERNEST CHIARELLO

DEC. n° 050001DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Florence PIAUD, Ingénieur d'Études, responsable du service du personnel et des ressources humaines pour le site Rhône-Auvergne, à l'effet de signer au nom du Délégué Régional,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PIAUD, délégation de signature est donnée à Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, Ingénieur de Recherche – Responsable du service Partenariat et Valorisation, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Florence PIAUD et de Madame Michèle GRANGER-SCHNARR, délégation de signature est donnée à Monsieur Ernest CHIARELLO, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement du Délégué Régional ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

Les décisions antérieures sont abrogées.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 – Centre - Poitou-Charentes

MME JOSETTE ROGER
M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 050066DR08 du 03-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josette ROGER, déléguée régionale pour la circonscription Centre - Poitou-Charentes, délégation est donnée à Monsieur Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Josette ROGER, à compter du 1^{er} janvier 2005.

La décision n° 040181DR08 du 2 novembre 2004 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

DR08 – Centre - Poitou-Charentes

MME JOSETTE ROGER
M. THIERRY ARTUSO
M. CHRISTOPHE TERRASSE

DEC. n° 050068DR08 du 03-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josette ROGER et de Monsieur Thierry ARTUSO, délégation est donnée à Monsieur Christophe TERRASSE, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Josette ROGER, à compter du 1^{er} janvier 2005.

La décision n° 040183DR08 du 2 novembre 2004 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

DR08 – Centre - Poitou-Charentes

M. THIERRY ARTUSO

DEC. n° 050067DR08 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Thierry ARTUSO, Ingénieur de Recherche, à l'effet de signer au nom de Madame Josette ROGER tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.2, 2.4, 3.1, 3.4 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique], à compter du 1^{er} janvier

2005.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

La décision n° 040182DR08 du 2 novembre 2004 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

DR08 – Centre - Poitou-Charentes

MME JOSETTE ROGER
M. GUY RAYMOND

DEC. n° 050062DR08 du 03-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Josette ROGER, déléguée régionale pour la circonscription Centre-Poitou-Charentes, délégation est donnée à Monsieur Guy RAYMOND, directeur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents de l'antenne de Poitiers relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Madame Josette ROGER, à compter du 1^{er} janvier 2005.

La décision n° 040284DR15 du 1^{er} novembre 2004 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

DR08 – Centre - Poitou-Charentes

M. GUY RAYMOND

DEC. n° 050063DR08 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Guy RAYMOND, directeur de recherche 1^{ère} classe, à l'effet de signer au nom de Madame Josette ROGER tous les actes et décisions de l'antenne de Poitiers relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] à compter du 1^{er} janvier 2005.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du délégataire.

La décision n° 040285DR15 du 1^{er} novembre 2004 est abrogée à compter de cette même date.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre-Poitou-Charentes

DR11 - Alpes

M. JACQUES VINCENT
MME SYLVIE ROLLAND
MME EVELYNE FIGURA

DEC. n° 050001DR11 du 05-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jacques VINCENT, Ingénieur de recherche, chef du service du personnel et des ressources humaines pour le site Alpes, à l'effet de signer au nom de la déléguée régionale,

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques VINCENT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Sylvie ROLLAND, Ingénieur d'études, responsable des affaires générales,

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques VINCENT et de Madame Sylvie ROLLAND, délégation est

donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Evelyne FIGURA, Ingénieur d'Etudes, adjointe au responsable des services financiers.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de la Déléguée régionale ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

DR12 – Provence

M. JEAN-YVES VILLARD
M. JEAN-LOUIS GIBAUT
MME CLAUDE ROUX

DEC. n° 051025DR12 du 03-01-2005

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre DOUCELANCE, Délégué Régional pour la circonscription Provence, délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves VILLARD, [IR2], Responsable du Service du Personnel et des Ressources Humaines, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire de Monsieur Pierre DOUCELANCE.

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis GIBAUT [IR1], Responsable du Service Technique et Logistique, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional pour la circonscription Provence, dans la limite des dotations du service :

- les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Délégation est donnée à Madame Claude ROUX, Ingénieur d'Etudes, au Service Financier et Comptable, à l'effet de signer, au nom du Délégué Régional pour la circonscription Provence :

- tous actes, décisions et documents relatifs à la liquidation et au mandatement des dépenses et des recettes ainsi que les commandes, en fonctionnement et équipement, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France et à l'étranger.

La décision n° 040683DR12 du 17 février 2004 est abrogée.

Signé : Pierre DOUCELANCE, délégué régional Provence

Laboratoires

IN2P3

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules

M. ALAIN FALVARD
MME SYLVIANE BECQUET

DEC. n° 050001INPN du 05-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'Instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'Instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993 ; les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à Madame Sylviane BECQUET, technicien de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005. La décision n° 040053INPN du 1^{er} mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

UMR n° 5814 - Laboratoire d'Annecy-le-Vieux de physique des particules

M. JACQUES COLAS
MME MARIE NOËLLE MINARD
M. ERIC BUGNAZET

DEC. n° 040074INPN du 21-12-2004

Délégation est donnée à M. Jacques COLAS, directeur de l'UMR n° 5814, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'Instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'Instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993 ; les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jacques COLAS, délégation de signature est donnée à Madame Marie Noëlle MINARD, Directeur de recherche de 1^{ère} classe et à Monsieur Eric BUGNAZET, Ingénieur d'études de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 3 janvier 2005.

La décision n° 040041INPN du 1^{er} mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

UMR n° 6417 - Laboratoire souterrain de Modane

M. GILLES GERBIER
M. MICHEL ZAMPAOLO

DEC. n° 050005INPN du 05-01-2005

Délégation est donnée à M. Gilles GERBIER, directeur de l'UMR n° 6417, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'Instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'Instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993 ; les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles GERBIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel ZAMPAOLO, ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.

La décision n° 040055INPN du 1^{er} mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

UMR n° 6534 - Laboratoire de physique corpusculaire

M. JEAN-CLAUDE STECKMEYER
MME MICHÈLE DE CLAVERIE
M. RÉMY BOUGAULT

DEC. n° 040077INPN du 22-12-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude STECKMEYER, directeur de l'UMR n° 6534, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'Instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'Instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993 ; les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de

paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Claude STECKMEYER, délégation de signature est donnée à Madame Michèle DE CLAVERIE, assistant ingénieur et à Monsieur Rémy BOUGAULT, directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005. La décision n° 040043INPN du 1^{er} mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

UMR n° 7164 – Astroparticule et cosmologie

M. PIERRE BINETRUY
M. DANIEL VIGNAUD
MME EMMANUELLE FOISSAC

DEC. n° 050003INPN du 05-01-2005

Délégation est donnée à M. Pierre BINETRUY, directeur de l'UMR n° 7164, à l'effet de signer, au nom du Directeur de l'IN2P3, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission ou les décisions valant ordres de mission en France et à l'étranger, dans le respect des dispositions de l'instruction CNRS 103/87 du 30 Juillet 1987 modifiée par l'instruction SPER 1/JP/AL n° 51 du 8 Mars 1993 ; les ordres de paiement des avances sur missions et les ordres de paiement des décisions à l'étranger.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Pierre BINETRUY, délégation de signature est donnée à Monsieur Daniel VIGNAUD, physicien CEA et à Madame Emmanuelle FOISSAC, ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005. La décision n° 040057INPN du 1^{er} mars 2004 est abrogée.

Signé : Michel SPIRO, directeur de l'IN2P3

DR03 - Ile-de-France Est

UPR n° 209 - Chimie métallurgique des terres rares

M. MICHEL LATROCHE
MME BRIGITTE LLOBEL

DEC. n° 050001DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à M. Michel LATROCHE, directeur de l'UPR n° 209, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Michel LATROCHE, délégation de signature est donnée à Mme Brigitte LLOBEL, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 209 - Chimie métallurgique des terres rares

MME BRIGITTE LLOBEL

DEC. n° 050002DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Mme Brigitte LLOBEL, Adjoint technique, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de

représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LATROCHE, directeur de l'UPR n° 209

UPR n° 299 - Milieux, sociétés et cultures en Himalaya

MME JOËLLE SMADJA
M. FERNAND MEYER
M. GÉRARD TOFFIN
MME PIERRETTE MASSONNET

DEC. n° 050005DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Mme Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299 à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA, délégation de signature est donnée à M. Fernand MEYER, directeur d'études EPHE, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA et de M. Fernand MEYER, délégation de signature est donnée à M. Gérard TOFFIN, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joëlle SMADJA, de M. Fernand MEYER, et de M. Gérard TOFFIN, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette MASSONNET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UPR n° 299 - Laboratoire milieux, sociétés et cultures en Himalaya

M. FERNAND MEYER
M. GÉRARD TOFFIN
MME PIERRETTE MASSONNET

DEC. n° 050006DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à M. Fernand MEYER, directeur d'études EPHE, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER, délégation de signature est donnée à M. Gérard TOFFIN, directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fernand MEYER, et de M. Gérard TOFFIN, délégation de signature est donnée à Mme Pierrette MASSONNET, ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Joëlle SMADJA, directrice de l'UPR n° 299

UPR n° 2801 - Centre d'études de chimie métallurgique

M. VASSILIS PONTIKIS
MME MARIE-GENEVIÈVE BARTHES-LABROUSSE
M. JEAN-GUY GAY

DEC. n° 050009DR03 du 24-01-2005

Délégation est donnée à M. Vassilis PONTIKIS, directeur de l'UPR n° 2801, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vassilis PONTIKIS, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Geneviève BARTHES-LABROUSSE, Directrice de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Vassilis PONTIKIS et de Mme Marie-Geneviève BARTHES-LABROUSSE, délégation de signature est donnée à M. Jean-Guy GAY, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040098DR03 du 9 avril 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France-Est

UMR n° 7075 - Laboratoire de dynamique, interactions et réactivité

M. PHILIPPE COLOMBAN
M. LAURENT MANCERON
MME CATHERINE SANSOULET-PLANTE

DEC. n° 050007DR03 du 21-01-2005

Délégation est donnée à M. Philippe COLOMBAN, directeur de l'UMR n° 7075, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € H.T. à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COLOMBAN, délégation de signature est donnée à M. Laurent MANCERON, Directeur de recherche au CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe COLOMBAN et de M. Laurent MANCERON, délégation de signature est donnée à Mme Catherine SANSOULET-PLANTE, technicienne de classe spéciale, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette décision annule et remplace la décision n° 040214DR03 du 17 décembre 2004.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 7581 - Laboratoire de recherches sur les polymères

M. PHILIPPE GUERIN
MME FRANÇOISE LAUPRETRE

DEC. n° 040213DR03 du 17-12-2004

Délégation est donnée à M. Philippe GUERIN, Professeur à l'Université de Paris XII, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe GUERIN, délégation de signature est donnée à Mme Françoise LAUPRETRE, Professeur à l'Université de Paris XII, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.

Signé : Jacques PENELLE, directeur de l'UMR n° 7581

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

M. JEAN-MARIE FLAUD
MME MIREILLE PAUL
MME MARIE-CLAIRE GAZEAU
M. JEAN-LOUIS COLIN

DEC. n° 050003DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à M. Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 15 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les DOM-TOM et à l'étranger, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie FLAUD, délégation de signature est donnée à Mme Mireille PAUL, assistante ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie FLAUD et de Mme Mireille PAUL, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Claire GAZEAU, Maître de conférences à l'université Paris XII, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marie FLAUD, de Mme Mireille PAUL, et de Mme Marie-Claire GAZEAU, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COLIN, professeur à l'université Paris XII, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

UMR n° 7583 - Laboratoire inter-universitaire des systèmes atmosphériques

MME MIREILLE PAUL
MME MARIE-CLAIRE GAZEAU
M. JEAN-LOUIS COLIN

DEC. n° 050004DR03 du 03-01-2005

Délégation est donnée à Mme Mireille PAUL, assistante-ingénieur, à l'effet de signer, au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014 DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous les actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille PAUL,

délégation de signature est donnée à Mme GAZEAU Marie-Claire, Maître de conférence à l'université Paris XII, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Mireille PAUL et de Mme GAZEAU Marie-Claire, délégation de signature est donnée à M. Jean-Louis COLIN, professeur à l'université Paris XII, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie FLAUD, directeur de l'UMR n° 7583

FRE n° 2901 - Centre d'histoire de la philosophie moderne

M. PIERRE GUENANCIA

DEC. n° 050010DR03 du 12-01-2005

Délégation est donnée à M. Pierre GUENANCIA, directeur de la FRE n° 2901, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Signé : Annie LECHEVALLIER, déléguée régionale Ile-de-France Est

DR05 - Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)

M. DIDIER DEMAZIERE

M. CLAUDE DUBAR

DEC. n° 040101DR05 du 23-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Didier DEMAZIERE, directeur de l'UMR n° 8085, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

- les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Didier DEMAZIERE, délégation de signature est donnée à Monsieur Claude DUBAR, professeur, Directeur adjoint de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8085 - Professions, institutions, temporalités (PRINTEMPS)

M. CLAUDE DUBAR

DEC. n° 040100DR05 du 04-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Claude DUBAR, Professeur, Directeur adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Didier DEMAZIERE, directeur de l'UMR n° 8085

UMR n° 8096 - Archéologie des Amériques

M. DOMINIQUE MICHELET

M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD

DEC. n° 040182DR05 du 15-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Dominique MICHELET, directeur de l'UMR n° 8096, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Dominique MICHELET, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François BOUCHARD, DR2, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020074DR05 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8096 - Archéologie des Amériques

M. JEAN-FRANÇOIS BOUCHARD

DEC. n° 040181DR05 du 13-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François BOUCHARD, DR2, Chercheur, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020073DR05 du 30 avril 2002 est abrogée.

Signé : Dominique MICHELET, directeur de l'UMR n° 8096

UMR n° 8637 - Institut de réactivité, électrochimie et microporosité (IREM)

M. GÉRARD FERREY

M. FRANCIS SECHERESSE

DEC. n° 040118DR05 du 01-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Gérard FERREY, directeur de l'UMR n° 8637, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gérard FERREY, délégation de signature est donnée à Monsieur Francis SECHERESSE, professeur, sous-directeur de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020114DR05 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

UMR n° 8637 - Institut de réactivité, électrochimie et microporosité (IREM)

M. FRANCIS SECHERESSE

DEC. n° 040117DR05 du 01-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Francis SECHERESSE, Professeur, sous-directeur de l'unité, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020113DR05 du 30 mai 2002 est abrogée.

Signé : Gérard FERREY, directeur de l'UMR n° 8637

GDR n° 2434 - Analyse des équations aux dérivées partielles

M. JEAN-YVES CHEMIN

M. ALAIN ROYER

MME MICHÈLE LAVALETTE

DEC. n° 040096DR05 du 23-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves CHEMIN, directeur du GDR n° 2434, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves CHEMIN, délégation est donnée à Monsieur Alain ROYER, Assistant Ingénieur CNRS, documentaliste et gestionnaire du GDR et à Madame Michèle LAVALETTE, ingénieur 3A Ecole Polytechnique, gestionnaire du Centre de Mathématiques, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020070DR05 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

GDR n° 2434 - Analyse des équations aux dérivées partielles

M. ALAIN ROYER

MME MICHÈLE LAVALETTE

DEC. n° 040095DR05 du 29-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alain ROYER, Assistant Ingénieur CNRS, documentaliste et gestionnaire du GDR, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain ROYER, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Michèle LAVALETTE, ingénieur 3A Ecole Polytechnique, gestionnaire du Centre de Mathématiques.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020069DR05 du 2 mai 2002 est abrogée.

Signé : Jean-Yves CHEMIN, directeur du GDR n° 2434

FRE n° 2540 - Centre de recherches métalexigraphiques et dictionnaires francophones

M. JEAN PRUVOST

DEC. n° 040129DR05 du 23-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean PRUVOST, directeur de la FRE n° 2540, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020137DR05 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL)

M. JEAN JOUZEL

MME ARMELLA LONGREZ

DEC. n° 040161DR05 du 23-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean JOUZEL, directeur de la FR n° 636, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, USA, Canada, Japon, Australie, Suisse et Norvège, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean JOUZEL, délégation de signature est donnée à Madame Armella LONGREZ, IE1, Administratrice de l'unité, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en

cas de changement de délégant ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020180DR05 du 1^{er} mars 2002 est abrogée.

Signé : Michel LAFON, délégué régional Ile-de-France Ouest et Nord

FR n° 636 - Institut Pierre Simon Laplace (IPSL)

MME ARMELLA LONGREZ

DEC. n° 040160DR05 du 23-11-2004

Délégation est donnée à Mme Armella LONGREZ, IE1, Administratrice de l'IPSL, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

La décision n° 020179DR05 du 12 septembre 2002 est abrogée.

Signé : Jean JOUZEL, directeur de la FR n° 636

DR06 - Nord-Est

UMR n° 5548 - Développement et communication chimique chez les insectes

M. RÉMY BROSSUT

M. JEAN-FRANÇOIS FERVEUR

DEC. n° 040085DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Rémy BROSSUT, Directeur de l'UMR n° 5548, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy BROSSUT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-François FERVEUR, Directeur de Recherche CNRS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

UMR n° 7037 - Groupe de recherche en électrotechnique et en électronique de Nancy

M. ABDERREZAK REZZOUG

M. BERNARD DAVAT

DEC. n° 040146DR06 du 15-10-2004

Délégation est donnée à Monsieur Abderrezak REZZOUG, Directeur de l'UMR n° 7037, à l'effet de signer, au nom du délégué régional en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 25 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, dans les pays de l'Union Européenne et en Suisse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Abderrezak REZZOUG, délégation de signature est donnée à Monsieur Bernard DAVAT, Professeur INPL, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Pascal AIMÉ, délégué régional Nord-Est

DR07 - Rhône-Auvergne

USR n° 59 - Service central d'analyse (SCA)

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT

M. JEAN-LOUIS IMBERT

M. JEAN-MARC PUSEL

DEC. n° 050037DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, Directeur de l'USR n° 59, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis IMBERT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, et de Monsieur Jean-Louis IMBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc PUSEL, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 2214 - Laboratoire de génie des procédés catalytiques (LGPC)

M. CLAUDE MERIC DE BELLEFON

M. DANIEL SCHWEICH

DEC. n° 050044DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude MERIC DE BELLEFON, Directeur de l'UMR n° 2214, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude MERIC DE BELLEFON, délégation est donnée à Monsieur Daniel SCHWEICH, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 2714 – Systèmes macromoléculaires et physiopathologie humaine

M. ALAIN THERETZ
MME MARIE-THÉRÈSE CHARREYRE

DEC. n° 050063DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain THERETZ, Directeur de l'UMR n° 2714, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain THERETZ, délégation est donnée à Madame Marie-Thérèse CHARREYRE, Chargée de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5005 - Centre de génie électrique de Lyon (CEGELY)

M. LAURENT NICOLAS

DEC. n° 050058DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Laurent NICOLAS, Directeur de l'UMR n° 5005, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5006 – Laboratoire dynamique des machine et des structures (LDMS)

M. RÉGIS DUFOUR
M. JOHAN DER HAGOPIAN
M. GEORGES JACQUET-RICHARDET
M. GUY FERRARIS

DEC. n° 050074DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Régis DUFOUR, Directeur de l'UMR n° 5006, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis DUFOUR, délégation est donnée à Monsieur Johan DER HAGOPIAN, Directeur-Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis DUFOUR, et de Monsieur Johan DER HAGOPIAN, délégation est donnée à Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Régis DUFOUR, de Monsieur Johan DER HAGOPIAN, et de Monsieur Georges JACQUET-RICHARDET, délégation est donnée à Monsieur Guy FERRARIS, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5007 – Laboratoire d'automatique et de génie des procédés (LAGEP)

M. HATEM FESSI
M. JOSEPH LIETO

DEC. n° 050076DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hatem FESSI, Directeur de l'UMR n° 5007, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hatem FESSI, délégation est donnée à Monsieur Joseph LIETO, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5012 - Laboratoire de résonance magnétique nucléaire : méthodologie et instrumentation en biophysique (RMN - MIB)

M. ANDRÉ BRIGUET

DEC. n° 050046DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur André BRIGUET, Directeur de l'UMR n° 5012, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité, 1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5013 - Enzymes, membranes biologiques et biomimétiques

M. LOÏC BLUM

M. VINCENT BULONE

DEC. n° 050021DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Loïc BLUM, Directeur de l'UMR n° 5013, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Loïc BLUM, délégation est donnée à Monsieur Vincent BULONE, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5020 - Neurosciences et systèmes sensoriels

M. LIONEL COLLET

M. FRANÇOIS JOURDAN

DEC. n° 050059DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Lionel COLLET, Directeur de l'UMR n° 5020, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Lionel COLLET, délégation est donnée à Monsieur François JOURDAN, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5023 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes fluviaux

M. CLAUDE AMOROS

MME MARIE-FRANÇOISE ARENS

M. PIERRE JOLY

DEC. n° 050020DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude AMOROS, Directeur de l'UMR n° 5023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude AMOROS, délégation est donnée à Madame Marie-Françoise ARENS, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude AMOROS et de Madame Marie-Françoise ARENS, délégation est donnée à Monsieur Pierre JOLY, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5043 - Centre de recherches et d'études sociologiques appliquées de la Loire (CRESAL)

M. ANDRÉ MICOUD

M. JACQUES ION

DEC. n° 050048DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur André MICOUD, Directeur de l'UMR n° 5043, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur André MICOUD, délégation est donnée à Monsieur Jacques ION, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5122 - Microbiologie et génétique

M. RAYMOND PORTALIER
MME NICOLE COTTE-PATTAT

DEC. n° 050034DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Raymond PORTALIER, Directeur de l'UMR n° 5122, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raymond PORTALIER, délégation est donnée à Madame Nicole COTTE-PATTAT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5123 – Physiologie intégrative, cellulaire et moléculaire

M. JEAN-MARC PEQUIGNOT
M. JEAN-SÉBASTIEN GAILLARD

DEC. n° 050073DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc PEQUIGNOT, Directeur de l'UMR n° 5123, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc PEQUIGNOT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Sébastien GAILLARD, Technicien, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5125 – Paléoenvironnement et paléobiosphère

M. CHRISTOPHE LECUYER
M. SERGE LEGENDRE

DEC. n° 050035DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christophe LECUYER, Directeur de l'UMR n° 5125, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique,

Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christophe LECUYER, délégation est donnée à Monsieur Serge LEGENDRE, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5138 – Archéométrie et archéologie : origine, datation et technologie des matériaux

MME ANNE SCHMITT
M. NICOLAS REVEYRON

DEC. n° 050065DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Madame Anne SCHMITT, Directeur de l'UMR n° 5138, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne SCHMITT, délégation est donnée à Monsieur Nicolas REVEYRON, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5145 - Eco-anthropologie et ethno-biologie

M. SERGE BAHUCHET
MME LAURENCE BERARD
M. PHILIPPE MARCHENAY

DEC. n° 050052DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Serge BAHUCHET, Directeur de l'UMR n° 5145, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BAHUCHET, délégation est donnée à Madame Laurence BERARD, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BAHUCHET et de Madame Laurence BERARD, délégation est donnée à Monsieur Philippe MARCHENAY, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5146 – Plasticité, endommagement et corrosion des matériaux (PECM)

M. JEAN LE COZE
MME ANNA FRACZKIEWICZ

DEC. n° 050066DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean LE COZE, Directeur de l'UMR n° 5146, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean LE COZE, délégation est donnée à Madame Anna FRACZKIEWICZ, Maître de Recherche et Directeur-Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5148 - Laboratoire des procédés en milieux granulaires (LPMG)

M. MICHEL COURNIL
M. GÉRARD THOMAS

DEC. n° 050028DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel CURNIL, Directeur de l'UMR n° 5148, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel CURNIL, délégation est donnée à Monsieur Gérard THOMAS, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5161 – Laboratoire de biologie moléculaire de la cellule (LBMC)

M. ERIC GILSON
M. LAURENT SCHAEFFER
MME ANDRÉE DEFOURS

DEC. n° 050075DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Eric GILSON, Directeur de l'UMR n° 5161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique,

Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric GILSON, délégation est donnée à Monsieur Laurent SCHAEFFER, Chargé de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric GILSON, et de Monsieur Laurent SCHAEFFER, délégation est donnée à Madame Andrée DEFOURS, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5167 – Physiopathologie des réseaux neuronaux du cycle veille-sommeil

M. PIERRE-HERVÉ LUPPI
M. PATRICE FORT

DEC. n° 050068DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Hervé LUPPI, Directeur de l'UMR n° 5167, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Hervé LUPPI, délégation est donnée à Monsieur Patrice FORT, Chercheur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5181 - Méthodologie de synthèse et molécules bioactives

M. MARC LEMAIRE
M. YVES QUENEAU
MME JOSIANE PROT

DEC. n° 050055DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc LEMAIRE, Directeur de l'UMR n° 5181, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LEMAIRE, délégation est donnée à Monsieur Yves QUENEAU, Directeur Adjoint, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc LEMAIRE et de Monsieur Yves QUENEAU, délégation est donnée à Madame Josiane PROT, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5182 – Laboratoire de chimie

M. PHILIPPE SAUTET
M. JEAN-PIERRE DUTASTA

DEC. n° 050051DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe SAUTET, Directeur de l'UMR n° 5182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 50 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe SAUTET, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre DUTASTA, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5189 – Histoire et sources des mondes antiques (HiSoMA)

M. JEAN-CLAUDE DECOURT
M. JEAN-NOËL GUINOT

DEC. n° 050072DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DECOURT, Directeur de l'UMR n° 5189, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Claude DECOURT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Noël GUINOT, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5191 - Interactions, corpus, apprentissage, représentations (ICAR)

M. CHRISTIAN PLANTIN
MME VÉRONIQUE TRAVERSO
MME FRANÇOISE PUTHON
MME ANNE-LAURE MOTKIN

DEC. n° 050060DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian PLANTIN, Directeur de l'UMR n° 5191, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian PLANTIN, délégation est donnée à Madame Véronique TRAVERSO, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian PLANTIN et de Madame Véronique TRAVERSO, délégation est donnée à Madame Françoise PUTHON, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian PLANTIN, de Madame Véronique TRAVERSO et de Madame Françoise PUTHON, délégation est donnée à Madame Anne-Laure MOTKIN, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5205 – Laboratoire d'informatique en images et systèmes d'information (LIRIS)

M. BERNARD PEROCHE
MME ELISABETH LOMBARD-SOTTET

DEC. n° 050019DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard PEROCHE, Directeur de l'UMR n° 5205, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard PEROCHE, délégation est donnée à Madame Elisabeth LOMBARD-SOTTET, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5206 – Triangle : action, discours, pensée politique et économique

M. DIDIER RENARD

DEC. n° 050016DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Didier RENARD, Directeur de l'UMR n° 5206, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allema-

gne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5509 - Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique (LMFA)

M. MICHEL LANCE
M. PHILIPPE BLANC-BENON

DEC. n° 050040DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel LANCE, Directeur de l'UMR n° 5509, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel LANCE, délégation est donnée à Monsieur Philippe BLANC-BENON, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5510 - Groupe d'études de métallurgie physique et de physique des matériaux (GEMPPM)

M. JEAN-YVES CAVAILLE
M. GILBERT FANTOZZI
M. JOËL COURBON

DEC. n° 050067DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Yves CAVAILLE, Directeur de l'UMR n° 5510, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves CAVAILLE, délégation est donnée à Monsieur Gilbert FANTOZZI, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Yves CAVAILLE et de Monsieur Gilbert FANTOZZI, délégation est donnée à Monsieur Joël COURBON, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5511 - Laboratoire de physique de la matière (LPM)

M. GÉRARD GUILLOT

DEC. n° 050030DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Gérard GUILLOT, Directeur de l'UMR n° 5511, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5513 - Laboratoire de tribologie et dynamique des systèmes (LTDS)

M. PHILIPPE KAPSA
M. FRANÇOIS SIDOROFF

DEC. n° 050039DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe KAPSA, Directeur de l'UMR n° 5513, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe KAPSA, délégation est donnée à Monsieur François SIDOROFF, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5514 - Laboratoire de mécanique des contacts et des solides (LAMCOS)

M. ALAIN COMBESURE

DEC. n° 050041DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain COMBESURE, Directeur de l'UMR n° 5514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5515 – Centre de recherche et application en traitement de l'image et du signal (CREATIS)

MME ISABELLE MAGNIN
M. DIDIER REVEL
M. RÉMY PROST

DEC. n° 050064DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Madame Isabelle MAGNIN, Directeur de l'UMR n° 5515, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MAGNIN, délégation est donnée à Monsieur Didier REVEL, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle MAGNIN, et de Monsieur Didier REVEL, délégation est donnée à Monsieur Rémy PROST, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5516 - Laboratoire du traitement du signal et instrumentation (LTSI)

M. PIERRE LAPORTE
MME PATRICIA LOUIS

DEC. n° 050042DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre LAPORTE, Directeur de l'UMR n° 5516, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre LAPORTE, délégation est donnée à Madame Patricia LOUIS, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5537 – Virologie et pathogénèse virale

M. DENIS GERLIER
MME CARINE SORIANO

DEC. n° 050069DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Denis GERLIER, Directeur de l'UMR n° 5537, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allema-

gne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Denis GERLIER, délégation est donnée à Madame Carine SORIANO, Technicienne, pour un montant de 3 000 € TTC par facture, sauf en cas de renouvellement annuel de contrat d'entretien. Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5558 - Biométrie et biologie évolutive (BBE)

M. CHRISTIAN GAUTIER
MME DOMINIQUE MOUCHIROUD

DEC. n° 050061DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian GAUTIER, Directeur de l'UMR n° 5558, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian GAUTIER, délégation est donnée à Madame Dominique MOUCHIROUD, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5574 - Centre de recherche astronomique de Lyon (CRA Lyon)

M. BRUNO GUIDERDONI
M. JEAN-PIERRE LEMONNIER

DEC. n° 050022DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bruno GUIDERDONI, Directeur de l'UMR n° 5574, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno GUIDERDONI, délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre LEMONNIER, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5579 – Laboratoire de spectrométrie ionique et moléculaire (LASIM)

M. CHRISTIAN BORDAS
M. MICHEL BROYER

DEC. n° 050045DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian BORDAS, Directeur de l'UMR n° 5579, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian BORDAS, délégation est donnée à Monsieur Michel BROYER, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5586 - Laboratoire de physique de la matière condensée et nanostructures (LPMCN)

M. ALAIN PEREZ

DEC. n° 050017DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain PEREZ, Directeur de l'UMR n° 5586, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5596 – Laboratoire dynamique du langage

M. FRANÇOIS PELLEGRINO
MME HARRIET JISA
MME LINDA BRENDLIN

DEC. n° 050038DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur François PELLEGRINO, Directeur de l'UMR n° 5596, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François

PELLEGRINO, délégation est donnée à Madame Harriet JISA, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur François PELLEGRINO et de Madame Harriet JISA, délégation est donnée à Madame Linda BRENDLIN, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5615 – Laboratoire des multimatériaux et interfaces (LMI)

M. PHILIPPE MIELE
M. DAVID CORNU
MME HÉLÈNE DEVAUX,

DEC. n° 050033DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Philippe MIELE, Directeur de l'UMR n° 5615, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MIELE, délégation est donnée à Monsieur David CORNU, Maître de Conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe MIELE et de Monsieur David CORNU, délégation est donnée à Madame Hélène DEVAUX, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5620 - Laboratoire de physicochimie des matériaux luminescents (LPCML)

M. CHRISTIAN PEDRINI

DEC. n° 050031DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian PEDRINI, Directeur de l'UMR n° 5620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5627 - Ingénierie des matériaux polymères (IMP)

M. JEAN-FRANÇOIS GERARD
M. GÉRARD SEYTRE

DEC. n° 050056DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-François GERARD, Directeur de l'UMR n° 5627, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-François GERARD, délégation est donnée à Monsieur Gérard SEYTRE, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5667 - Reproduction et développement des plantes (RDP)

M. CHRISTIAN DUMAS
M. THIERRY GAUDE

DEC. n° 050029DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian DUMAS, Directeur de l'UMR n° 5667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian DUMAS, délégation est donnée à Monsieur Thierry GAUDE, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5668 - Laboratoire d'informatique du parallélisme (LIP)

M. JEAN-MICHEL MULLER
M. FRÉDÉRIC DESPREZ

DEC. n° 050018DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel MULLER, Directeur de l'UMR n° 5668, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande,

Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Michel MULLER, délégation est donnée à Monsieur Frédéric DESPREZ, Directeur Adjoint du LIP, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 5672 – Laboratoire de physique

M. SERGIO CILIBERTO
M. MICHEL PEYRARD
M. JEAN-MICHEL MAILLET
MME CHRISTINE TRECUL

DEC. n° 050062DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Sergio CILIBERTO, Directeur de l'UMR n° 5672, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sergio CILIBERTO, délégation est donnée à Monsieur Michel PEYRARD, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sergio CILIBERTO et de Monsieur Michel PEYRARD, délégation est donnée à Monsieur Jean-Michel MAILLET, Directeur de Recherches, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Sergio CILIBERTO, de Monsieur Michel PEYRARD, et de Monsieur Jean-Michel MAILLET, délégation est donnée à Madame Christine TRECUL, Assistant-Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6002 – Laboratoire des matériaux inorganiques

M. RACHID MAHIOU

DEC. n° 050009DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Rachid MAHIOU, Directeur de l'UMR n° 6002, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6003 - Thermodynamique des solutions et des polymères (TSP)

M. VLADIMIR MAYER
MME NICOLE THEVAND

DEC. n° 050024DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Vladimir MAYER, Directeur de l'UMR n° 6003, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vladimir MAYER, délégation est donnée à Madame Nicole THEVAND, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6016 – Laboratoire de météorologie physique

MME NADINE CHAUMERLIAC
MME ANDRÉA FLOSSMANN

DEC. n° 050002DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Nadine CHAUMERLIAC, Directrice de l'UMR n° 6016, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Nadine CHAUMERLIAC, délégation est donnée à Madame Andréa FLOSSMANN, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6023 – Biologie des protistes

M. CHRISTIAN AMBLARD
M. CHRISTIAN VIVARES

DEC. n° 050003DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Christian AMBLARD, Directeur de l'UMR n° 6023, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi

que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian AMBLARD, délégation est donnée à Monsieur Christian VIVARES, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6024 – Laboratoire de psychologie sociale et cognitive

M. MICHEL FAYOL

DEC. n° 050006DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Michel FAYOL, Directeur de l'UMR n° 6024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6042 – Géodynamique des milieux naturels et anthropisés (GEOLAB)

MME MARIE-FRANÇOISE ANDRE
M. JEAN-LUC PEIRY

DEC. n° 050004DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Françoise ANDRE, Directrice de l'UMR n° 6042, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Françoise ANDRE, délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc PEIRY, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6069 – Laboratoire arc électrique et plasmas thermiques (LAEPT)

M. PASCAL ANDRE
M. ANDRÉ LEFORT

DEC. n° 050027DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pascal ANDRE, Directeur de l'UMR n° 6069, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,
1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal ANDRE, délégation est donnée à Monsieur André LEFORT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus. Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6158 - Laboratoire d'informatique, de modélisation et d'optimisation des systèmes (LIMOS)

M. ALAIN QUILLIOT
M. PHILIPPE MAHEY
MME BÉATRICE BOURDIEU

DEC. n° 050013DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain QUILLIOT, Directeur de l'UMR n° 6158, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain QUILLIOT, délégation est donnée à Monsieur Philippe MAHEY, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain QUILLIOT et de Monsieur Philippe MAHEY, délégation est donnée à Madame Béatrice BOURDIEU, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6504 - Synthèse et étude de systèmes à intérêt biologique

M. JEAN BOLTE
MME ANNE-MARIE DELORT

DEC. n° 050005DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean BOLTE, Directeur de l'UMR n° 6504, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean BOLTE, délégation est donnée à Madame Anne-Marie DELORT, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6505 - Photochimie moléculaire et macromoléculaire

MME CLAIRE RICHARD
MME ANNIE ROSSI

DEC. n° 050014DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Claire RICHARD, Directrice de l'UMR n° 6505, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Claire RICHARD, délégation est donnée à Madame Annie ROSSI, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6524 - Laboratoire magmas et volcans

M. OLIVIER MERLE
M. PIERRE SCHIANO

DEC. n° 050010DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier MERLE, Directeur de l'UMR n° 6524, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Olivier MERLE, délégation est donnée à Monsieur Pierre SCHIANO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6533 - Laboratoire de physique corpusculaire

M. ALAIN BALDIT
M. PIERRE HENRARD
M. GÉRARD MONTAROU
M. JEAN-RENÉ VITRANT

DEC. n° 050026DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain BALDIT, Directeur de l'UMR n° 6533, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BALDIT, délégation est donnée à Monsieur Pierre HENRARD, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BALDIT et de Monsieur Pierre HENRARD, délégation est donnée à Monsieur Gérard MONTAROU, Directeur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BALDIT, de Monsieur Pierre HENRARD et de Monsieur Gérard MONTAROU, délégation est donnée à Monsieur Jean-René VITRANT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6547 – Génétique des eucaryotes. Endocrinologie moléculaire

M. GEORGES PICARD
M. GEORGES VEYSSIERE

DEC. n° 050011DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Georges PICARD, Directeur de l'UMR n° 6547, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Georges PICARD, délégation est donnée à Monsieur Georges VEYSSIERE, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6587 – Centre d'études et de recherches sur le développement international

M. PATRICK PLANE
M. GÉRARD CHAMBAS
M. PATRICK GUILLAUMONT
MME SYLVIANE GUILLAUMONT

DEC. n° 050012DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Patrick PLANE, Directeur de l'UMR n° 6587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allema-

gne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PLANE, délégation est donnée à Monsieur Gérard CHAMBAS, Chargé de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PLANE et de Monsieur Gérard CHAMBAS, délégation est donnée à Monsieur Patrick GUILLAUMONT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick PLANE, de Monsieur Gérard CHAMBAS, de Monsieur Patrick GUILLAUMONT, délégation est donnée à Madame Sylviane GUILLAUMONT, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6602 – Laboratoire des sciences et matériaux pour l'électronique et d'automatique

M. JEAN-PAUL GERMAIN
M. LAURENT TRASSOUDAIN

DEC. n° 050008DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul GERMAIN, Directeur de l'UMR n° 6602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul GERMAIN, délégation est donnée à Monsieur Laurent TRASSOUDAIN, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMR n° 6620 - Laboratoire de mathématiques

M. YUCEF AMIRAT
M. RACHID TOUZANI

DEC. n° 050053DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Youcef AMIRAT, Directeur de l'UMR n° 6620, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Youcef AMIRAT, délégation est donnée à Monsieur Rachid TOUZANI, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2084 - Intégration des systèmes de puissance en 3 dimensions (ISP3D)

M. HERVÉ MOREL

DEC. n° 050057DR07 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Hervé MOREL, Directeur du GDR n° 2084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2251 - Réseau de théorie des nombres (RTN)

M. LAURENT HABSIEGER

DEC. n° 050043DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Laurent HABSIEGER, Directeur du GDR n° 2251, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2486 - Ingénierie de nano-hybrides organo-minéraux

M. OLIVIER TILLEMENT

DEC. n° 050032DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Olivier TILLEMENT, Directeur du GDR n° 2486, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi

que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

GDR n° 2610 - Biomécanique des chocs

M. JEAN-PIERRE VERRIEST

DEC. n° 050070DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre VERRIEST, Directeur du GDR n° 2610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2749 - Sociologies et anthropologies des formes d'action (GLYSI SAFA)

M. BERNARD GANNE

M. JEAN-CLAUDE ROBERT

DEC. n° 050049DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GANNE, Directeur de la FRE n° 2749, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard GANNE, délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude ROBERT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FRE n° 2777 - Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

M. JEAN-CHARLES MORETTI

DEC. n° 050054DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Charles MORETTI, Directeur de la FRE n° 2777, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UPS n° 836 - Unité réseaux du CNRS (UREC)

M. JEAN-LUC ARCHIMBAUD

DEC. n° 050050DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ARCHIMBAUD, Directeur de l'UPS n° 836, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 5 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UPS n° 2275 - Centre pour la communication scientifique et directe (CCSD)

M. FRANCK LALOE

M. DANIEL CHARNAY

MME CHRISTELLE AULAS

DEC. n° 050047DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Franck LALOE, Directeur de l'UPS n° 2275, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LALOE, délégation est donnée à Monsieur Daniel CHARNAY, Ingénieur principal, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Franck LALOE et de Monsieur Daniel CHARNAY, délégation est donnée à Madame Christelle AULAS, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 833 - Observatoire de physique du globe de Clermont-Ferrand

MME ANDRÉA FLOSSMANN

M. PIERRE SCHIANO

DEC. n° 050023DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Andréa FLOSSMANN, Directrice de l'UMS n° 833, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Andréa FLOSSMANN, délégation est donnée à Monsieur Pierre SCHIANO, Professeur des Universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

UMS n° 1798 - Institut des sciences de l'homme

M. ALAIN BONNAFOUS

MME FANNY RICQUE

DEC. n° 050071DR07 du 25-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Alain BONNAFOUS, Directeur de l'UMS n° 1798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'A.E.L.E. (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alain BONNAFOUS, délégation est donnée à Madame Fanny RICQUE, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 2112 - Institut de chimie analytique (ICA)

MME MARIE-FLORENCE GRENIER-LOUSTALOT

M. JEAN-LOUIS IMBERT

M. JEAN-MARC PUSEL

DEC. n° 050036DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, Directeur de la FR n° 2112, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande,

Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Louis IMBERT, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Marie-Florence GRENIER-LOUSTALOT, et de Monsieur Jean-Louis IMBERT, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc PUSEL, Ingénieur de Recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 2404 – Fédération de chimie de Clermont-Ferrand

M. JEAN-LUC GARDETTE
MME ANNIE ROSSI

DEC. n° 050007DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc GARDETTE, Directeur de la FR n° 2404, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc GARDETTE, délégation est donnée à Madame Annie ROSSI, Ingénieur d'Etudes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

FR n° 2856 – Technologies de l'information de la mobilité et de la sûreté

M. MARC RICHTIN

DEC. n° 050015DR07 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marc RICHTIN, Directeur de la FR n° 2856, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France, dans les pays de l'AELE (Suisse, Islande, Norvège) et de l'Union Européenne (Allemagne, Autriche, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Belgique, Luxembourg, Hollande, Grèce, France, Portugal, Irlande, Danemark, Suède, Finlande) et en Amérique du Nord, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

Cette délégation de signature prendra fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du Directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

Les décisions antérieures sont abrogées.

Signé : Bruno ANDRAL, délégué régional Rhône-Auvergne

DR08 - Centre - Auvergne - Limousin

UMR n° 6576 - Centre d'études supérieures de la Renaissance

M. PHILIPPE VENDRIX
M. JOËL BIARD

DEC. n° 040189DR08 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Philippe VENDRIX, Directeur de recherche, à l'effet de signer au nom de la Directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe VENDRIX délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Joël BIARD, Professeur des Universités.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Marie-Luce DEMONET, directrice de l'UMR n° 6576

DR08 - Centre - Poitou-Charentes

UPR n° 4212 - Centre de recherches sur les matériaux à haute température

M. GUY MATZEN
MME MARIE-FRANCE ROUILLIER
MME ANNE-MARIE GUEDON

DEC. n° 050091DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Guy MATZEN, Directeur de l'UPR n° 4212, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy MATZEN, délégation de signature est donnée à Marie-France ROUILLIER, Ingénieur d'Etudes de 2^e classe, et à Anne-Marie GUEDON, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6005 - Institut de chimie organique et analytique

M. GÉRALD GUILLAUMET
M. LUC MORIN-ALLORY
MME NADINE LE PORS

DEC. n° 050086DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Gérald GUILLAUMET, Directeur de l'UMR n° 6005, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des

Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérald GUILLAUMET, délégation de signature est donnée à Monsieur Luc MORIN-ALLORY, Professeur des Universités, à Madame Nadine LE PORS, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6113 - Institut des sciences de la terre d'Orléans

MME ELISABETH VERGES
M. MICHEL FAURE
MME CHANTAL LE COQ

DEC. n° 050101DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Elisabeth VERGES, Directrice de l'UMR n° 6113, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Elisabeth VERGES, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel FAURE, Professeur des Universités, à Madame Chantal LE COQ, Technicien de Classe Supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6115 - Laboratoire de physique et chimie de l'environnement

M. PIERRE-LOUIS BLELLY
M. GILLES POULET
MME ISABELLE LANGER
MME CORINNE REVIL

DEC. n° 050078DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Pierre-Louis BLELLY, Directeur de l'UMR n° 6115, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pierre-Louis BLELLY, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilles POULET, Professeur des universités, à Madame Isabelle LANGER, Assistante ingénieur, et à Madame Corinne REVIL, Technicien de Classe Exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

UMR n° 6606 - Groupe de recherches sur l'énergétique des milieux ionisés

M. JEAN-MICHEL POUVESLE
MME EVELYNE COUDERT

DEC. n° 050095DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Michel POUVESLE, Directeur de l'UMR n° 6606, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des

Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à Madame Evelyne COUDERT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

GDR n° 1851 - Nouvelles sources de rayons X et leurs applications

M. JEAN-MICHEL POUVESLE
MME EVELYNE COUDERT

DEC. n° 050096DR08 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Jean-Michel POUVESLE, Directeur du GDR n° 1851, à l'effet de signer, au nom de la Déléguée régionale et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France et à l'étranger à l'exclusion des pays à risques (suivant la liste fournie par la Direction des Relations Internationales du CNRS), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la Délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel POUVESLE, délégation de signature est donnée à Evelyne COUDERT, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Josette ROGER, déléguée régionale Centre - Poitou-Charentes

DR10 - Alsace

UMR n° 7011 - Image et ville

MME CHRISTIANE WEBER
M. CHRISTOPHE ENAUX

DEC. n° 040160DR10 du 07-12-2004

Délégation est donnée à Madame Christiane WEBER, directrice de l'UMR n° 7011, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christiane WEBER, délégation de signature est donnée à Monsieur Christophe ENAUX [Maître de conférences], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020111DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

UMR n° 7525 - Département de photochimie générale

M. DANIEL-JOSEPH LOUGNOT
M. XAVIER ALLONAS
M. FERNAND WIEDER

DEC. n° 040110DR10 du 13-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel-Joseph LOUGNOT, directeur de l'UMR n° 7525, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord

et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel-Joseph LOUGNOT, délégation de signature est donnée à Monsieur Xavier ALLONAS [Professeur] ainsi qu'à Monsieur Fernand WIEDER [IR-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020070DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

FR n° 2351 - Institut de chimie de Strasbourg

M. RÉMY LOUIS
M. GILBERT RITZLER

DEC. n° 040130DR10 du 21-12-2004

Délégation est donnée à Monsieur Rémy LOUIS, directeur de la FR n° 2351, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, à l'Amérique du Nord et au Japon ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Rémy LOUIS, délégation de signature est donnée à Monsieur Gilbert RITZLER [IE-CNRS], aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020137DR10 du 9 avril 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe PIERI, délégué régional Alsace

DR11 - Alpes

UMR n° 5519 - Laboratoire des écoulements géophysiques et industriels (LEGI)

M. ALAIN CARTELLIER
M. PIERRE BRASSEUR
MME. GENEVIÈVE CHAVAND

DEC. n° 050002DR11 du 10-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain CARTELLIER, directeur de recherche, directeur de l'UMR n° 5519, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles de l'unité :

- Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

- les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, dans les pays appartenant à l'Union Européenne, dans les pays de l'Alliance européenne de libre échange (AELE), et en Amérique du nord ; ainsi que les bons de transport afférents présentés à l'agence agréée par la délégation Rhône-Alpes, site Alpes.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, délégation de signature est donnée à M. Pierre BRASSEUR, Chargé de recherche en qualité de directeur adjoint, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Alain CARTELLIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain CARTELLIER, et de M. Pierre BRASSEUR, délégation de signature est donnée à Mme. Geneviève CHAVAND, assistant ingénieur, aux fins mentionnées dans la délégation accordée à M. Alain CARTELLIER dans les mêmes conditions et dans les limites de cette délégation.

La décision n° 020031DR11 du 15 mars 2002 est abrogée.

Cette délégation de signature prend fin en cas de changement du délégant ainsi qu'en cas de changement du directeur ou du non-renouvellement de l'unité.

La présente décision prend effet à compter du 1^{er} janvier 2005.
Signé : Anne CORVAL, déléguée régionale Alpes

DR13 - Languedoc-Roussillon

UMR n° 5024 - Groupe de recherche en astronomie et astrophysique du Languedoc

MME AGNÈS LEBRE
M. BERTRAND PLEZ
MME JOCELYNE GAUTHIER
MME CAROLE PREVOT

DEC. n° 050003DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à Mme Agnès LEBRE, directrice de l'UMR n° 5024, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 10 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Agnès LEBRE, délégation de signature est donnée à M. Bertrand PLEZ, professeur, à Mme Jocelyne GAUTHIER, TCE, et à Mme Carole PREVOT, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040074DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5207 - Laboratoire de physique théorique et astroparticules (LPTA)

M. ALAIN FALVARD
M. PHILIPPE ROCHE
MME SYLVIANE BECQUET

DEC. n° 050005DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Alain FALVARD, directeur de l'UMR n° 5207, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Alain FALVARD, délégation de signature est donnée à M. Philippe ROCHE, CR, et à Mme Sylviane BECQUET, TCS, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 5587 - Laboratoire des colloïdes, verres et nanomatériaux

M. WALTER KOB
M. GRÉGOIRE PORTE
MME SYLVIE FINUCCI
MME SAHONDRA RAKOTONDRA MASY

DEC. n° 050001DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Walter KOB, directeur de l'UMR n° 5587, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Walter KOB, délégation de signature est donnée à M. Grégoire PORTE, DRI, à Mme Sylvie FINUCCI, TCE, et à Mme Sahondra RAKOTONDRA-MASY, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040044DR13 du 1^{er} mars 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

UMR n° 7628 - Observatoire océanologique de Banyuls

M. GILLES BŒUF
M. CHRISTIAN FEBVRE
M. JACKY FALCON
M. GÉRARD PEAUCELLIER

DEC. n° 050007DR13 du 01-01-2005

Délégation est donnée à M. Gilles BŒUF, directeur de l'UMR n° 7628, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Gilles BŒUF, délégation de signature est donnée à M. Christian FEBVRE, IE1, à M. Jacky FALCON, DR2, et à M. Gérard PEAUCELLIER, PR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020092DR13 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Bernard JOLLANS, délégué régional Languedoc-Roussillon

DR14 - Midi-Pyrénées

UMR n° 2392 - Laboratoire de génie des procédés des solides divisés

M. RENÉ DAVID
M. JOHN DODDS
M. DIDIER LECOMTE

DEC. n° 040204DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur René DAVID, directeur de l'UMR n° 2392, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur René DAVID, délégation de signature est donnée à Monsieur John DODDS, Pr., et à Monsieur Didier LECOMTE, Pr., aux fins mentionnées à ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 2392 - Laboratoire de génie des procédés des solides divisés

M. JOHN DODDS
M. DIDIER LECOMTE

DEC. n° 040205DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur John DODDS, Pr., Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des person-

nes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur John DODDS, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Didier LECOMTE, Pr., Directeur Adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : René DAVID, directeur de l'UMR n° 2392

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

M. PASCAL GAMAS
MME MADELEINE FORTUNE
M. DAVID BARKER

DEC. n° 040257DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal GAMAS, délégation de signature est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, et à Monsieur David BARKER, DR aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 2594 - Laboratoire des interactions plantes microorganismes

MME MADELEINE FORTUNE
M. DAVID BARKER

DEC. n° 040258DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Madeleine FORTUNE, IE, Responsable administratif et financier, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Madeleine FORTUNE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur David BARKER, DR, Directeur Adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégués ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Pascal GAMAS, directeur de l'UMR n° 2594

UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche technique organisation et pouvoir

M. DANIEL FILATRE
M. MICHEL ESCARBOUDEL

DEC. n° 040300DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Daniel FILATRE, directeur de l'UMR n° 5044, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel FILATRE, délégation de signature est donnée à Monsieur Michel ESCARBOUDEL, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5044 - Centre d'étude et de recherche technique organisation et pouvoir

M. MICHEL ESCARBOUDEL

DEC. n° 040301DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel ESCARBOUDEL, IE, Soutien finances, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel FILATRE, directeur de l'UMR n° 5044

UMR n° 5069 - Hétérochimie fondamentale et appliquée

M. GUY BERTRAND
M. ANTOINE BACEIREDO
M. JEAN ESCUDIE
MME MARYSE BEZIAT

DEC. n° 040221DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Guy BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5069, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Guy BERTRAND, délégation de signature est donnée à Monsieur Antoine BACEIREDO, DR2, à Monsieur Jean ESCUDIE, DR1, et à Madame Maryse BEZIAT, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5069 - Hétérochimie fondamentale et appliquée

M. ANTOINE BACEIREDO
M. JEAN ESCUDIE
MME MARYSE BEZIAT

DEC. n° 040222DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Antoine BACEIREDO, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BACEIREDO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Jean ESCUDIE, DR1, Directeur de Recherche.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Antoine BACEIREDO et de Monsieur Jean ESCUDIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Maryse BEZIAT, AI, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Guy BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5069

UMR n° 5177 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes

M. JEAN-LUC ROLS
M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 040294DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Luc ROLS, directeur de l'UMR n° 5177, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Luc ROLS, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5177 - Laboratoire d'écologie des hydrosystèmes

M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 040295DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR2, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée

sée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Luc ROLS, directeur de l'UMR n° 5177

UMR n° 5551 - Laboratoire travail et cognition

M. JEAN-MARIE CELLIER
M. JEAN-CLAUDE MARQUIE

DEC. n° 040275DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Marie CELLIER, directeur de l'UMR n° 5551, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marie CELLIER, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude MARQUIE, DR2, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5551 - Laboratoire travail et cognition

M. JEAN-CLAUDE MARQUIE

DEC. n° 040276DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude MARQUIE, DR2, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Marie CELLIER, directeur de l'UMR n° 5551

UMR n° 5560 - Laboratoire d'aérologie

M. ROBERT DELMAS
M. SERGE PRIEUR
MME ANNETTE HERRADA
M. FRANCK ROUX

DEC. n° 040234DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Robert DELMAS, directeur de l'UMR n° 5560, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Robert DELMAS, délégation de signature est donnée à Monsieur Serge PRIEUR, IR1, à Madame Annette HERRADA, TCE et à Monsieur Franck ROUX, Pr aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5560 - Laboratoire d'aérologie

M. SERGE PRIEUR
MME ANNETTE HERRADA
M. FRANCK ROUX

DEC. n° 040235DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Serge PRIEUR, IR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PRIEUR, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annette HERRADA, TCE, Gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge PRIEUR et de Madame Annette HERRADA délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Franck ROUX, Pr, Directeur Adjoint.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Robert DELMAS, directeur de l'UMR n° 5560

UMR n° 5562 - Laboratoire de dynamique terrestre et planétaire

M. ALEXIS RIGO
M. MARC MONNEREAU
MME MURIELLE BARRIOT
M. GEORGES BALMINO
MME NATHALIE DALLA-RIVA

DEC. n° 040236DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Alexis RIGO, directeur de l'UMR n° 5562, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Alexis RIGO, délégation de signature est donnée à Monsieur Marc MONNEREAU, CR1, à Madame Murielle BARRIOT, TCS, à Monsieur Georges BALMINO, Ingénieur CNES et à Madame Nathalie DALLA-RIVA, TCS aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5562 - Laboratoire de dynamique terrestre et planétaire

M. MARC MONNEREAU
MME MURIELLE BARRIOT
M. GEORGES BALMINO
MME NATHALIE DALLA-RIVA

DEC. n° 040237DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Marc MONNEREAU, CR1, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc MONNEREAU, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Murielle BARRIOT, TCS, Gestionnaire.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc MONNEREAU et de Madame Murielle BARRIOT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Georges BALMINO, Ingénieur CNES, Chef de division.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marc MONNEREAU, de Madame Murielle BARRIOT, de Monsieur Georges BALMINO, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nathalie DALLA-RIVA, TCS, Secrétaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Alexis RIGO, directeur de l'UMR n° 5562

UMR n° 5566 - Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)

M. PATRICK MONFRAY
M. YVES DU PENHOAT
MME ANNIE CAZENAVE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 040240DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Patrick MONFRAY, directeur de l'UMR n° 5566, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Patrick MONFRAY, délégation de signature est donnée à Monsieur Yves DU PENHOAT, DR1 IRD, à Madame Annie CAZENAVE, DR2, et à Madame Nadine LACROUX, TCE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5566 - Laboratoire d'Etudes en Géophysique et Océanographie Spatiales (LEGOS)

M. YVES DU PENHOAT
MME ANNIE CAZENAVE
MME NADINE LACROUX

DEC. n° 040241DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yves DU PENHOAT, DR1 IRD, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DU PENHOAT, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie CAZENAVE, DR2, Directrice Adjointe. En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves DU PENHOAT et de Madame Annie CAZENAVE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Nadine LACROUX, TCE, Gestionnaire.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Patrick MONFRAY, directeur de l'UMR n° 5566

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

M. JACQUES VIGUE
MME MARIE-FRANCE ROLLAND

DEC. n° 040178DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques VIGUE, directeur de l'UMR n° 5589, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques VIGUE, délégation de signature est donnée à Madame Marie-France ROLLAND, IE, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5589 - Laboratoire collisions agrégats réactivité

MME MARIE-FRANCE ROLLAND

DEC. n° 040179DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Marie-France ROLLAND, IE, Cadre de gestion administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable

ble à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques VIGUE, directeur de l'UMR n° 5589

UMR n° 5602 - Géographie de l'Environnement

M. JEAN-PAUL METAILIE
Mlle EMILIE GIL

DEC. n° 040305DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Paul METAILIE, directeur de l'UMR n° 5602, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Paul METAILIE, délégation de signature est donnée à Mademoiselle Emilie GIL, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5602 - Géographie de l'Environnement

Mlle EMILIE GIL

DEC. n° 040306DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Mademoiselle Emilie GIL, TCN, Secrétaire gestionnaire, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jean-Paul METAILIE, directeur de l'UMR n° 5602

UMR n° 5604 - Laboratoire de recherche en économie mathématique et quantitative

M. BRUNO JULLIEN
M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 040307DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno JULLIEN, directeur de l'UMR n° 5604, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de

transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bruno JULLIEN, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Claude DESMAISON, IE1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5604 - Laboratoire de recherche en économie mathématique et quantitative

M. JEAN-CLAUDE DESMAISON

DEC. n° 040308DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Claude DESMAISON, IE1, Responsable Administratif, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Bruno JULLIEN, directeur de l'UMR n° 5604

UMR n° 5610 - Equipe de recherches en syntaxe et en sémantique

M. JACQUES DURAND
MME ANNE CONDAMINES

DEC. n° 040317DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Jacques DURAND, directeur de l'UMR n° 5610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jacques DURAND, délégation de signature est donnée à Madame Anne CONDAMINES, CR1, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMR n° 5610 - Equipe de recherches en syntaxe et en sémantique

MME ANNE CONDAMINES

DEC. n° 040318DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Anne CONDAMINES, CR1, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Jacques DURAND, directeur de l'UMR n° 5610

URA n° 1357 - Groupe d'étude de l'atmosphère météorologique

M. ERIC BRUN
M. JOËL POITEVIN

DEC. n° 040244DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Eric BRUN, directeur de l'URA n° 1357, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BRUN, délégation de signature est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

URA n° 1357 - Groupe d'Etude de l'Atmosphère Météorologique

M. JOËL POITEVIN

DEC. n° 040245DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Joël POITEVIN, IPC, Directeur Adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Eric BRUN, directeur par intérim de l'URA n°1357

GDR n° 2616 - Conception de réacteurs d'élaboration de matériaux spécifiques

M. YVAN SEGUI
MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 040215DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan SEGUI, directeur du GDR n° 2616, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan SEGUI, délégation de signature est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

GDR n° 2616 - Conception de réacteurs d'élaboration de matériaux spécifiques

MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 040216DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, Responsable Gestion Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan SEGUI, directeur du GDR n° 2616

IFR n° 109 - Institut d'exploration fonctionnelle des génomes

MME HÉLÈNE RICHARD-FOY
MME CHRISTINE BAILLAT

DEC. n° 040284DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Hélène RICHARD-FOY, directrice de l'IFR n° 109, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Hélène RICHARD-FOY, délégation de signature est donnée à Madame Christine BAILLAT, TCN, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

IFR n° 109 - Institut d'exploration fonctionnelle des génomes

MME CHRISTINE BAILLAT

DEC. n° 040285DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Christine BAILLAT, TCN, Gestionnaire, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en

application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Hélène RICHARD-FOY, directrice de l'IFR n° 109

UPS n° 837 - Direction des systèmes d'information

M. CHRISTIAN MICHAU
MME JOËLLE MARTIN-FRACHE
M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 040321DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Christian MICHAU, directeur de l'UPS n° 837, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian MICHAU, délégation de signature est donnée à Madame Joëlle MARTIN-FRACHE, IR2, et à Monsieur Bernard JULIAN, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UPS n° 837 - Direction des systèmes d'information

MME JOËLLE MARTIN-FRACHE
M. BERNARD JULIAN

DEC. n° 040322DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Joëlle MARTIN-FRACHE, IR2, Responsable du BAGA, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Joëlle MARTIN-FRACHE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Monsieur Bernard JULIAN, IR, Directeur de projet BFC.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Christian MICHAU, directeur de l'UPS n° 837

UMS n° 838 - Unité mixte de service de la Maison de la Recherche

M. MICHEL FOURNET
MME ANNIE SOULIE
MME ANNIE ALVINERIE

DEC. n° 040313DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Michel FOURNET, directeur de l'UMS n° 838, à l'effet de signer, au nom du délégué

régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Michel FOURNET, délégation de signature est donnée à Madame Annie SOULIE, IGE, et à Madame Annie ALVINERIE, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

UMS n° 838 - Unité mixte de service de la Maison de la Recherche

MME ANNIE SOULIE
MME ANNIE ALVINERIE

DEC. n° 040314DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Annie SOULIE, IGE, Directrice Adjointe, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Annie SOULIE, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à Madame Annie ALVINERIE, AI, Responsable coopérative de gestion.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Michel FOURNET, directeur de l'UMS n° 838

FR n° 2576 - Fédération de Recherche en Ecologie de Toulouse

M. THIERRY GAUQUELIN
M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 040286DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Thierry GAUQUELIN, directeur de la FR n° 2576, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Thierry GAUQUELIN, délégation de signature est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

FR n° 2576 - Fédération de Recherche en Ecologie de Toulouse

M. BRUNO SAINT-ROCH

DEC. n° 040287DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Bruno SAINT-ROCH, IR, Secrétaire Général, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Thierry GAUQUELIN, directeur de la FR n° 2576

FR n° 2667 - Pôle Universitaire sur la commande et la gestion de l'énergie

M. YVAN SEGUI

MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 040202DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Monsieur Yvan SEGUI, directeur de la FR n° 2667, à l'effet de signer, au nom du délégué régional pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yvan SEGUI, délégation de signature est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Alain MARCHAL, délégué régional Midi-Pyrénées

FR n° 2667 - Pôle Universitaire sur la commande et la gestion de l'énergie

MME CHRISTIANE JARRAUD

DEC. n° 040203DR14 du 24-11-2004

Délégation est donnée à Madame Christiane JARRAUD, AI, Responsable Gestion Administrative, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée [remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS].

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de

changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Yvan SEGUI, directeur de la FR n° 2667

DR15 - Aquitaine et Poitou-Charentes

UPR n° 1934 - Centre d'études biologiques de Chizé

M. PATRICK DUNCAN

MME SIMONE COUSSON

M. HENRI WEIMERSKIRCH

DEC. n° 040388DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Patrick DUNCAN, directeur de l'UPR n° 1934, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick DUNCAN, délégation de signature est donnée à Mme COUSSON Simone, Technicienne de classe exceptionnelle, M. WEIMERSKIRCH Henri, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040217DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UPR n° 8641 - Centre de recherches Paul Pascal

M. PHILIPPE BAROIS

M. PHILIPPE RICHETTI

M. BERNARD LEMAIRE

MME MARYSE JOLY

DEC. n° 040389DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe BAROIS, directeur de l'UPR n° 8641, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BAROIS, délégation de signature est donnée à M. RICHETTI Philippe, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, M. LEMAIRE Bernard, Ingénieur de recherche hors classe, et Mme JOLY Maryse, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040219DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UPR n° 9028 - Laboratoire de combustion et de détonique

M. MICHEL CHAMPION

M. HENRI-NOËL PRESLES

MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 040390DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Michel CHAMPION, directeur de l'UPR n° 9028, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel CHAMPION, délégation de signature est donnée à M. PRESLES Henri-Noël, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme ASTIER Françoise, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040221DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UPR n° 9048 - Institut de chimie de la matière condensée de Bordeaux

M. CLAUDE DELMAS
MME CHRISTINE SANZ
M. GÉRARD LEBRETON
M. MARIO MAGLIONE

DEC. n° 040391DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Claude DELMAS, directeur de l'UPR n° 9048, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude DELMAS, délégation de signature est donnée à Mme SANZ Christine, Technicienne de classe normale, M. LEBRETON Gérard, Technicien de classe supérieure, et M. MAGLIONE Mario, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040021DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 10 - Centre de recherche sur les écosystèmes marins et aquacoles

M. PATRICK GENTHEN
M. PIERRE-GUY SAURIAU
MME BÉNÉDICTE CHARRIER

DEC. n° 040323DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Patrick GENTHEN, directeur de l'UMR n° 10, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick GENTHEN, délégation de signature est donnée à M. SAURIAU Pierre-Guy, Chargé de recherche, Mme CHARRIER Bénédicte, Attachée d'administration à la recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040120DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5017 - Signalisation et interactions cellulaires

MME CHANTAL MIRONNEAU
M. JEAN MIRONNEAU

DEC. n° 040324DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Chantal MIRONNEAU, directrice de l'UMR n° 5017, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Chantal MIRONNEAU, délégation de signature est donnée à M. MIRONNEAU Jean, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040122DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5034 - Laboratoire de chimie analytique bio-inorganique et environnement

M. OLIVIER DONARD
M. RYSZARD LOBINSKI
MME SOPHIE PUYOU-LASCASSIES

DEC. n° 040325DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Olivier DONARD, directeur de l'UMR n° 5034, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier DONARD, délégation de signature est donnée à M. LOBINSKI Ryszard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme PUYOU-LASCASSIES Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040124DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5060 - Institut de recherche sur les archéomatériaux

M. GÉRARD POUPEAU
M. PHILIPPE FLUZIN
M. JEAN-NOËL BARRANDON
MME FRANÇOISE BECHTEL

DEC. n° 040326DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Gérard POUPEAU, directeur de l'UMR n° 5060, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard POUPEAU, délégation de signature est donnée à M. FLUZIN Philippe, Directeur de recherche, M. BARRANDON Jean-Noël, Directeur

de recherche, et Mme BECHTEL Françoise, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040126DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5067 - Physico-chimie des polymères

M. GÉRARD MARIN
MME JANY PHILIPPE
M. JEAN PEYRELASSE
M. JACQUES DESBRIERES

DEC. n° 040327DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Gérard MARIN, directeur de l'UMR n° 5067, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard MARIN, délégation de signature est donnée à Mme PHILIPPE Jany, Technicienne de classe supérieure, M. PEYRELASSE Jean, Professeur, et M. DESBRIERES Jacques, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040128DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5084 - Chimie nucléaire analytique et bio-environnementale

MME MONIQUE SIMONOFF
M. MICHAEL S. PRAVIKOFF
M. BERNARD LAVIELLE

DEC. n° 040328DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Monique SIMONOFF, directrice de l'UMR n° 5084, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monique SIMONOFF, délégation de signature est donnée à M. S. PRAVIKOFF Michael, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, M. LAVIELLE Bernard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040130DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5091 - Physiologie cellulaire de la synapse

M. CHRISTOPHE MULLE
M. DANIEL CHOQUET
MME AGNÈS HEMAR

DEC. n° 040329DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Christophe MULLE, directeur de l'UMR n° 5091, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Christophe MULLE, délégation de signature est donnée à M. CHOQUET Daniel, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme HEMAR Agnès, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040132DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5095 - Institut de biochimie et génétique cellulaires

M. MICHEL AIGLE
MME MARTINE GALIAN

DEC. n° 040330DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Michel AIGLE, directeur de l'UMR n° 5095, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel AIGLE, délégation de signature est donnée à Mme GALIAN Martine, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040134DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5097 - Laboratoire REGER : répllication et expression des génomes eucaryotes et rétrovirus

M. SIMON LITVAK
M. MICHEL CASTROVIEJO

DEC. n° 040331DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Simon LITVAK, directeur de l'UMR n° 5097, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Simon LITVAK, délégation de signature est donnée à M. CASTROVIEJO Michel, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040136DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5103 - Laboratoire de rhéologie du bois de Bordeaux

M. PATRICK CASTERA
M. PIERRE MORLIER
MME PIERRETTE WYSS

DEC. n° 040332DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Patrick CASTERA, directeur de l'UMR n° 5103, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Patrick CASTERA, délégation de signature est donnée à M. MORLIER Pierre, Professeur, Mme WYSS Pierrette, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040138DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5106 - Neurosciences cognitives

M. GEORGES DI SCALA
M. ROBERT JAFFARD
M. PIERRE CAZALA

DEC. n° 040333DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Georges DI SCALA, directeur de l'UMR n° 5106, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Georges DI SCALA, délégation de signature est donnée à M. JAFFARD Robert, Professeur, M. CAZALA Pierre, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040140DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5107 - Centre des lasers intenses et applications plasmas

M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER
M. HENRY BACHAU
MME SOPHIE AUSSEL

DEC. n° 040334DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GAUTHIER, directeur de l'UMR n° 5107, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude GAUTHIER, délégation de signature est donnée à M. BACHAU

Henry, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme AUSSEL Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040142DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5113 - Groupe de recherche en analyse et politiques économiques

M. DOMINIQUE LACQUE-LABARTHE

DEC. n° 040335DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Dominique LACQUE-LABARTHE, directeur de l'UMR n° 5113, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040144DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5114 - Centre de droit comparé du travail et de la sécurité sociale

M. PHILIPPE AUVERGNON

DEC. n° 040336DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe AUVERGNON, directeur de l'UMR n° 5114, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040145DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5115 - Centre d'études d'Afrique noire

M. RENÉ OTAYEK
M. MICHEL CAHEN

DEC. n° 040337DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. René OTAYEK, directeur de l'UMR n° 5115, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de René OTAYEK, délégation de signature est donnée à M. CAHEN Michel, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040146DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5116 - Pouvoir, action publique, territoire

M. CLAUDE SORBETS
MME EVELYNE RITAINE

DEC. n° 040338DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Claude SORBETS, directeur de l'UMR n° 5116, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude SORBETS, délégation de signature est donnée à Mme RITAINE Evelyne, Directrice de recherche FNSP, aux fins mentionnées ci-dessus. La décision n° 040148DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5131 - Laboratoire automatique productique signal

M. ALAIN OUSTALOUP
M. JEAN-PAUL BOURRIERES

DEC. n° 040339DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain OUSTALOUP, directeur de l'UMR n° 5131, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain OUSTALOUP, délégation de signature est donnée à M. BOURRIERES Jean-Paul, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040150DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5144 - Molécules, biomolécules et objets supramoléculaires. Synthèse, structure, applications thérapeutiques

M. JEAN-MARIE SCHMITTER
MME STÉPHANIE MONTAGNER

DEC. n° 040340DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie SCHMITTER, directeur de l'UMR n° 5144, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie SCHMITTER, délégation de signature est donnée à Mme MONTAGNER Stéphanie, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040152DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5150 - Thermodynamique et énergétique des fluides complexes

M. ALAIN GRACIAA

DEC. n° 040341DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain GRACIAA, directeur de l'UMR n° 5150, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 040154DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5162 - Génomique fonctionnelle des trypanosomatides

M. THÉO BALTZ
M. GILLES MERLIN
M. DERRICK ROBINSON

DEC. n° 040342DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Théo BALTZ, directeur de l'UMR n° 5162, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Théo BALTZ, délégation de signature est donnée à M. MERLIN Gilles, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, M. ROBINSON Derrick, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040155DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5164 - Composantes innées de la réponse immunitaire et différenciation

M. JEAN-FRANÇOIS MOREAU
MME GENEVIÈVE BICHAUD
M. VINCENT PITARD

DEC. n° 040343DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-François MOREAU, directeur de l'UMR n° 5164, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-François MOREAU, délégation de signature est donnée à Mme BICHAUD

Geneviève, Technicienne de classe exceptionnelle, M. PITARD Vincent, Ingénieur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040157DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5185 - Aménagement, développement, environnement et société

M. GUY DI MEO
M. FRANÇOIS BART
M. DANIEL BLEY
M. PHILIPPE SCHAR

DEC. n° 040344DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Guy DI MEO, directeur de l'UMR n° 5185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy DI MEO, délégation de signature est donnée à M. BART François, Professeur des universités, M. BLEY Daniel, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, et M. SCHAR Philippe, Chargé de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040159DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5199 - De la Préhistoire à l'actuel : culture, environnement et anthropologie

M. JACQUES JAUBERT
M. JEAN-PIERRE TEXIER
MME ANNE-MARIE TILLIER
MME DANIELLE GALLARDO
MME GENEVIÈVE RAUBER

DEC. n° 040318DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jacques JAUBERT, directeur de l'UMR n° 5199, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques JAUBERT, délégation de signature est donnée à M. TEXIER Jean-Pierre, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme TILLIER Anne-Marie, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, et Mme RAUBER Geneviève, Ingénieur d'études 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040267DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5465 - Laboratoire de théorie des nombres et d'algorithmique arithmétique de Bordeaux

M. MICHEL OLIVIER
MME CHRISTINE BACHOC

DEC. n° 040345DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Michel OLIVIER, directeur de l'UMR n° 5465, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel OLIVIER, délégation de signature est donnée à Mme BACHOC Christine, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040161DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5466 - Mathématiques appliquées de Bordeaux

M. RÉMI ABGRALL
M. MICHEL LANGLAIS

DEC. n° 040346DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Rémi ABGRALL, directeur de l'UMR n° 5466, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rémi ABGRALL, délégation de signature est donnée à M. LANGLAIS Michel, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040163DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5467 - Laboratoire d'analyse et de géométrie de Bordeaux

M. AHMED SEBBAR
M. EL MAATI OUHABAZ

DEC. n° 040347DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Ahmed SEBBAR, directeur de l'UMR n° 5467, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Ahmed SEBBAR, délégation de signature est donnée à M. OUHABAZ El Maati, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040165DR15 du 1^{er} août 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5469 - Laboratoire de mécanique physique

M. DIDIER DESJARDINS
MME MONIQUE PUIGGALI
MME BÉATRICE DESOUDIN

DEC. n° 040348DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Didier DESJARDINS, directeur de l'UMR n° 5469, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier DESJARDINS, délégation de signature est donnée à Mme PUIGGALI Monique, Ingénieur de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040167DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5471 - Unité de biophysique structurale

M. ALAIN BRISSON
M. PHILIPPE PICARD
M. BERNARD GALLOIS

DEC. n° 040349DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain BRISSON, directeur de l'UMR n° 5471, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain BRISSON, délégation de signature est donnée à M. PICARD Philippe, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, M. GALLOIS Bernard, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040169DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5472 - Laboratoire de physico-toxicochimie des systèmes naturels

M. PHILIPPE GARRIGUES
M. ALAIN CARPY
MME HÉLÈNE BUDZINSKI

DEC. n° 040350DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe GARRIGUES, directeur de l'UMR n° 5472, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe GARRIGUES,

délégation de signature est donnée à M. CARPY Alain, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme BUDZINSKI Hélène, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040171DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5478 - Centre de recherches sur la langue basque et l'expression en langue basque

M. BERNARD OYHARCABAL
M. MICHEL AURNAGUE

DEC. n° 040351DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Bernard OYHARCABAL, directeur de l'UMR n° 5478, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard OYHARCABAL, délégation de signature est donnée à M. AURNAGUE Michel, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040173DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5501 - Laboratoire de physique des interactions ondes matières

M. JEAN-PAUL PARNEIX
MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFEBVRE

DEC. n° 040352DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur de l'UMR n° 5501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme VIGNERAS-LEFEBVRE Valérie, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040175DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5536 - Résonance magnétique des systèmes biologiques

M. PAUL CANIONI
M. MICHEL FRANCONI
MME FABIENNE LASTERE

DEC. n° 040353DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Paul CANIONI, directeur de l'UMR n° 5536, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Paul CANIONI, délégation de signature est donnée à M. FRANCONI Michel, Professeur, Mme LASTERE Fabienne, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040039DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5541 - Interactions neuronales et comportements

M. BERTRAND BLOCH
MME CATHERINE LE MOINE
MME MARTINE CADOR

DEC. n° 040354DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Bertrand BLOCH, directeur de l'UMR n° 5541, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bertrand BLOCH, délégation de signature est donnée à Mme LE MOINE Catherine, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, Mme CADOR Martine, Directrice de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040177DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5543 - Physiologie et physiopathologie de la signalisation cellulaire

M. BERNARD BIOULAC

DEC. n° 040357DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Bernard BIOULAC, directeur de l'UMR n° 5543, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040179DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5603 - Société, environnement, territoire

M. VINCENT BERDOULAY
M. JACQUES LOLIVE

DEC. n° 040358DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Vincent BERDOULAY, directeur de l'UMR n° 5603, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Vincent BERDOULAY, délégation de signature est donnée à M. LOLIVE Jacques, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040181DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5607 - Ausonius : institut de recherche sur l'antiquité et le moyen âge

M. RAYMOND DESCAT
MME ISABELLE MOLINIER
MME GENEVIÈVE JUNG

DEC. n° 040359DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Raymond DESCAT, directeur de l'UMR n° 5607, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Raymond DESCAT, délégation de signature est donnée à Mme MOLINIER Isabelle, Conservateur de Bibliothèque 1^{ère} classe, Mme JUNG Geneviève, Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040183DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5624 - Laboratoire de chimie théorique et physico-chimie moléculaire

MME DANIELLE GONBEAU
M. CLAUDE GUIMON
M. CLAUDE POUCHAN
MME JANY PHILIPPE

DEC. n° 040360DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Danielle GONBEAU, directrice de l'UMR n° 5624, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Danielle GONBEAU, délégation de signature est donnée à M. GUIMON Claude, Directeur de recherche, M. POUCHAN Claude, Professeur, et Mme PHILIPPE Jany, Technicien de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040185DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5629 - Chimie des polymères organiques

M. YVES GNANOU

MME SOPHIE GUILLAUME

MME CORINNE GONCALVES DE CARVALHO

DEC. n° 040361DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Yves GNANOU, directeur de l'UMR n° 5629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves GNANOU, délégation de signature est donnée à Mme GUILLAUME Sophie, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, Mme GONCALVES DE CARVALHO Corinne, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040187DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5798 - Centre de physique moléculaire optique et hertzienne

M. FABRICE VALLEE

MME LAURENCE QUEMARD

M. JEAN-MARIE TURLET

DEC. n° 040362DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Fabrice VALLEE, directeur de l'UMR n° 5798, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Fabrice VALLEE, délégation de signature est donnée à Mme QUEMARD Laurence, Assistant ingénieur, M. TURLET Jean-Marie, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040190DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5800 - Laboratoire bordelais de recherche en informatique

M. SERGE DULUCQ

M. PASCAL GUITTON

M. JEAN-LOUIS LASSARTESES

DEC. n° 040363DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Serge DULUCQ, directeur de l'UMR n° 5800, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DULUCQ, délégation de signature est donnée à M. GUITTON Pascal, Professeur, M. LASSARTESES Jean-Louis, AASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040191DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5801 - Laboratoire des composites thermostrostructuraux

M. ALAIN GUETTE

M. GIL HOSTEIN

M. JACQUES LAMON

DEC. n° 040364DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain GUETTE, directeur de l'UMR n° 5801, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain GUETTE, délégation de signature est donnée à M. HOSTEIN Gil, Personnel SNECMA, M. LAMON Jacques, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040193DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5802 - Laboratoire de chimie organique et organométallique

M. JEAN-PIERRE DESVERGNE

M. BERNARD JOUSSEAUME

DEC. n° 040365DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DESVERGNE, directeur de l'UMR n° 5802, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre DESVERGNE, délégation de signature est donnée à M. JOUSSEAUME Bernard, Directeur de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040195DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5803 - Laboratoire de physico-chimie moléculaire

M. JEAN-CLAUDE RAYEZ

M. FRANÇOIS GUILLAUME

MME SYLVIE PARISOT

MME CLAUDE CABANEL

DEC. n° 040366DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude RAYEZ, directeur de l'UMR n° 5803, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude RAYEZ, délégation de signature est donnée à M. GUILLAUME François, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, Mme PARISOT Sylvie, Technicienne de classe supérieure, et Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040197DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5804 - Laboratoire d'astrodynamique, d'astrophysique et d'aéronomie de Bordeaux

M. THIERRY JACQ
M. PHILIPPE PAILLOU
MME ANNICK CAPERAN
MME CÉCILE ARNAUDIN

DEC. n° 040367DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Thierry JACQ, directeur de l'UMR n° 5804, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Thierry JACQ, délégation de signature est donnée à M. PAILLOU Philippe, Maître de conférence, Mme CAPERAN Annick, Technicienne de classe exceptionnelle, et Mme ARNAUDIN Cécile, Adjoint technique, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040199DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5805 - Environnements et paléoenvironnements océaniques

M. PHILIPPE BERTRAND
MME VÉRONIQUE BENARD
M. JEAN-PIERRE PEYPOUQUET

DEC. n° 040368DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe BERTRAND, directeur de l'UMR n° 5805, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe BERTRAND, délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, M. PEYPOUQUET Jean-Pierre, Directeur d'études EPHE, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040201DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5816 - Laboratoire de neurobiologie des réseaux

M. PIERRE MEYRAND

DEC. n° 040369DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Pierre MEYRAND, directeur de l'UMR n° 5816, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040203DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 5818 - Laboratoire d'études de l'intégration des composants et systèmes électroniques

M. ANDRÉ TOUBOUL
M. PHILIPPE MARCHEGAY

DEC. n° 040370DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de l'UMR n° 5818, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. MARCHEGAY Philippe, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040204DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6008 - Laboratoire de chimie de l'eau et de l'environnement

M. BERNARD LEGUBE
M. PATRICK MAZELLIER

DEC. n° 040371DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Bernard LEGUBE, directeur de l'UMR n° 6008, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Bernard LEGUBE, délégation de signature est donnée à M. MAZELLIER Patrick, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040041DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6046 - Laboratoire de géobiologie, biochronologie et paléontologie humaine

M. MICHEL BRUNET
M. PATRICK VIGNAUD
MME GHISLAINE FLORENT

DEC. n° 040356DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Michel BRUNET, directeur de l'UMR n° 6046, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel BRUNET, délégation de signature est donnée à M. VIGNAUD Patrick, Maître de conférences, Mme FLORENT Ghislaine, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040030DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6086 - Laboratoire de mathématiques et applications

M. ABDERRAZAK BOUAZIZ
M. HERVÉ SABOURIN

DEC. n° 040372DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Abderrazak BOUAZIZ, directeur de l'UMR n° 6086, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Abderrazak BOUAZIZ, délégation de signature est donnée à M. SABOURIN Hervé, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040005DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6161 - Transport des assimilats

M. SERGE DELROT
M. RÉMI LEMOINE
M. PIERRE COUTOS-THEVENOT

DEC. n° 040373DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Serge DELROT, directeur de l'UMR n° 6161, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Serge DELROT, délégation de signature est donnée à M. LEMOINE Rémi, Directeur de recherche de 2^{ème} classe, M. COUTOS-THEVENOT Pierre, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040007DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6187 - Institut de physiologie et biologie cellulaires

M. GUY RAYMOND
MME LALASOA RAYNAUD

DEC. n° 040374DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Guy RAYMOND, directeur de l'UMR n° 6187, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Guy RAYMOND, délégation de signature est donnée à Mme RAYNAUD Lalasoa, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040206DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6201 - Droit public comparé - Droit international et Droit européen

M. ANDRÉ ROUX
M. PIERRE BON

DEC. n° 040320DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. André ROUX, directeur de l'UMR n° 6201, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de André ROUX, délégation de signature est donnée à M. BON Pierre, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040275DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Catalyse en chimie organique

M. DANIEL DUPREZ
M. JEAN-MICHEL LÉGER
M. PATRICE MARECOT

DEC. n° 040009DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. Daniel DUPREZ, directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom de la déléguée régionale, prise en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel DUPREZ, délégation de signature est donnée à M. LEGER Jean-Michel, Directeur de recherche, M. MARECOT Patrice, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 020080DR15 du 1^{er} mars 2002 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Jeanne JORDANOV, déléguée régionale Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6503 - Catalyse en chimie organique

M. JEAN-MICHEL LEGER
M. PATRICE MARECOT

DEC. n° 040010DR15 du 30-06-2004

Délégation est donnée à M. LEGER Jean-Michel, Directeur de recherche, Directeur adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité :

1. tous actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 040014DAJ du 20 février 2004 [portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins de fournitures et services et portant désignation des personnes responsables des marchés au Centre national de la recherche scientifique] ;

2. tous actes et décisions relevant de ses attributions de représentant de la personne responsable des marchés en application de l'article 2.8 de la décision n° 040014DAJ susvisée (remise en compétition des titulaires de marchés préalable à l'émission du bon de commande et choix de l'attributaire du bon de commande dans le cadre des marchés nationaux passés par l'UPSAS).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. LEGER Jean-Michel, délégation est donnée aux fins mentionnées ci-dessus à M. MARECOT Patrice, Directeur de recherche, Responsable du thème.

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégrant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Signé : Daniel DUPREZ, directeur de l'UMR n° 6503

UMR n° 6503 - Catalyse en chimie organique

M. DANIEL DUPREZ
M. JEAN-MICHEL LEGER
M. PATRICE MARECOT

DEC. n° 040375DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Daniel DUPREZ, directeur de l'UMR n° 6503, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel DUPREZ, délégation de signature est donnée à M. LEGER Jean-Michel, Directeur de recherche, M. MARECOT Patrice, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040009DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6514 - Synthèse et réactivité des substances naturelles

M. ANDRÉ AMBLES
Mme CLAUDINE DUMIOT

DEC. n° 040376DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. André AMBLES, directeur de l'UMR n° 6514, à l'effet de signer, au nom du délégué régional,

pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André AMBLES, délégation de signature est donnée à Mme DUMIOT Claudine, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040043DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6532 - Hydrogéologie, argiles, sols et altérations

M. DOMINIQUE RIGHI
M. DANIEL BEAUFORT

DEC. n° 040377DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Dominique RIGHI, directeur de l'UMR n° 6532, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Dominique RIGHI, délégation de signature est donnée à M. BEAUFORT Daniel, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040013DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6556 - Génétique et biologie des populations de crustacés

M. DIDIER BOUCHON
M. ROLAND RAIMOND

DEC. n° 040378DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Didier BOUCHON, directeur de l'UMR n° 6556, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Didier BOUCHON, délégation de signature est donnée à M. RAIMOND Roland, Maître de conférences, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040208DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6588 - Migrations internationales, territorialités, identités

M. Joël PAILHE
M. EMMANUEL MA MUNG
MME VALÉRIE ALFAURT

DEC. n° 040379DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Joël PAILHE, directeur de l'UMR n° 6588, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Joël PAILHE, délégation de signature est donnée à M. MA MUNG Emmanuel, Directeur de recherche, Mme ALFAURT Valérie, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040033DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6608 - Laboratoire d'études thermiques

M. DANIEL PETIT
M. ANDRÉ PITEAU

DEC. n° 040380DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Daniel PETIT, directeur de l'UMR n° 6608, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Daniel PETIT, délégation de signature est donnée à M. PITEAU André, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040210DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6609 - Laboratoire d'études aérodynamiques

M. Yves GERVAIS
M. JACQUES BOREE
M. MICHEL GUILBAUD
M. SERGE MACIA

DEC. n° 040381DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Yves GERVAIS, directeur de l'UMR n° 6609, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Yves GERVAIS, délégation de signature est donnée à M. BOREE Jacques, Professeur, M. GUILBAUD Michel, Professeur, et M. MACIA Serge,

Ingénieur d'études de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040015DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6610 - Laboratoire de mécanique des solides

M. OLIVIER BONNEAU
M. PIERRE MASSE
M. MICHEL FILLON

DEC. n° 040382DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Olivier BONNEAU, directeur de l'UMR n° 6610, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Olivier BONNEAU, délégation de signature est donnée à M. MASSE Pierre, Ingénieur d'études, M. FILLON Michel, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040003DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6617 - Mécanique et physique des matériaux

M. JOSE MENDEZ

DEC. n° 040383DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jose MENDEZ, directeur de l'UMR n° 6617, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040212DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 6630 - Laboratoire de métallurgie physique

M. ROLLY JACQUES GABORIAUD
M. Joël BONNEVILLE
M. BRUNO LAMONGIE
MME MARIE-HÉLÈNE BIZARD
M. ALAIN GUILLON

DEC. n° 040384DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Rolly Jacques GABORIAUD, directeur de l'UMR n° 6630, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Rolly Jacques GABORIAUD, délégation de signature est donnée à M. BONNEVILLE Joël, Professeur, M. LAMONGIE Bruno, Ingénieur d'études, et Mme BIZARD Marie-Hélène, Technicienne de classe supérieure, et GUILLON Alain, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040011DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMR n° 8508 - Transferts, écoulements, fluides, énergétique

M. JEAN-RODOLPHE PUIGGALI

M. ERIC ARQUIS

M. JEAN-CHRISTOPHE BATSALE

DEC. n° 040385DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Rodolphe PUIGGALI, directeur de l'UMR n° 8508, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Rodolphe PUIGGALI, délégation de signature est donnée à M. ARQUIS Eric, Professeur des universités, M. BATSALE Jean-Christophe, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040213DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 440 - Enregistrement des signaux saisonniers et environnementaux dans les dépôts endocarstiques rythmés

M. RICHARD MAIRE

MME ARLETTE TURLET

DEC. n° 040322DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Richard MAIRE, directeur du GDR n° 440, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Richard MAIRE, délégation de signature est donnée à Mme TURLET Arlette, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040116DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 1880 - Physico-chimie en milieu supercritique

M. MARCEL BESNARD

M. THIERRY TASSAING

MME CLAUDE CABANEL

DEC. n° 040305DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Marcel BESNARD, directeur du GDR n° 1880, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marcel BESNARD, délégation de signature est donnée à M. TASSAING Thierry, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, Mme CABANEL Claude, Technicienne de classe supérieure, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040094DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2152 - Les hommes fossiles : de l'imagerie virtuelle à la morphométrie 3D

M. JOSÉ BRAGA

MME HÉLÈNE COQUEUGNIOT

MME DANIELLE GALLARDO

DEC. n° 040306DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. José BRAGA et Mme Hélène COQUEUGNIOT, directeurs du GDR n° 2152, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de José BRAGA et Hélène COQUEUGNIOT, délégation de signature est donnée à Mme GALLARDO Danielle, Assistant ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040096DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2345 - Etanchéité statique par joints métalliques sous conditions extrêmes

M. JEAN FRENE

M. PIERRE MASSE

DEC. n° 040307DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean FRENE, directeur du GDR n° 2345, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean FRENE, délégation de signature est donnée à M. MASSE Pierre, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040098DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2389 - Piles à combustible tout solide pour températures intermédiaires

M. JEAN-CLAUDE GRENIER
M. JEAN-MARC BASSAT

DEC. n° 040308DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Claude GRENIER, directeur du GDR n° 2389, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45.000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Claude GRENIER, délégation de signature est donnée à M. BASSAT Jean-Marc, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040100DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2421 - Composants organiques pour l'optoélectronique

M. JEAN-PAUL PARNEIX
MME VALÉRIE VIGNERAS-LEFEBVRE

DEC. n° 040309DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Paul PARNEIX, directeur du GDR n° 2421, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Paul PARNEIX, délégation de signature est donnée à Mme VIGNERAS-LEFEBVRE Valérie, Maître de conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040102DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2479 - Piles A combustible à électrolyte membrane

M. CLAUDE LAMY
M. JEAN-MICHEL LEGER

DEC. n° 040310DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Claude LAMY, directeur du GDR n° 2479, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude LAMY, délégation de signature est donnée à M. LEGER Jean-Michel, Directeur de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040104DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine Poitou-Charentes

GDR n° 2496 - Optimisation et sûreté de fonctionnement des systèmes de combustion industrielle

M. JEAN-MICHEL MOST
M. MICHEL CHAMPION
MME FRANÇOISE ASTIER

DEC. n° 040311DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Michel MOST, directeur du GDR n° 2496, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Michel MOST, délégation de signature est donnée à M. CHAMPION Michel, Directeur de recherche, Mme ASTIER Françoise, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040106DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2501 - Etude de la propagation ultrasonore en milieu non-homogènes en vue du contrôle non destructif

M. MARC DESCHAMPS
M. OLIVIER PONCELET
MME BÉATRICE DESOUDIN

DEC. n° 040312DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Marc DESCHAMPS, directeur du GDR n° 2501, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marc DESCHAMPS, délégation de signature est donnée à M. PONCELET Olivier, Chargé de recherche, Mme DESOUDIN Béatrice, Technicienne, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040108DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2612 - Film ferroélectriques et applications

M. MARIO MAGLIONE
M. DENIS REMIENS
MME ANNIE SIMON

DEC. n° 040313DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Mario MAGLIONE, directeur du GDR n° 2612, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique

du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mario MAGLIONE, délégation de signature est donnée à M. REMIENS Denis, Professeur, Mme SIMON Annie, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040110DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2613 - Thermique des engins spatiaux : contrôle par voie diphasique

M. ALAIN ALEXANDRE
M. DANIEL PETIT
MME CATHERINE COLIN

DEC. n° 040314DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain ALEXANDRE, directeur du GDR n° 2613, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain ALEXANDRE, délégation de signature est donnée à M. PETIT Daniel, Professeur, Mme COLIN Catherine, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040112DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2657 - Approche pluridisciplinaire de la production verbale écrite

M. DENIS ALAMARGOT

DEC. n° 040315DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Denis ALAMARGOT, directeur du GDR n° 2657, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040114DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2753 - Analyse fonctionnelle et harmonique et applications

MME EL MAATI OUHABAZ

DEC. n° 040316DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme El Maati OUHABAZ, directrice du GDR n° 2753, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique

du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040271DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

GDR n° 2796 - Dynamique interfaciale sous contrainte mécanique

M. PHILIPPE RICHETTI
M. ETIENNE BARTHEL

DEC. n° 040317DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe RICHETTI, directeur du GDR n° 2796, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe RICHETTI, délégation de signature est donnée à M. Etienne BARTHEL, Chargé de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040261DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2570 - Laboratoire de mathématiques appliquées de Pau

M. MOHAMED AMARA
MME CHANTAL BLANCHARD

DEC. n° 040291DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Mohamed AMARA, directeur de la FRE n° 2570, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mohamed AMARA, délégation de signature est donnée à Mme BLANCHARD Chantal, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040081DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2618 - Laboratoire de pharmacologie des agents anticancéreux

M. ALAIN JACQUEMIN-SABLON

DEC. n° 040292DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain JACQUEMIN-SABLON, directeur de la FRE n° 2618, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

La décision n° 040083DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2639 - Imagerie géophysique Pau

M. HERVÉ PERROUD

DEC. n° 040293DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Hervé PERROUD, directeur de la FRE n° 2639, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040087DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2694 - Biogenèse membranaire

M. RENÉ LESSIRE

MME HÉLÈNE JUGUÉLIN

DEC. n° 040294DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. René LESSIRE, directeur de la FRE n° 2694, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de René LESSIRE, délégation de signature est donnée à Mme JUGUÉLIN Hélène, Assistant Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040088DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2723 - Neurobiologie intégrative

M. ROBERT DANTZER

MME NADINE THOMAS

M. JACQUES LESTAGE

DEC. n° 040295DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Robert DANTZER, directeur de la FRE n° 2723, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Robert DANTZER, délégation de signature est donnée à Mme THOMAS Nadine, Technicienne de classe exceptionnelle, M. LESTAGE Jacques, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040023DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.
Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2725 - Laboratoire langage et cognition (LACO)

M. JEAN-FRANÇOIS ROUET

DEC. n° 040296DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-François ROUET, directeur de la FRE n° 2725, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

La décision n° 040029DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2727 - Laboratoire de biologie et environnement marins (LBEM)

M. GÉRARD BLANCHARD

M. ERIC FEUNTEUN

DEC. n° 040297DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Gérard BLANCHARD, directeur de la FRE n° 2727, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Gérard BLANCHARD, délégation de signature est donnée à M. FEUNTEUN Eric, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040036DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2731 - Signal - Image - Communication

M. PASCAL LIENHARDT

M. YVES BERTRAND

DEC. n° 040298DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Pascal LIENHARDT, directeur de la FRE n° 2731, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Pascal LIENHARDT, délégation de signature est donnée à M. BERTRAND Yves, Professeur des universités, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040045DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2744 - Territoires et élites dans le monde ibérique (XVII^e-XX^e siècle)

M. JEAN-PIERRE DEDIEU
MME GENEVIÈVE CHAMPEAU
M. JEAN-MARC BUIGUES

DEC. n° 040299DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre DEDIEU, directeur de la FRE n° 2744, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre DEDIEU, délégation de signature est donnée à Mme CHAMPEAU Geneviève, Professeur, M. BUIGUES Jean-Marc, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040090DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2766 - Laboratoire de biotechnologies et de chimie bio-organique

MME MARIE-DOMINIQUE LEGOY
M. SYLVAIN LAMARE

DEC. n° 040300DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Marie-Dominique LEGOY, directrice de la FRE n° 2766, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie-Dominique LEGOY, délégation de signature est donnée à M. LAMARE Sylvain, Maître de Conférence, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040027DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2771 - Laboratoire du futur

M. MATHIEU JOANICOT
MME CÉLINE MOCQUANT
MME ANNIE COLIN

DEC. n° 040301DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Mathieu JOANICOT, directeur de la FRE n° 2771, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mathieu JOANICOT, délégation de signature est donnée à Mme MOCQUANT Céline, Agent de maîtrise, Mme COLIN Annie, Chargée de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040035DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2777 - Institut de recherche sur l'architecture antique (IRAA)

M. XAVIER LAFON
MME MYRIAM FINCKER
MME VÉRONIQUE PICARD

DEC. n° 040321DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Xavier LAFON, directeur de la FRE n° 2777, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier LAFON, délégation de signature est donnée à Mme FINCKER Myriam, Ingénieur de recherche de 1^{ère} classe et à Mme PICARD Véronique, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040259DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2791 - Centre d'études sur la coopération juridique internationale

MME MARIE CORNU
M. DOMINIQUE BREILLAT
MME SYLVIE LAURENS-AUBRY

DEC. n° 040302DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Marie CORNU, directrice de la FRE n° 2791, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanentes en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Marie CORNU, délégation de signature est donnée à M. BREILLAT Dominique, Professeur de droit public, Mme LAURENS-AUBRY Sylvie, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040092DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2792 - Centre d'études supérieures de civilisation médiévale

M. ERIC PALAZZO
MME CLAUDE ARRIGNON

DEC. n° 040303DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Eric PALAZZO, directeur de la FRE n° 2792, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique

du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Eric PALAZZO, délégation de signature est donnée à Mme ARRIGNON Claude, Technicienne de classe exceptionnelle, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040025DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FRE n° 2793 - Centre de recherches latino-américaines (ARCHIVOS)

M. FERNANDO MORENO TURNER

MME SYLVIE COLLA

M. FERNANDO COLLA

DEC. n° 040304DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Fernando MORENO TURNER, directeur de la FRE n° 2793, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Fernando MORENO TURNER, délégation de signature est donnée à Mme COLLA Sylvie, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, M. COLLA Fernando, Ingénieur de recherche de 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040265DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

IFR n° 4 - Coeur-poumons-vaisseaux-thrombose

M. JACQUES BONNET

MME SIMONE BONORON

DEC. n° 040355DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jacques BONNET, directeur de l'IFR n° 4, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques BONNET, délégation de signature est donnée à Mme BONORON Simone, Chargé de recherche de 1^{ère} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040118DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UPS n° 849 - Comite inter-régional manche-atlantique

M. JEAN-MARIE JOUANNEAU

MME VÉRONIQUE BENARD

DEC. n° 040392DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Marie JOUANNEAU, directeur de l'UPS n° 849, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire

inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Marie JOUANNEAU, délégation de signature est donnée à Mme BENARD Véronique, Ingénieur d'études 2^{ème} classe, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040223DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMS n° 842 - Unité mixte de service maison des sciences de l'homme et de la société de Poitiers

MME CLAIRE GERARD

MME AGNÈS GUITET

DEC. n° 040387DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à Mme Claire GERARD, directrice de l'UMS n° 842, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claire GERARD, délégation de signature est donnée à Mme GUITET Agnès, Ingénieur d'études, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040263DR15 du 1^{er} septembre 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMS n° 2268 - Juriscope - accès aux droits étrangers et promotion du droit français et du droit francophone

M. JACQUES DAVID

M. FRÉDÉRIC DEMPURE

DEC. n° 040319DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jacques DAVID, directeur de l'UMS n° 2268, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jacques DAVID, délégation de signature est donnée à M. DEMPURE Frédéric, Contractuel, Catégorie A, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040269DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

UMS n° 2567 - Observatoire aquitain des sciences de l'univers

M. ALAIN CASTETS

MME MARIE-CLAIRE YON

DEC. n° 040386DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Alain CASTETS, directeur de l'UMS n° 2567, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris

en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Alain CASTETS, délégation de signature est donnée à Mme YON Marie-Claire, SASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040215DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FR n° 2254 - Institut de mathématiques de Bordeaux

M. PHILIPPE CASSOU-NOGUES
MME GENEVIÈVE CASTAGNEDE

DEC. n° 040286DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Philippe CASSOU-NOGUES, directeur de la FR n° 2254, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Philippe CASSOU-NOGUES, délégation de signature est donnée à Mme CASTAGNEDE Geneviève, SASU, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040073DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FR n° 2606 - Institut pluridisciplinaire de recherche sur l'environnement et les matériaux

M. CLAUDE POUCHAN
M. ALAIN DARGELOS
M. JEAN-PIERRE CAMPILLO

DEC. n° 040287DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Claude POUCHAN, directeur de la FR n° 2606, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Claude POUCHAN, délégation de signature est donnée à M. DARGELOS Alain, Professeur, M. CAMPILLO Jean-Pierre, Ingénieur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040075DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FR n° 2648 - Systèmes et microélectronique

M. ANDRÉ TOUBOUL
M. ALAIN OUSTALLOUP
M. JEAN-PAUL PARNEIX
M. PHILIPPE MARCHEGAY

DEC. n° 040288DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. André TOUBOUL, directeur de la FR n° 2648, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de André TOUBOUL, délégation de signature est donnée à M. OUSTALLOUP Alain, Professeur, M. PARNEIX Jean-Paul, Professeur, et M. MARCHEGAY Philippe, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040077DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FR n° 2703 - Fédération chimie fine et chimie pour l'environnement

M. MICHEL PELISSIER
M. ANDRÉ AMBLES
M. DANIEL DUPREZ
M. BERNARD LEGUBE

DEC. n° 040289DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Michel PELISSIER, directeur de la FR n° 2703, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

Le laboratoire n'étant pas doté de Xlab, il convient de transmettre à la Délégation Aquitaine et Poitou-Charentes, un double des bons de commande émis, afin de permettre la tenue de la comptabilité des engagements.

En cas d'absence ou d'empêchement de Michel PELISSIER, délégation de signature est donnée à M. AMBLES André, Professeur, M. DUPREZ Daniel, Directeur de recherche, et M. LEGUBE Bernard, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040079DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

FR n° 2707 - Institut lasers et plasmas - Recherche

M. JEAN-PIERRE CHIEZE
M. JEAN-CLAUDE GAUTHIER
MME SOPHIE AUSSEL

DEC. n° 040290DR15 du 01-11-2004

Délégation est donnée à M. Jean-Pierre CHIEZE, directeur de la FR n° 2707, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 45 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'AELE, Amérique du Nord, Japon, Australie, ordres de missions permanents en

France, à l'exception des missions d'une durée supérieure à 2 mois.

En cas d'absence ou d'empêchement de Jean-Pierre CHIEZE, délégation de signature est donnée à M. GAUTHIER Jean-Claude, Directeur de recherche de classe exceptionnelle, Mme AUSSEL Sophie, Technicienne de classe normale, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 040085DR15 du 30 juin 2004 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Philippe LECONTE, délégué régional Aquitaine et Poitou-Charentes

DR16 - Paris Michel-Ange

UPR n° 5 - Spectroscopie en lumière polarisée

MME DANIELÈ FOURNIER
M. JÉRÔME LESUEUR
MME NICOLE BONTEMPS
MME SUZANNE BEUREL
MME MARIE-CLAUDE THEME

DEC. n° 050016DR16 du 02-02-2005

Délégation est donnée à Madame Danièle FOURNIER, Directrice de l'UPR n° 5, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Danièle FOURNIER, délégation est également donnée à Monsieur Jérôme LESUEUR, directeur-adjoint de l'unité, à Madame Nicole BONTEMPS, responsable du laboratoire de Physique du solide, à Madame Suzanne BEUREL, gestionnaire de l'unité, à Madame Marie-Claude THEME, gestionnaire de l'unité aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 1966 - Génétique moléculaire des virus respiratoires

MME SYLVIE VAN DER WERF
MME KATHERINE KEAN
MME ANNETTE MARTIN
M. ERIC BOURRELI

DEC n° 050014DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Sylvie VAN DER WERF, Directrice de l'URA n° 1966, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Sylvie van der WERF, délégation est également donnée à Madame Katherine KEAN, directrice de recherche CNRS, à Madame Annette MARTIN, chargée de recherche Institut Pasteur, et à Monsieur Eric BOURRELI, gestionnaire du département de virologie, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2128 - Sciences chimiques

M. PIERRE-ETIENNE BOST
MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 050008DR16 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Pierre-Etienne BOST, Directeur de l'URA n° 2128, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pierre-Etienne BOST, délégation est également donnée à Madame Elisabeth LECOMTE, Cadre confirmé A, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010059DR16 du 31 mai 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2171 - Génétique des génomes

M. BERNARD DUJON
MME MARIE-PIERRE GRATIUS

DEC. n° 050009DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Bernard DUJON, Directeur de l'URA n° 2171, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard DUJON, délégation est également donnée à Madame Marie-Pierre GRATIUS, Cadre A, aux fins mentionnées à ci-dessus.

La décision n° 010105DR16 du 23 juillet 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2172 - Génétique moléculaire

M. ANTHONY PUGSLEY
M. CLAUDE PINNA
MME MARYVONNE BOQUET

DEC. n° 050011DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Anthony PUGSLEY, Directeur de l'URA n° 2172, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Anthony PUGSLEY, délégation est également donnée à Monsieur Claude PINNA, gestionnaire, et à Madame Maryvonne BOQUET, secrétaire de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010106DR16 du 23 juillet 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2182 - Récepteurs et cognition

M. JEAN-PIERRE CHANGEUX
MME MARIE-PIERRE GRATIUS

DEC. n° 050010DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Jean-Pierre CHANGEUX, Directeur de l'URA n° 2182, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Pierre CHANGEUX, délégation est également donnée à Madame Marie-Pierre GRATIUS, Cadre A, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010103DR16 du 23 juillet 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2185 - Biologie structurale et agents infectieux

MME MURIEL DELEPIERRE
MME ELISABETH LECOMTE

DEC. n° 050007DR16 du 19-01-2005

Délégation est donnée à Madame Muriel DELEPIERRE, Directrice de l'URA n° 2185, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Muriel DELEPIERRE, délégation est également donnée à Madame Elisabeth LECOMTE, Cadre confirmé A, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010058DR16 du 31 mai 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2578 - Bases génétiques, moléculaires et cellulaires du développement

MME MARGARET BUCKINGHAM
M. PHILIP AVNER
M. CLAUDE PINNA
MME MARYVONNE BOQUET

DEC. n° 050012DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Madame Margaret BUCKINGHAM, Directrice de l'URA n° 2578, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Margaret BUCKINGHAM, délégation est également donnée à Monsieur Philip AVNER, directeur de recherche, directeur adjoint de l'URA, à Monsieur Claude PINNA, gestionnaire, et à Madame Maryvonne BOQUET, secrétaire de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

La décision n° 010065DR16 du 31 mai 2001 donnant délégation de signature en qualité d'ordonnateur secondaire est abrogée.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

URA n° 2582 - Biologie des interactions moléculaires

MME ALICE DAUTRY-VARSAT
M. CLAUDE PINNA
MME MARYVONNE BOQUET

DEC. n° 050013DR16 du 20-01-2005

Délégation est donnée à Madame Alice DAUTRY-VARSAT, Directrice de l'URA n° 2582, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Alice DAUTRY-VARSAT, délégation est également donnée à Monsieur Claude PINNA, gestionnaire et à Madame Maryvonne BOQUET, secrétaire de gestion, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

FRE n° 2850 - Expression génétique et maladies

M. MARCO PONGOGLIO
MME MARIE-PIERRE GRATIUS

DEC. n° 050015DR16 du 21-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Marco PONGOGLIO, Directeur de la FRE n° 2850, à l'effet de signer, au nom du délégué régional, pris en sa qualité d'ordonnateur secondaire, et dans la limite des crédits disponibles de l'unité.

1. Les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 8 000 euros HT à la date de la signature de la commande.

2. Les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne, ainsi que les bons de transport afférents.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Marco PONGOGLIO, délégation est également donnée à Madame Marie-Pierre GRATIUS, Cadre A, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

UPS n° 78 - Unité d'indicateurs de politique scientifique de la direction des études et des programmes

M. SERGE BAUIN
M. EMILE CHAMOUN

DEC. n° 050006DR16 du 18-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Serge BAUIN, responsable de l'UPS n° 78, à l'effet de signer, au nom du délégué régional de Paris Michel-Ange en sa qualité d'ordonnateur secondaire et dans la limite des crédits disponibles à l'Unité d'indicateurs de politique scientifique de la direction des études et des programmes :

a) les commandes s'inscrivant dans le cadre d'un marché, d'un contrat ou d'une convention ainsi que les commandes adressées à une unité ou une délégation du CNRS,

b) les commandes d'un montant inférieur à 1 000 euros HT, soit 1 196 euros TTC dans les cas ne relevant pas de l'alinéa a). En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Serge BAUIN, délégation est également donnée à Monsieur Emile CHAMOUN, chargé de la gestion des engagements au sein de l'Unité d'indicateurs de politique scientifique de la direction de la stratégie et des programmes, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Gilles SENTISE, délégué régional Paris Michel-Ange

DR17 - Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6074 – Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires (IRISA)

M. CLAUDE LABIT
M. JEAN-PAUL GUILLOIS
MME CATHERINE PIERRE-RADENAC
MME FRANÇOISE MAISONNEUVE
M. ERIC GAUTRIN

DEC. n° 050002DR17 du 17-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Claude LABIT, Directeur de l'UMR n° 6074, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Claude LABIT, délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Paul GUILLOIS, Ingénieur de recherche, Madame Catherine PIERRE-RADENAC, Ingénieur de recherche, Madame Françoise MAISONNEUVE, Ingénieur de recherche et Monsieur Eric GAUTRIN, Ingénieur de recherche ; aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6523 - Laboratoire de physique des océans

M. XAVIER CARTON
M. ALAIN COLIN DE VERDIERE
M. RICHARD SCHOPP
MME BACH LIEN HUA

DEC. n° 050001DR17 du 10-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Xavier CARTON, Directeur de l'UMR n° 6523, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Xavier CARTON, délégation de signature est donnée à Monsieur Alain COLIN DE VERDIERE, Professeur, à Monsieur Richard SCHOPP, Chargé de recherche et à Madame Bach Lien HUA, cadre de recherche, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

UMR n° 6629 - Laboratoire de mathématiques Jean Leray

M. LAURENT GUILLOPE
M. PHILIPPE CARMONA

DEC. n° 050004DR17 du 21-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Laurent GUILLOPE, Directeur de l'UMR n° 6629, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent GUILLOPE, délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe CARMONA, Professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

FRE n° 2729 - Laboratoire d'informatique de Nantes Atlantique

M. FRÉDÉRIC BENHAMOU
MME FRANÇOISE QUIN
MME BÉATRICE DAILLE

DEC. n° 050005DR17 du 27-01-2005

Délégation est donnée à Monsieur Frédéric BENHAMOU, Directeur de la FRE n° 2729, à l'effet de signer, au nom du délégué régional et dans la limite des crédits disponibles de l'unité,

1. les marchés et commandes, nécessaires à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 20 000 € HT à la date de la signature de la commande.

2. les ordres de mission en France métropolitaine, DOM-TOM, pays appartenant à l'Union Européenne et à l'Association Européenne de libre échange (AELE), ainsi que les bons de transport afférents présentés aux agences agréées par la délégation.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Frédéric BENHAMOU, délégation de signature est donnée à Madame Françoise QUIN, Ingénieur d'études et à Madame Béatrice DAILLE, professeur, aux fins mentionnées ci-dessus.

Signé : Patrick SAUBOST, délégué régional Bretagne et Pays de la Loire

Informations générales

Textes signalés

Premier ministre

Décret du 26 janvier 2005 portant nomination de la vice-présidente de l'établissement de retraite additionnelle de la fonction publique.

JO du 28-01-2005, p. 1519, texte n° 51

Mme Chantal Labat-Gest.

Circulaire du 21 janvier 2005 relative à la préparation du projet de loi de finances pour 2006 dans le nouveau cadre budgétaire.

JO du 25-01-2005, p. 1320, texte n° 1

Ministère délégué à la recherche

Arrêté du 10 janvier 2005 portant nomination au conseil d'administration du centre d'études de l'emploi.

JO du 22-01-2005, p. 1240, texte n° 50

M. Alain Peyraube est nommé membre du conseil d'administration du centre d'études de l'emploi, en tant que représentant du ministre chargé de la recherche, en remplacement de M. Gilles Pollet.

Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Décret n° 2005-45 du 25 janvier 2005 modifiant le décret n° 84-510 du 28 juin 1984 relatif au Centre national d'études spatiales.

JO du 26-01-2005, p. 1353, texte n° 1

Décret du 26 janvier 2005 portant nomination, titularisation et affectation (enseignements supérieurs).

JO du 02-02-2005, texte n° 62

M. Yves Goudineau est nommé et titularisé en qualité de directeur d'études de l'EPHE, de l'Ecole nationale des chartes et de l'Ecole française d'Extrême-Orient à compter du 1^{er} décembre 2004 et affecté à l'Ecole française d'Extrême-Orient.

Décret du 27 janvier 2005 portant nomination au conseil d'administration du Centre national d'études spatiales.

JO du 28-01-2005, p. 1520, texte n° 52

Sont nommés membres du conseil d'administration du CNES : En qualité de représentants de l'Etat, désignés par : le Premier ministre : M. Jean-Luc Vo Van Qui ; le ministre chargé de l'industrie : M. Emmanuel Caquot ; le ministre chargé du budget : M. Frédéric Guin ; le ministre de la défense : M. Patrick Auroy ; le ministre des affaires étrangères : M. Alain Le Roy ; le ministre chargé de la recherche : M. Jean-Paul Montagner ; le ministre chargé de l'espace : M. Philippe Pujes. En qualité de membres choisis en raison de leur compétence : M. Jean-Pierre

Beysson, M. François Bujon de l'Estang, M. Yannick d'Escatha, M. Denis Maugars, M. Yves Michot.

Décret du 27 janvier 2005 portant nomination, titularisation et affectation (conservateurs généraux des bibliothèques).

JO du 30-01-2005, texte n° 18

Les conservateurs des bibliothèques dont les noms suivent sont nommés, titularisés et affectés en qualité de conservateur général des bibliothèques : M. Michel Yvon, conservateur en chef, direction du livre et de la lecture, à compter du 1^{er} septembre 2004 ; M. Jean-Marc Proust, conservateur en chef [service commun de la documentation de l'université Toulouse-I], à compter du 1^{er} septembre 2004 ; Mme Dominique Montbrun-Israel, conservatrice en chef [service commun de la documentation de l'université Bordeaux-IV], à compter du 1^{er} septembre 2004 ; Mme Caroline Gayral, conservatrice en chef [service commun de la documentation de l'université Lyon-II], à compter du 15 octobre 2004 ; Mme Simone Lamarche, conservatrice en chef [service commun de la documentation de l'université de Savoie], à compter du 15 octobre 2004. Un arrêté fixera le classement dans le corps des conservateurs généraux des bibliothèques.

Arrêté du 22 décembre 2004 portant nomination à une commission scientifique spécialisée de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

JO du 29-01-2005, p. 1566, texte n° 38

Sont nommés membres de la commission scientifique spécialisée n° 1 « Microbiologie et maladies infectieuses » de l'INSERM, pour la durée restant à courir du mandat de leur prédécesseur : M. Jacques Louis, en remplacement de M. Robert Menard, démissionnaire ; M. Jean Romme-laere, en remplacement de M. Marc Alizon, démissionnaire.

Arrêté du 22 décembre 2004 portant nomination à la commission ad hoc administration de la recherche de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale.

JO du 29-01-2005, p. 1566, texte n° 39

M. Dominique Aunis est nommé membre de la commission ad hoc administration de la recherche de l'INSERM, au titre de l'article 4 de l'arrêté du 6 février 1991 portant création d'une commission ad hoc administration de la recherche à l'INSERM, en qualité de membre nommé par le ministre chargé de la recherche et par le ministre chargé de la santé, en remplacement de M. Max Lafontan, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Arrêté du 28 décembre 2004 portant prorogation du mandat des membres des commissions administratives paritaires locales de l'Institut national de la recherche agronomique.

JO du 09-01-2005, p. 408, texte n° 9

Le mandat des membres des CAP locales instituées à l'INRA est prorogé jusqu'au 15 avril 2005.

Arrêté du 11 janvier 2005 portant nomination du directeur des études de l'École française d'Extrême-Orient.*JO du 21-01-2005, p. 1101, texte n° 50*

M. Yves Goudineau, directeur d'études de l'École pratique des hautes études, de l'École nationale des chartes et de l'École française d'Extrême-Orient, est nommé directeur des études de l'École française d'Extrême-Orient à compter du 1^{er} janvier 2005.

Arrêté du 11 janvier 2005 portant nomination du directeur de l'Institut supérieur de mécanique de Paris.*JO du 22-01-2005, p. 1240, texte n° 46*

M. Jacques Maillard est nommé en qualité de directeur de l'Institut supérieur de mécanique de Paris à compter du 14 février 2005.

Arrêté du 11 janvier 2005 portant nomination de la directrice des études de l'École française d'Athènes.*JO du 22-01-2005, p. 1240, texte n° 47*

Mme Michèle Brunet, maître de conférences, est nommée, à compter du 1^{er} janvier 2005, en qualité de directrice des études de l'École française d'Athènes.

Arrêté du 11 janvier 2005 portant nomination au comité technique paritaire central de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur.*JO du 22-01-2005, p. 1240, texte n° 49*

M. Philippe Berato, conservateur en chef, directeur adjoint administratif, est désigné en qualité de représentant titulaire de l'administration au sein du CTP central de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Jean-Louis Renaut.

M. Jean-Louis Renaut, attaché principal d'administration scolaire et universitaire, est désigné en qualité de représentant suppléant de l'administration au sein du CTP central de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur, en remplacement de M. Philippe Berato.

Arrêté du 13 janvier 2005 portant nomination du directeur de l'Observatoire de Lyon.*JO du 05-02-2005, p. 1950, texte n° 40*

M. Bruno Guiderdoni, directeur de recherche au CNRS, est nommé en qualité de directeur de l'Observatoire de Lyon pour une durée de cinq ans à compter du 1^{er} avril 2005.

Arrêté du 24 janvier 2005 fixant la liste des corps d'assimilation pour l'attribution de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à certaines catégories de personnel en fonctions à l'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en application du décret n° 2002-62 du 14 janvier 2002.*JO du 05-02-2005, p. 1937, texte n° 1***Arrêté du 24 janvier 2005 fixant les corps d'assimilation pour l'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux personnels en fonctions à l'administration centrale des ministères chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en application du troisième alinéa de l'article 2 du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002.***JO du 05-02-2005, p. 1939, texte n° 2***Arrêté du 27 janvier 2005 portant réduction du mandat des membres de la commission administrative paritaire compé-****tente à l'égard des chargés de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique.***JO du 05-02-2005, texte n° 3*

Le mandat des membres de la CAP compétente à l'égard des chargés de recherche de l'INRA est réduit au 15 avril 2005.

Arrêté du 27 janvier 2005 fixant la date des élections aux commissions administratives paritaires compétentes à l'égard des directeurs de recherche et des chargés de recherche de l'Institut national de la recherche agronomique.*JO du 05-02-2005, texte n° 4*

Le scrutin en vue de la désignation des représentants du personnel au sein des CAP compétentes à l'égard des directeurs de recherche et des chargés de recherche de l'INRA est fixé au 14 février 2005. Dans l'hypothèse où aucune organisation syndicale représentative n'aurait déposé de liste au premier tour, un nouveau scrutin est fixé au 21 février 2005. Dans l'hypothèse où le nombre de votants au premier tour serait inférieur à la moitié du nombre des électeurs inscrits, un nouveau scrutin est fixé au 7 avril 2005.

Arrêté du 17 janvier 2005 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles au comité central d'hygiène et de sécurité ministériel compétent pour l'enseignement supérieur et la recherche, chargé d'assister le comité technique paritaire ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche.*JO du 26-01-2005, p. 1354, texte n° 3***Avis relatif à des décisions portant approbation d'un avenant à la convention constitutive d'un groupement d'intérêt public.***JO du 05-02-2005, p. 1970, texte n° 97*

Par des décisions du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche en date du 17 décembre 2004 et du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie en date du 23 décembre 2004, l'avenant n° 6 à la convention constitutive du GIP dénommé « Agence de mutualisation des universités et des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche », dite AMUE, est approuvé. La convention constitutive modifiée peut être consultée par toute personne intéressée au siège du groupement et auprès du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Extrait de la convention constitutive modifiée : Membres du groupement : La liste des membres du groupement est complétée comme suit : Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSA), Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications (ENSEA).

Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative**Arrêté du 24 décembre 2004 portant nomination au Comité national de la recherche et de la technologie des activités physiques et sportives.***JO du 30-01-2005, p. 1621, texte n° 30*

Par arrêté du ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative et du ministre délégué à la recherche en date du 24 décembre 2004, le Comité national de la recherche et de la technologie des activités physiques et sportives est présidé par M. Victor Sanchez.

Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Arrêtés du 6 janvier 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 15-01-2005, texte n° 81

M. Jean-Charles Ardin, ingénieur divisionnaire de l'industrie et des mines, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de la Réunion.

Arrêtés du 6 janvier 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 15-01-2005, texte n° 81

M. Jean-Marc Picard, ingénieur des ponts et chaussées, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Bretagne à compter du 1^{er} février 2005.

Arrêtés du 6 janvier 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 15-01-2005, texte n° 81

M. Philippe Ducrocq, ingénieur en chef des mines, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Haute-Normandie à compter du 17 janvier 2005.

Arrêtés du 6 janvier 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 15-01-2005, texte n° 81

M. Philippe Guignard, ingénieur en chef du génie rural et des forêts, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Rhône-Alpes à compter du 17 janvier 2005.

Arrêtés du 6 janvier 2005 portant nomination (directeurs régionaux de l'industrie, de la recherche et de l'environnement).

JO du 15-01-2005, texte n° 81

M. Patrice Russac, ingénieur en chef des mines, est nommé directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Aquitaine.

Ministère délégué au budget et à la réforme budgétaire

Décret n° 2005-37 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 84-971 du 30 octobre 1984 relatif à la contribution pour la constitution des droits à pension des fonctionnaires détachés prévue par l'article 46 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat.

JO du 20-01-2005, p. 997, texte n° 47

Ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale

Arrêté du 22 décembre 2004 portant nomination au comité scientifique de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail.

JO du 11-01-2005, p. 450, texte n° 25

Sont nommés membres du comité scientifique de l'Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail : Au titre des personnalités du monde de la recherche en sciences humaines et sociales et des sciences de l'ingénieur : M. Patrick Brochard, directeur du laboratoire santé, travail, environnement de l'université Bordeaux-II ; M. Pascal Paoli, responsable du département environnement de travail de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, à Bilbao ; M. Denis Segrestin, professeur des universités à l'Institut d'études politiques de Paris, en remplacement de MM. Paul Frimat, Raymond-Pierre Bodin, Jean-Claude Moisson. Au titre des personnalités ayant une expertise en entreprise sur les questions d'organisation du travail : M. Patrick Gilbert, professeur des universités à l'Institut d'administration des entreprises de Paris, université Paris-I - Sorbonne ; M. Xavier Lacoste, directeur associé de la société Altédia, en remplacement de MM. Yves Lasfargue et Alain Coffineau.

Ministère des solidarités, de la santé et de la famille

Arrêté du 27 décembre 2004 relatif aux modalités d'évaluation et de notation des fonctionnaires de l'Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé.

JO du 12-01-2005, p. 494, texte n° 12

Ministère de la défense

Décret n° 2005-36 du 17 janvier 2005 portant création du service historique de la défense.

JO du 19-01-2005, p. 915, texte n° 18

Le service historique de la défense est un service à compétence nationale, rattaché au directeur de la mémoire, du patrimoine et des archives.

Arrêté du 17 janvier 2005 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

JO du 19-01-2005, p. 915, texte n° 20

Arrêté du 17 janvier 2005 modifiant l'arrêté du 22 octobre 1986 portant organisation et fonctionnement du comité des archives de la défense.

JO du 19-01-2005, p. 916, texte n° 21

Arrêté du 17 janvier 2005 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1999 portant organisation des sous-directions de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives.

JO du 19-01-2005, p. 917, texte n° 24

Arrêté du 17 janvier 2005 portant organisation du service historique de la défense.

JO du 19-01-2005, p. 917, texte n° 27

Arrêté du 17 janvier 2005 relatif à la composition et à l'organisation du conseil de gestion du service historique de la défense pris pour l'application de l'article 6 du décret n° 2005-36 du 17 janvier 2005 portant création du service historique de la défense.

JO du 19-01-2005, p. 918, texte n° 28

Arrêté du 17 janvier 2005 portant suppression des services historiques de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et de la gendarmerie nationale et du centre d'archives et d'armement de la délégation générale pour l'armement.

JO du 19-01-2005, p. 919, texte n° 29

Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et de la ruralité

Arrêté du 28 décembre 2004 portant nomination à la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire.

JO du 18-01-2005, p. 801, texte n° 64

M. François Bonhomme, directeur de recherche, et M. Patrice Mannoni, docteur en médecine, sont nommés membres de la commission d'étude de la dissémination des produits issus du génie biomoléculaire, en remplacement de, respectivement, M. Michaël Hochberg et Mme Anne Weber-Benarous, démissionnaires.

Ministère de l'écologie et du développement durable

Arrêté du 24 janvier 2005 portant nomination au Comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques.

JO du 03-02-2005, p. 1784, texte n° 29

M. Jacques Varet, directeur de la prospective au BRGM, est nommé président du Comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques. Sont nommés membres du Comité supérieur d'évaluation des risques volcaniques, au titre des personnalités choisies en raison de leurs compétences : M. Patrick Bachelery, volcanologue, maître de conférences à l'université de la Réunion ; M. Franco Barberi, volcanologue, professeur à l'université Rome-III, Italie ; M. Georges Boudon, volcanologue, institut de physique du globe de Paris, directeur des observatoires volcanologiques ; M. Bernard Chouet, géophysicien, chercheur à l'United States Geological Survey, à San Francisco ; M. Georges Poupinet, géophysicien, professeur à l'université Joseph Fourier, à Grenoble.

Arrêté du 26 janvier 2005 portant nomination au comité de l'environnement polaire.

JO du 29-01-2005, p. 1567, texte n° 56

M. Yvon Le Maho, membre de l'Académie des sciences, est nommé président du comité de l'environnement polaire. Sont désignés en qualité de membres permanents du comité de l'environnement polaire : Sur proposition du ministre chargé des affaires étrangères : M. Michel Trinquier, sous-directeur du droit de la mer, des pêches et de l'Antarctique à la direction des affaires juridiques du ministère des affaires étrangères ; M. Guy Duhamel, professeur au laboratoire d'ichtyologie du MNHN. Sur proposition du ministre chargé de l'environnement : M. Paul Trehen, professeur émérite de l'université Rennes-I ;

M. Michel Pascal, directeur de recherche à l'INRA. Sur proposition du ministre chargé des départements et territoires d'outre-mer : M. Jean-Louis Etienne, médecin explorateur ; M. André Giret, professeur de géologie à l'université Jean Monnet de Saint-Etienne. Sur proposition du ministre chargé de la recherche : M. Bernard Delay, directeur de recherche au CNRS, directeur du Centre d'écologie fonctionnelle et évolutive et directeur scientifique adjoint au département des sciences de la vie du CNRS ; M. Yves Frénot, chargé de recherche au CNRS, directeur adjoint de l'Institut polaire français Paul-Emile Victor. Sur proposition du Conseil national de la protection de la nature : M. Christian Juberthie, directeur honoraire du laboratoire souterrain de Moulis au CNRS ; M. Antoine Reille, expert en ornithologie près la cour d'appel d'Orléans.

Ministère de la culture et de la communication

Arrêté du 15 décembre 2004 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive de la SARL ANTEA.

JO du 08-01-2005, p. 385, texte n° 20

La SARL ANTEA est agréée pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive au titre des périodes chronologiques suivantes : Néolithique, Protohistoire, Antiquité, Moyen Age. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 15 décembre 2004 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du centre d'études médiévales d'Auxerre.

JO du 08-01-2005, p. 385, texte n° 21

Le centre d'études médiévales d'Auxerre est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive au titre des périodes chronologiques suivantes : Moyen Age, Période moderne. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 15 décembre 2004 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service archéologique de la commune de Bourges.

JO du 08-01-2005, p. 385, texte n° 22

Le service archéologique de la commune de Bourges est agréé pour la réalisation de tous types d'opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites sur son territoire ; le service archéologique de la commune de Bourges est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive au titre des périodes chronologiques suivantes : Protohistoire, Antiquité, Moyen Age, Période moderne. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 15 décembre 2004 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive du service départemental d'archéologie du Haut-Rhin.

JO du 08-01-2005, p. 385, texte n° 23

Le service départemental d'archéologie du Haut-Rhin est agréé pour la réalisation de tous types d'opérations de diagnostic d'archéologie préventive prescrites sur son territoire ; le service départemental d'archéologie du Haut-Rhin est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 15 décembre 2004 portant agrément en qualité d'opérateur d'archéologie préventive.

JO du 08-01-2005, p. 389, texte n° 41

M. Gaël Carre est agréé pour l'exécution de fouilles d'archéologie préventive, selon les modalités suivantes : réalisation d'opérations d'archéologie du bâti (Moyen Age, Période moderne) ; toutes interventions nécessaires dans ce contexte : sondages archéologiques classiques, dégagement des remblais, fouilles éventuelles en relation avec l'étude du bâti. Le présent agrément est délivré pour une durée de cinq ans. En cas de changement substantiel affectant, durant cette période, les conditions au vu desquelles l'agrément a été accordé, le titulaire en informe le ministre chargé de la culture dans un délai de deux mois.

Arrêté du 29 décembre 2004 portant nomination au conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du quai Branly.

JO du 08-01-2005, p. 389, texte n° 45

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Etablissement public du musée du quai Branly, au titre des personnalités qualifiées, à compter du 1^{er} janvier 2005 : M. Jacques Friedmann, inspecteur général honoraire des finances ; M. Javier Perez de Cuellar, ambassadeur du Pérou en France ; M. Louis Schweitzer, président de société ; Mme Anne Kerchache, grand collectionneur.

Arrêté du 7 janvier 2005 portant désignation du commissaire du Gouvernement du groupement d'intérêt public « Cité nationale de l'histoire de l'immigration ».

JO du 27-01-2005, texte n° 72

M. Jean-Sébastien Dupuit, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles.

Ministère de la fonction publique et de la réforme de l'Etat

Décret n° 2005-21 du 6 janvier 2005 portant abrogation du décret n° 59-310 du 14 février 1959 relatif aux conditions d'aptitude physique pour l'admission aux emplois publics, à l'organisation des comités médicaux et au régime des congés des fonctionnaires.

JO du 13-01-2005, p. 565, texte n° 40

Décret n° 2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'Etat.

JO du 20-01-2005, p. 998, texte n° 48

Avis relatif au calendrier prévisionnel des recrutements pour 2005 (fonction publique de l'Etat, armées, ville de Paris et Communautés européennes).

JO du 18-01-2005, p. 809, texte n° 88

Commission générale de terminologie et de néologie

Vocabulaire de l'audiovisuel (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 18-01-2005, p. 845, texte n° 89

Vocabulaire de l'économie et des finances (liste de termes, expressions et définitions adoptés).

JO du 30-01-2005, p. 1629, texte n° 44

CNRS

Avenant au contrat de développement de l'Université Lyon II, années 2003-2006

CON050003DRES du 16-11-2004

Partenaires : CNRS/Université Lyon II

UMR n° 5596 - Dynamique du langage

A compter du 10 septembre 2004, M. François PELLEGRINO est nommé directeur de l'UMR n° 5596, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jean-Marie HOMBERT.

A compter du 10 septembre 2004, Mme Harriet JISA est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 5596, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Perpignan, années 2003-2006

CON050002DRES du 10-01-2005

Partenaires : CNRS/Université de Perpignan/IRD

UMR n° 5096 - Laboratoire Génome et développement des plantes

A compter du 1^{er} janvier 2005, M. Manuel ECHEVARRIA, professeur des universités, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 5096.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat quadriennal de l'Université de Versailles - Saint-Quentin en Yvelines, années 2002-2005

CON050004DRES du 19-01-2005

Partenaires : CNRS/Université de Versailles - Saint-Quentin-en-Yvelines

UMR n° 8637 - Institut de réactivité, électrochimie et microporosité

A compter du 1^{er} janvier 2005, M. Francis SECHERESSE, professeur des universités, est nommé directeur par intérim de l'UMR n° 8637, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Gérard FERREY.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Paris I, années 2002-2005*CON050009DRES du 30-01-2005*

Partenaires : CNRS/Université Paris I

UMR n° 8533 - Institutions et dynamiques historiques de l'économie (IDH)

A compter du 1^{er} janvier 2005, M. Michel LESCURE, professeur d'université, est nommé directeur de l'UMR n° 8533, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Robert SALAIS qui devient directeur adjoint jusqu'au 31 décembre 2005.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse I, années 2003-2006*CON050005DRES du 31-01-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse I

UMR n° 5604 - Groupe de recherche en économie mathématique et quantitative

A compter du 1^{er} janvier 2005, M. Michel LEBRETON, professeur des universités, est nommé directeur de l'UMR n° 5604, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Bruno JULLIEN.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Toulouse II, années 2003-2006*CON050006DRES du 31-01-2005*

Partenaires : CNRS/Université Toulouse II

UMR n° 5610 - Recherches en syntaxe et sémantique

A compter du 19 novembre 2004, Mme Laurence LABRUNE, maître de conférences, est nommée directrice adjointe de l'UMR n° 5610, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Claude MULLER.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université Lille I, années 2002-2005*CON050007DRES du 31-01-2005*

Partenaires : CNRS/Université Lille I

UMR n° 8019 - Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques

A compter du 1^{er} janvier 2005, M. Laurent CORDONNIER, maître de conférences, est nommé directeur adjoint de l'UMR n° 8019, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Université de Bourgogne, années 2003-2006*CON050008DRES du 31-01-2005*

Partenaires : CNRS/Université de Bourgogne

UMR n° 5118 - Laboratoire d'économie et de gestion

A compter du 1^{er} octobre 2004, Mme Catherine BAUMONT, professeur des universités, est nommée directrice de l'UMR n° 5118, jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de M. Jacky PERREUR.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et l'annexe spécifique correspondant à cette unité.

Avenant au contrat de développement de l'Ecole des hautes études en sciences sociales, années 2002-2005*CON050010DRES du 31-01-2005*

Partenaires : CNRS/Ecole des hautes études en sciences sociales

UMR n° 8097 - Laboratoire d'analyse sociologique et de méthodes appliquées aux sciences sociales

A compter du 1^{er} janvier 2005, l'intitulé de l'UMR n° 8097 devient « Laboratoire d'analyse sociologique et de méthodes appliquées aux sciences sociales ».

UMR n° 8561 - Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine

A compter du 25 juin 2004, Mme Isabelle THIREAU, directrice de recherche au CNRS, est nommée directrice de l'UMR n° 8561, « Centre d'études sur la Chine moderne et contemporaine » jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours, en remplacement de Monsieur Yves CHEVRIER. Monsieur Christian LAMOUREUX, directeur d'études à l'EHESS, est nommé directeur adjoint de cette même unité.

UMR n° 8545 - Paris Jourdan Sciences Économiques

A compter du 1^{er} janvier 2005, l'UMR n° 8545 intègre l'URA n° 2036 « Centre d'enseignement et de recherche en analyse socio-économique », l'URA n° 922 « Régulation, ressources humaines et économie publique » et l'URA n° 928 « Recherche fondamentale en économie mathématique ».

Son intitulé devient « Paris Jourdan Sciences Économiques ».

A compter de la même date, M. Bernard Caillaud, ingénieur des Ponts et Chaussées, est nommé directeur par intérim de cette unité jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours. Messieurs Pierre-Yves Geoffard, directeur de recherche de 2^e classe, et Thierry Verdier, ingénieurs des Ponts et Chaussées, sont nommés directeurs adjoints par intérim de la même unité jusqu'au terme du contrat quadriennal en cours.

Sont modifiés en conséquence, l'état récapitulatif des crédits alloués dans le cadre du contrat tripartite en cours, et les annexes spécifiques correspondant à ces unités.

Liste des délégations du CNRS

Délégation ALPES – DR11

25 avenue des Martyrs, BP 166, 38042 GRENOBLE Cedex 9 – téléphone : 04 76 88 10 00 –
télécopie : 04 76 88 11 61

Délégation ALSACE – DR10

23 rue du Lœss, BP 20 CR, 67037 STRASBOURG Cedex 02 – téléphone : 03 88 10 63 01 – télécopie : 03 88 10 60 95

Délégation AQUITAINE-LIMOUSIN – DR15

Esplanade des Arts-et-Métiers, BP 105, 33402 TALENCE Cedex – téléphone : 05 57 35 58 00 –
télécopie : 05 57 35 58 01

Délégation BRETAGNE ET PAYS DE LA LOIRE – DR17

74E rue de Paris, 35069 RENNES Cedex – téléphone : 02 99 28 68 68 – télécopie : 02 99 28 68 01

Délégation CENTRE-POITOU-CHARENTES – DR08

3E avenue de la Recherche Scientifique, 45071 ORLÉANS Cedex 2 – téléphone : 02 38 25 52 00
télécopie : 02 38 69 70 31

Délégation CÔTE D'AZUR – DR20

Les Lucioles 1, 250 avenue Albert-Einstein, 06560 VALBONNE – téléphone : 04 93 95 42 22
télécopie : 04 92 96 03 39

Délégation ÎLE-DE-FRANCE EST – DR03

Tour Europa 126, 94532 THIAIS Cedex – téléphone : 01 56 70 76 00 – télécopie : 01 45 60 78 81

Délégation ÎLE-DE-FRANCE OUEST ET NORD – DR05

1 place Aristide-Briand, 92195 MEUDON Cedex – téléphone : 01 45 07 50 50 – télécopie : 01 45 07 58 99

Délégation ÎLE-DE-FRANCE SUD – DR04

1 avenue de la Terrasse, 91198 GIF-SUR-YVETTE Cedex – téléphone : 01 69 82 30 30 – télécopie : 01 69 82 33 33

Délégation LANGUEDOC-ROUSSILLON – DR13

1919 route de Mende, 34293 MONTPELLIER Cedex 5 – téléphone : 04 67 61 34 34 – télécopie : 04 67 04 32 36

Délégation MIDI-PYRÉNÉES – DR14

16 avenue Édouard-Belin, BP 4367, 31055 TOULOUSE Cedex 4 – téléphone : 05 61 33 60 00
télécopie : 05 62 17 29 01

Délégation NORD-EST – DR06

17, rue Notre-Dame des Pauvres, BP 10075, 54519 VANDŒUVRE Cedex – téléphone : 03 83 85 60 00
télécopie : 03 83 17 46 21

Délégation NORD-PAS-DE-CALAIS ET PICARDIE – DR18

Espace Recherche-Innovation, 2 rue des Canonnières, 59046 LILLE Cedex – téléphone : 03 20 12 58 00
télécopie : 03 20 63 00 43

Délégation NORMANDIE – DR19

UNICITÉ, 14 rue Alfred-Kastler, 14052 CAEN Cedex 4 – téléphone : 02 31 43 45 00 – télécopie : 02 31 44 86 56

Délégation PARIS A – DR01

27 rue Paul-Bert, 94204 IVRY-SUR-SEINE Cedex – téléphone : 01 49 60 40 40 – télécopie : 01 45 15 01 66

Délégation PARIS B – DR02

16 rue Pierre-et-Marie-Curie, 75005 PARIS – téléphone : 01 42 34 94 00 – télécopie : 01 43 26 87 23

Délégation PARIS MICHEL-ANGE – DR16

3 rue Michel-Ange, 75794 PARIS Cedex 16 – téléphone : 01 44 96 40 00 – télécopie : 01 44 96 53 90

Délégation PROVENCE – DR12

31 chemin Joseph-Aiguier, 13402 MARSEILLE Cedex 20 – téléphone : 04 91 16 40 00 – télécopie : 04 91 17 40 26

Délégation RHÔNE-AUVERGNE – DR07

2 avenue Albert-Einstein, BP 1335, 69609 VILLEURBANNE Cedex – téléphone : 04 72 44 56 00
télécopie : 04 78 89 47 69

Notes personnelles

BULLETIN OFFICIEL DU CNRS

BP 21902
31319 Labège Cedex
Tél. : 05 62 24 25 00
Fax : 05 62 24 25 30

DIRECTEUR DE PUBLICATION
M. Hervé MATHIEU

RÉDACTEUR EN CHEF
M^{me} Myriam FADEL

COMITÉ DE RÉDACTION
M^{me} Nicole ABRIAL
M. Bernard ADANS
M^{me} Françoise BARRIÈRE
M^{me} Geneviève BOUET-CHEMIN
M^{me} Pascale BUKHARI
M^{me} Kéty CHESSELET
M^{me} Catherine DELPECH
M^{me} Martine JALLUT-ROUSSEL
M^{me} Janine SATURNIN
M^{me} Françoise SEVIN
M. Philippe WILLOQUET

SECRÉTAIRE DE RÉDACTION
M^{lle} Florence CELEN

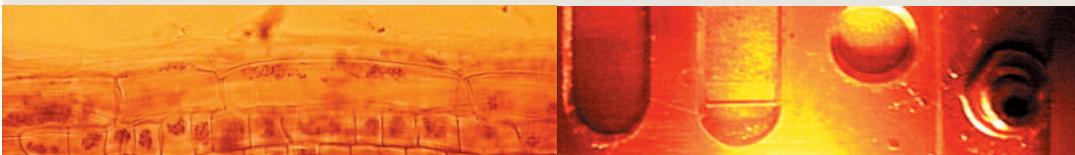
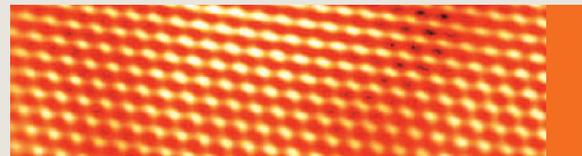
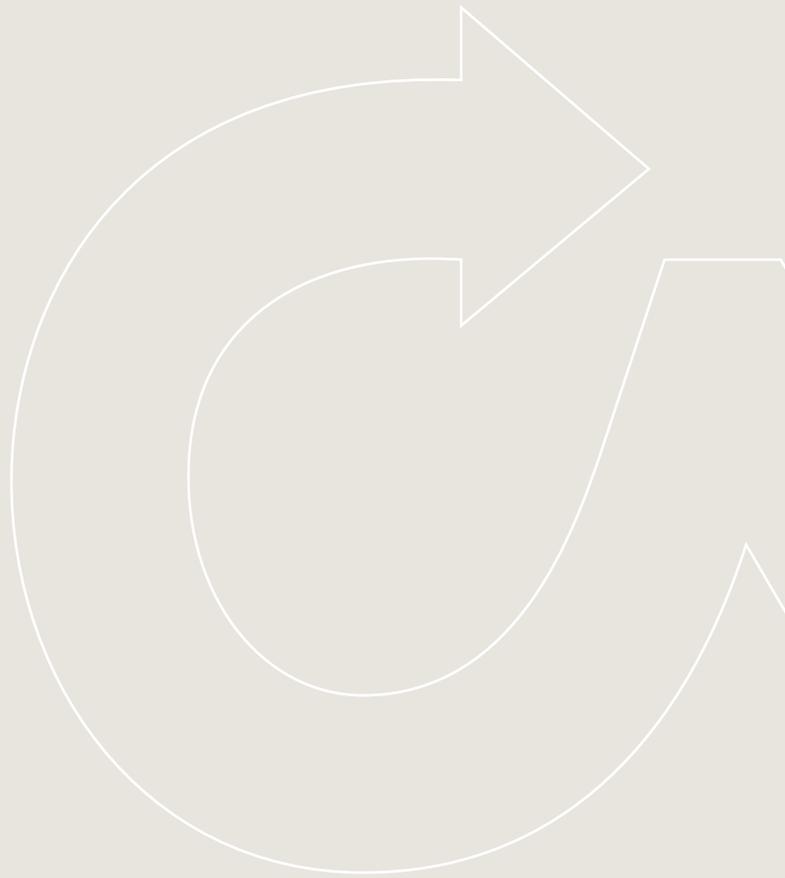
DOCUMENTATION ET RÉALISATION
M. Christophe CIECHANOWICZ
M^{lle} Anne-Laure CORNIGUEL
M^{lle} Nadia SARRES

CONTACT PAR COURRIER :
Bulletin officiel du CNRS
CNRS-DSI
BP 21902
31319 Labège Cedex

CONTACT PAR MÊL :
buloff@dsi.cnrs.fr
Pour consulter le BO et ses archives :
<http://www.dsi.cnrs.fr/bo>

DES ÉCHANGES D'INFORMATIONS
AVEC LA LISTE DE DIFFUSION :
doginfo@services.cnrs.fr

CPPAP n° 2270 ADEP
Dépôt légal à parution
BIALEC (Nancy)
D.P. n° 62336 - 3-2005



CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
3 RUE MICHEL-ANGE 75794 PARIS CEDEX 16 • TÉL. 01 44 96 40 00 • TÉLÉCOPIE 01 44 96 53 90